

Ancien Site BUTAGAZ / Lieu-dit La Croisière
Bollène (84)

Demande d'examen au cas par cas

Rapport

Réf : CEAUSE182171 / REAUSE3462-01

ML / CH / MCN

18/10/2018



CC RHONE LEZ PROVENCE

Ancien Site BUTAGAZ / Lieu-dit La Croisière Bollène (84)

Demande d'examen au cas par cas

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport	18/10/2018	01	M.LALUC		C.HUMBERT		M.COHEN	

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CEAUSE182171 / REAUSE3462-01
Numéro d'affaire :	A46360
Domaine technique :	DR01
Mots clé du thésaurus	DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE PROJET PROJET IMMOBILIER

BURGEAP Agence Sud-Est • Agroparc - 940, route de l'aérodrome - BP 51 260 – 84911 Avignon Cedex 9
 Tél : 04.90.88.31.92 • Fax : 04.90.88.31.63 • burgeap.avignon@groupeginger.com

SOMMAIRE

1.	Introduction	5
1.1	Les textes réglementaires	5
1.2	Situation du projet.....	6
1.3	Présentation du document	8
2.	Annexes obligatoires.....	9
2.1	Annexe obligatoire n°1 : Renseignements concernant le maître d'ouvrage	9
2.2	Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation du projet.....	9
2.3	Annexe obligatoire n°3 : prises de vues du site et de ses abords.....	11
2.4	Annexe obligatoire n°4 : Présentation du projet.....	19
2.5	Annexe obligatoire n°5 : Présentation des abords du site	22
2.6	Annexe obligatoire n°6 : situation du projet par rapport aux sites « NATURA 2000 ».....	24
3.	Annexes volontairement transmises	25
3.1	Annexe volontaire n° 7.....	
3.2	Annexe volontaire n° 8.....	
3.3	Annexe volontaire n° 9.....	
3.4	Annexe volontaire n° 10.....	

TABLEAUX

Tableau 1 : Catégorie soumise à la procédure de demande au cas par cas (article R122-2 du code de l'environnement)	7
--	---

FIGURES

Figure 1 : localisation des prises de vue	11
Figure 2 : Esquisse d'aménagement de la zone d'activités (source projet géomètres experts T.BAUBET et R.SCHERER).....	20
Figure 3 : Extrait du PLU de Bollène (approuvé le 26/09/2017).....	22
Figure 4 : Abords du projet	23

PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 : vue depuis le carrefour de l'av.Pellegrin et de la route de la Rode (habitat dispersé)	12
Photographie 2 : avenue Pellegrin : parcelle fauchée au nord de la zone d'étude	13
Photographie 3 : bois au Nord de la zone d'étude	13
Photographie 4 : Bâtiment abandonné au nord de la zone d'étude	14
Photographie 5 : usines au Nord de l'av.Pellegrin	14
Photographie 6 : accès nord est à la zone d'étude	15
Photographie 7 : voie ferrée à l'est de la zone d'étude	15
Photographie 8 : Zone boisé au Sud est de la zone d'étude.....	16
Photographie 9 : usine au sud de la zone étudiée	16

Photographie 10 : champs côté ouest de la zone d'étude	17
Photographie 11 : ancien site Butagaz au sud de la zone d'étude	17
Photographie 12 : au sud enrobé et cuves destinés à la démolition	18
Photographie 13 : Prairies et bois au nord du périmètre du projet.....	18

1. Introduction

1.1 Les textes réglementaires

Certains projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés sont susceptibles, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine.

La législation européenne demande alors que ces projets fassent l'objet d'une Évaluation Environnementale de projet.

En France, cette directive européenne a été retranscrite dans les articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement selon la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle 2 ») et de son décret d'application n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements.

Deux textes récents y ont apporté des réformes :

- L'Ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes (JORF n°0181 du 5 août 2016).
- Le Décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes (JORF n°0189 du 14 août 2016).

Ces textes, auxquels il faut ajouter la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, créent une réforme importante de l'évaluation environnementale des projets.

D'une manière générale, cette nouvelle réforme a pour but principal d'achever la transposition de la directive (modifiée en 2014) 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011.

L'objectif affiché est de réduire le nombre des études d'impact à réaliser (principalement grâce au recours à la procédure d'examen cas par cas), mais d'exiger en contrepartie que celles qui sont produites soient plus complètes.

Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements peuvent être soumis de façon systématique à étude d'impact ou après examen au cas par cas. Dans ce dernier cas, seuls les projets identifiés par l'autorité environnementale (Ae) comme étant susceptibles d'avoir des incidences négatives notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impact.

Suivant le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 applicable au 1er janvier 2017 pour la procédure de demande d'examen au cas par cas et au 16 mai 2017 pour la réalisation des évaluations environnementales, les projets donnant lieu à un permis de construire peuvent être soumis à évaluation environnementale systématique ou à un examen préalable au cas par cas selon les critères définis à l'article R122-2 du code de l'environnement.

L'entrée de procédure est définie, en fonction de la nature et des dimensions du projet, par le tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement.

1.2 Situation du projet

La CC RHONE LEZ PROVENCE projette la construction d'une zone d'activités sur un ancien site de la société BUTAGAZ localisé au lieu-dit La Croisière à Bollène.

L'opération concerne un terrain de 2,36 ha (23 628 m²) dans la zone industrielle, en mutation, du secteur de la Croisière.

Le projet consiste principalement en la réalisation de bâtiments à usage commerciaux ou industriels répartis sur 20 lots. Aucun stationnement ouvert au public n'est prévu sur le domaine public.

Une voie carrossable d'accès sera créée dans la zone de projet, reliant l'avenue Pellegrin à la route de Rode. Le projet fera l'objet de dépôts de permis de construire.

En amont de la réalisation du projet un chantier consistera en :

- La déconstruction de la totalité des hangars et locaux existants sur l'emprise du projet, et l'évacuation des matériaux vers les filières appropriées,
- Les opérations de dépollution du terrain en fonction des investigations,
- Des terrassements, excavations, nivellements.
- La construction des bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures.
- La réalisation des abords et d'aménagements paysagers.

Suivant l'article 122-1 et suivants du Code de l'Environnement, modifié par l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et par le décret n°2016-1110 du 11 août 2016, applicables au 1er janvier 2017, les critères d'évaluation environnementale susceptibles de concerner le projet de construction sont définis dans le tableau ci-après.

CATEGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 40 000 m2.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m2.
	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est supérieure ou égale à 40 000 m2.	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m2.

Tableau 1 : Catégorie soumise à la procédure de demande au cas par cas (article R122-2 du code de l'environnement)

Au regard des éléments de programme prévisionnel et des seuils réglementaires décrits dans le tableau précédent, en particulier celle de la rubrique n°39, le **projet est soumis à une demande d'examen à cas par cas**.

La prestation proposée ici consiste en la réalisation et finalisation du formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale concernant le projet. Le formulaire utilisé est le document CERFA n°14734*03 utilisé dans la procédure de demande d'examen au cas par cas (décret du 29/12/2011 portant réforme des études d'impact, repris et affiné par le décret n°2016-1110 du 8 août 2016) qui présentera de façon consécutive les rubriques administratives, les caractéristiques du projet, l'historique des procédures administratives, les sensibilités environnementales et les caractéristiques de l'impact potentiel du projet.

Les pièces obligatoires suivantes requises en annexes seront récupérées auprès de la communauté de communes Rhône-Lez-Provence. Il s'agit :

- d'un historique des précédentes procédures administratives auxquelles le projet a pu être soumis,
- des plans d'implantation du projet et de ses abords,
- des photomontages ou planchers d'insertion du projet,

Les pièces obligatoires suivantes sont requises en annexe du formulaire :

8.1 Annexes obligatoires	
Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

L'analyse de ces éléments environnementaux est proportionnée aux enjeux spécifiques du territoire impacté par le projet, et aux effets attendus de sa mise en œuvre.

Par ailleurs le projet intercepterait un bassin versant des eaux de pluie d'environ 9 hectares. Les études à venir préciseront les caractéristiques hydrauliques du projet, mais le projet sera concerné par la nomenclature de la loi sur l'eau définie à l'article R214-1 du code de l'environnement, en particulier par la rubrique 2150 qui prévoit qu'un projet est en régime déclaratif si la surface totale du projet (augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet) est supérieure à 1 hectare.

1.3 Présentation du document

Le présent document met à disposition de l'Autorité environnementale les annexes obligatoires mentionnées ci-dessus, et les éléments permettant une meilleure appréhension de la demande, et des enjeux associés au projet et à son contexte.

L'annexe n°1 « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » est jointe à part.

L'ensemble des pièces annexes obligatoires n°2 à 6 et les pièces volontairement transmises constituent le présent document. Celui-ci se compose donc :

- D'un plan de situation du projet (annexe obligatoire n°2),
- D'un reportage photographique du site (annexe obligatoire n°3),
- D'une présentation du projet (annexe obligatoire n°4),
- D'une présentation des abords du site (annexe obligatoire n°5),
- D'une carte de situation du projet vis-à-vis des sites NATURA 2000 les plus proches (annexe obligatoire n°6).

2. Annexes obligatoires

2.1 Annexe obligatoire n°1 : Renseignements concernant le maître d'ouvrage



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

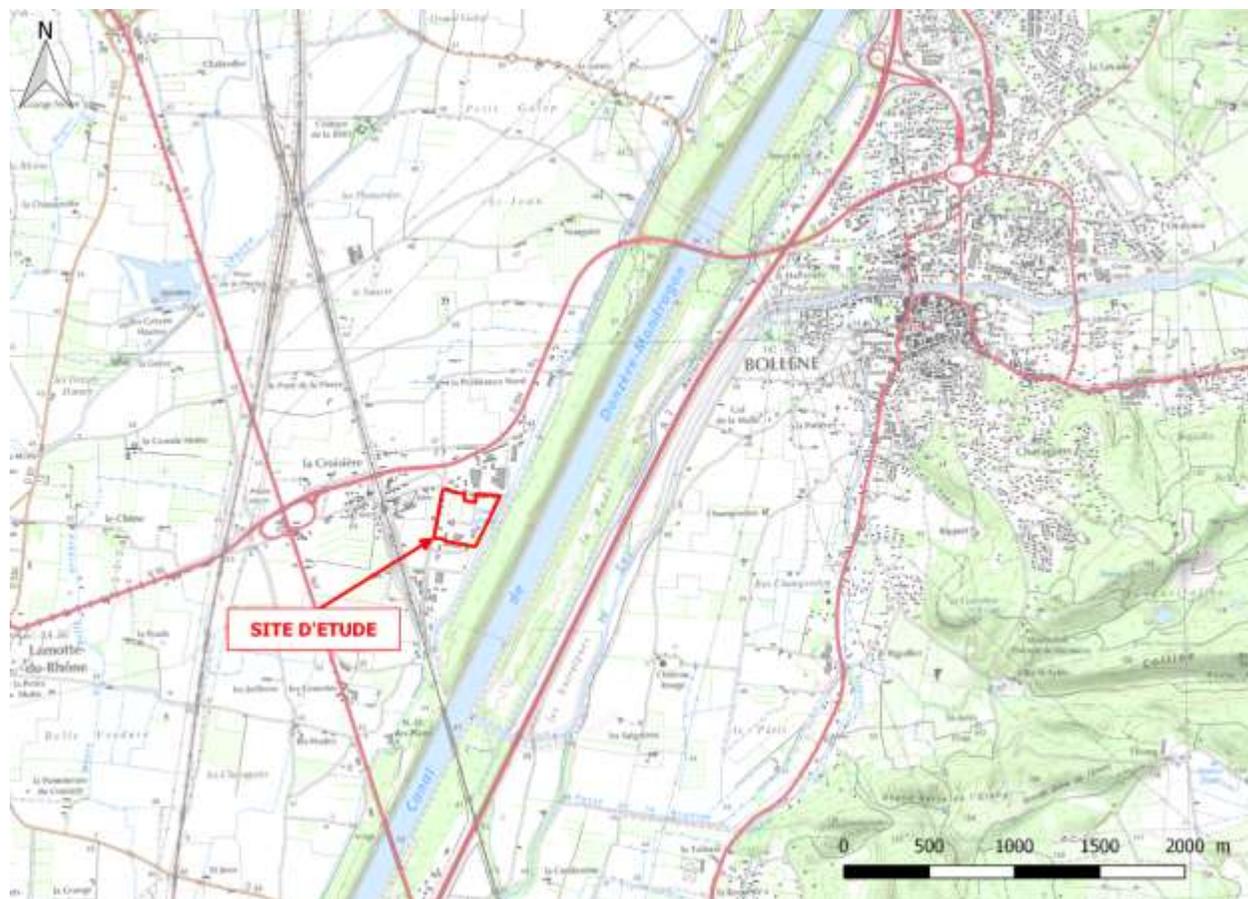
Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

L'annexe obligatoire n° 1 est la feuille de renseignements concernant le maître d'ouvrage ; elle est éditée séparément.

2.2 Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation du projet

La localisation du projet est indiquée sur la carte ci-après.



Carte 1 : localisation du projet (fond IGN)

2.3 Annexe obligatoire n°3 : prises de vues du site et de ses abords

Un repérage a été effectué sur place le 22 aout 2018. La Figure 1 ci-après localise les prises de vue présentées au fil des pages suivantes.

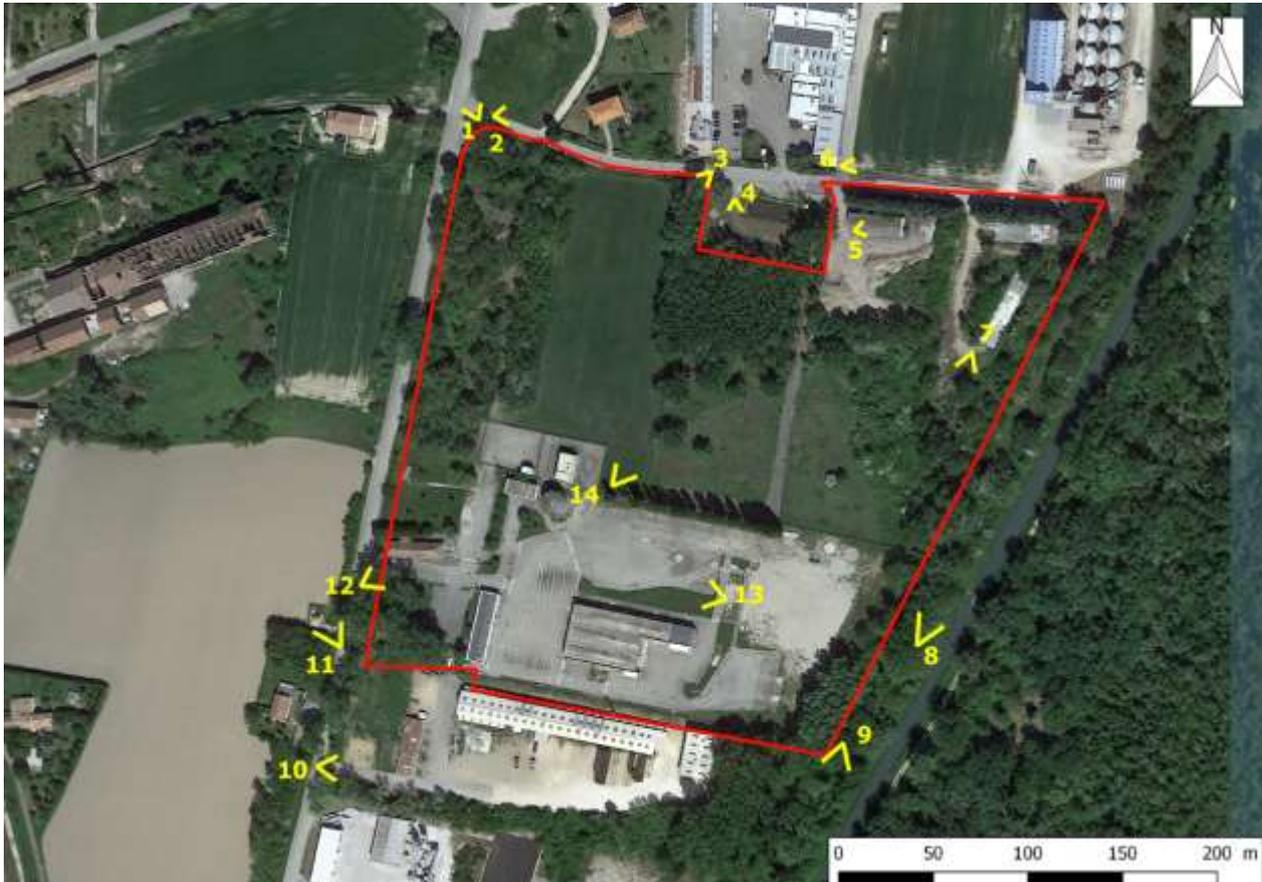


Figure 1 : localisation des prises de vue



Photographie 1 : vue depuis le carrefour de l'av. Pellegrin et de la route de la Rode (habitat dispersé)

Au nord de la zone d'étude, dans l'environnement du site d'étude, présence de maisons individuelles en milieu rural (prairies fauchées)



Photographie 3 : avenue Pellegrin : habitation au nord

La rue Pellegrin dessert des maisons individuelles au nord (le site étudié est au sud)



Photographie 2 : avenue Pellegrin : parcelle fauchée au nord de la zone d'étude

Au nord ouest du site étudié, entre l'ancien site Butagaz et l'avenue Pellegrin, présence de végétation dont une prairie fauchée.



Photographie 3 : bois au Nord de la zone d'étude

Au nord du site, la végétation est également composée de bois.



Photographie 4 : Bâtiment abandonné au nord de la zone d'étude

Le long de la rue Pellegrin, au nord de la zone étudiée, présence de bâtiments abandonnés.



Photographie 5 : usines au Nord de l'av.Pellegrin

Après la zone d'habitat dispersé, l'avenue Pellegrin dessert des usines (nord est de la zone étudiée)



Photographie 6 : accès nord est à la zone d'étude

Le chemin d'accès depuis l'avenue Pellegrin est coupé par une zone de friche.



Photographie 7 : voie ferrée à l'est de la zone d'étude

Une voie ferrée est présente à l'est de la zone d'étude, entre le site et le canal Donzène Mondragon. Elle est située dans la ripisylve du canal.



Photographie 8 : Zone boisée au Sud est de la zone d'étude

Des bois sont présents au sud est du site : ils appartiennent à la ripisylve du canal du Rhône.



Photographie 9 : usine au sud de la zone étudiée

Une usine jouxte le côté sud de la zone d'étude sur toute la longueur.



Photographie 10 : champs côté ouest de la zone d'étude

Des zones cultivées sont présentes à l'ouest de la zone d'étude, avec en arrière-plan les ruines d'une ancienne usine.



Photographie 11 : ancien site Butagaz au sud de la zone d'étude

Au sud de du périmètre d'étude sont présents d'anciens bâtiments. La totalité des bâtiments sur la zone du projet est destiné à être démolie.



Photographie 12 : au sud enrobé et cuves destinés à la démolition

Les enrobés, cuves et dalles bétons présents sur l'ancien site Butagaz (au sud de la zone étudiée) sont destinés à être démolis.

Les diagnostics HAP, déchets, amiantes et géotechniques ont été réalisés. Ils sont fournis en annexes volontaires 7, 8, 9 et 10.



Photographie 13 : Prairies et bois au nord du périmètre du projet

Au Nord du périmètre étudié, entre l'ancien site Butagaz et l'avenue Pellegrin, des prairies et bois sont présents.

2.4 Annexe obligatoire n°4 : Présentation du projet

Il prévoit la création de 20 lots au maximum comprenant des bâtiments commerciaux ou industriels de 2 755 m² à 10 075 m² et desservis par des routes et dont l'accès se fera par l'avenue Pellegrin et l'avenue de Rode.

Les surfaces et position des bâtiments seront modifiables par les acquéreurs des lots.

Les surfaces de voiries représenteront 3805 m², les espaces piétonniers 1110 m², les espaces verts 5785 m², dont la plus grande surface au sud sera réservée à la gestion des eaux pluviales. Un bassin de gestion des eaux pluviales est prévu au sud est de la zone d'étude.

Les surfaces imperméabilisées ne représenteront pas plus de 75 % de la surface de chaque lot, les surfaces des bâtiments au plancher au maximum 50 % de la surface du lot auquel il appartient.



Figure 2 : Esquisse d'aménagement de la zone d'activités (source projet géomètres experts T.BAUBET et R.SCHERER)

► Démolitions

Le projet implique la démolition complète des locaux et entrepôts présents sur le site.

Les diagnostics « amiante » et « déchets » ont été réalisés par SOCOTEC en 2018. Ils ont révélé la présence d'amiante dans certains matériaux.

Les rapports de SOCOTEC décrivant les investigations et les résultats sur l'amiante et la gestion des déchets sont portés en annexes 8 et 9.

Le rapport SOCOTEC/SYNLAB de juillet 2018 présente les résultats des analyses HAP d'enrobés sur 8 échantillons de matériaux de type enrobé. Ces résultats sont reportés en annexe 7.

Aucune contamination aux HAP des échantillons analysés n'est mise en évidence.

► Géotechnique

Une caractérisation géotechnique des sols a été réalisée par FONDASOL en mars 2018. Le rapport est présenté en annexe 10.

Les investigations ont mis en évidence :

- la présence de remblais sur des épaisseurs variables et localement non négligeables ;
- la présence de sols de compacité globalement faibles à médiocres sur des épaisseurs de l'ordre de 4,0 m à 6,0 m ;
- l'absence de nappe au droit des sondages, mais possibilité d'atteindre le niveau de la nappe lors des fouilles ;
- la présence probable d'éléments enterrés non connus ni recensés sur les plans au droit des existants.

► Défrichage

Au nord, le projet va nécessiter le défrichage d'environ 1000 m² zones boisées et l'abattage de deux arbres remarquables (noté A28 et A29 sur le PLU), qui n'ont cependant pas été observés sur le terrain par le géomètre expert.

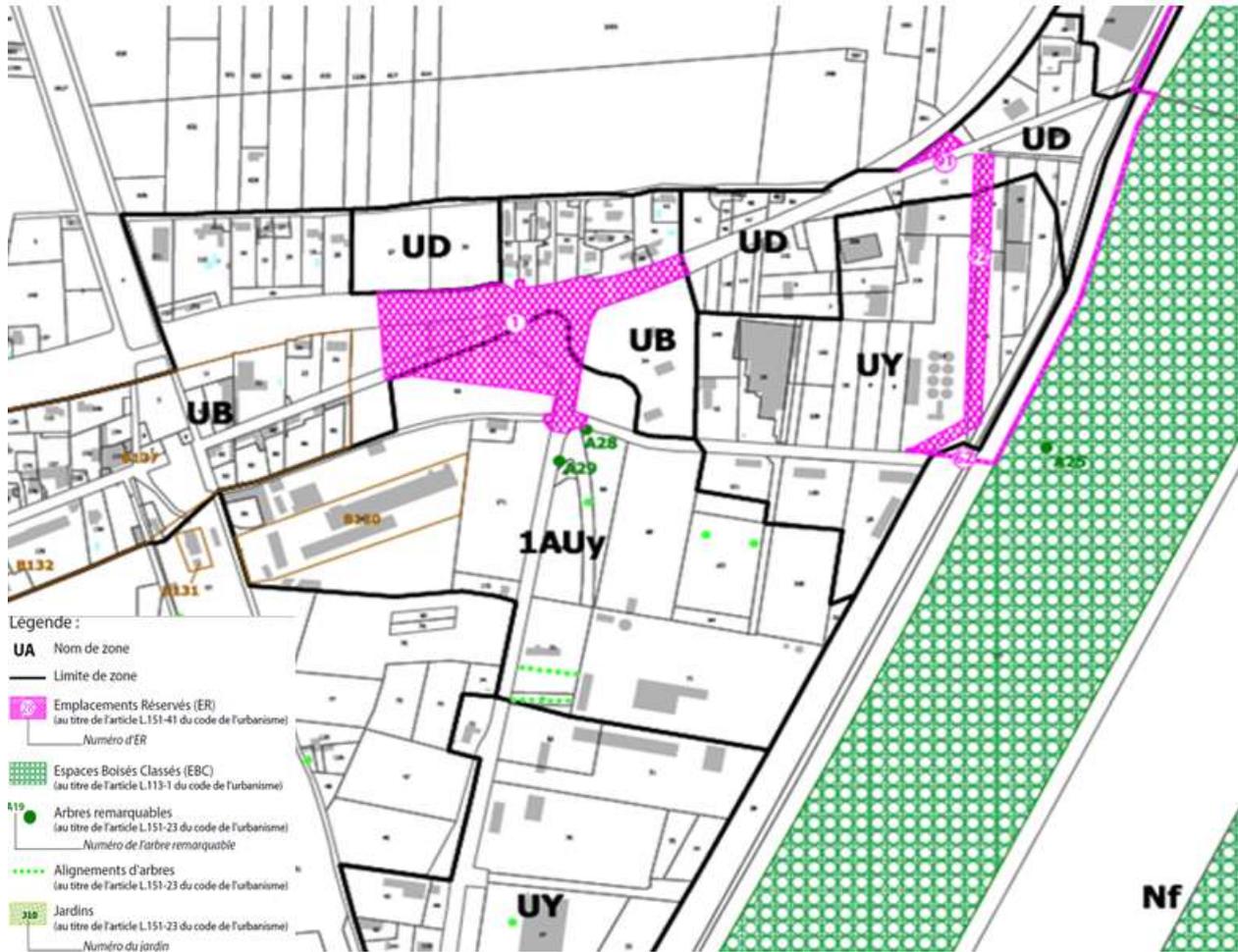


Figure 3 : Extrait du PLU de Bollène (approuvé le 26/09/2017)

Avec moins de 5000 m² le défrichage n'est pas concerné par les articles L.341-1 et suivants du Code forestier encadrant les autorisations de défrichage des espaces boisés.

2.5 Annexe obligatoire n°5 : Présentation des abords du site

Le site concerné par le projet CC RHONE LEZ PROVENCE est localisé en contexte périurbain.

Il se situe à l'interface d'activités encore présentes au sud et au nord, et par des habitations individuelles dispersées au nord et à l'ouest. A l'ouest après une frange de terres cultivées et de site industriel abandonné, le tissu urbain est représenté par une gare ferroviaire et des habitations. A l'est le site est bordé par la ripisylve du canal du Rhône Donzère Mondragon, qui comprend une voie ferrée inexploitée.

Actuellement occupé au sud par des anciens locaux, entrepôts, des zones de circulation, et au nord par des bois, prairies et bâtiments abandonnés il est partiellement artificialisé.

Ces différents éléments sont localisés sur la Figure 4 ci-après.

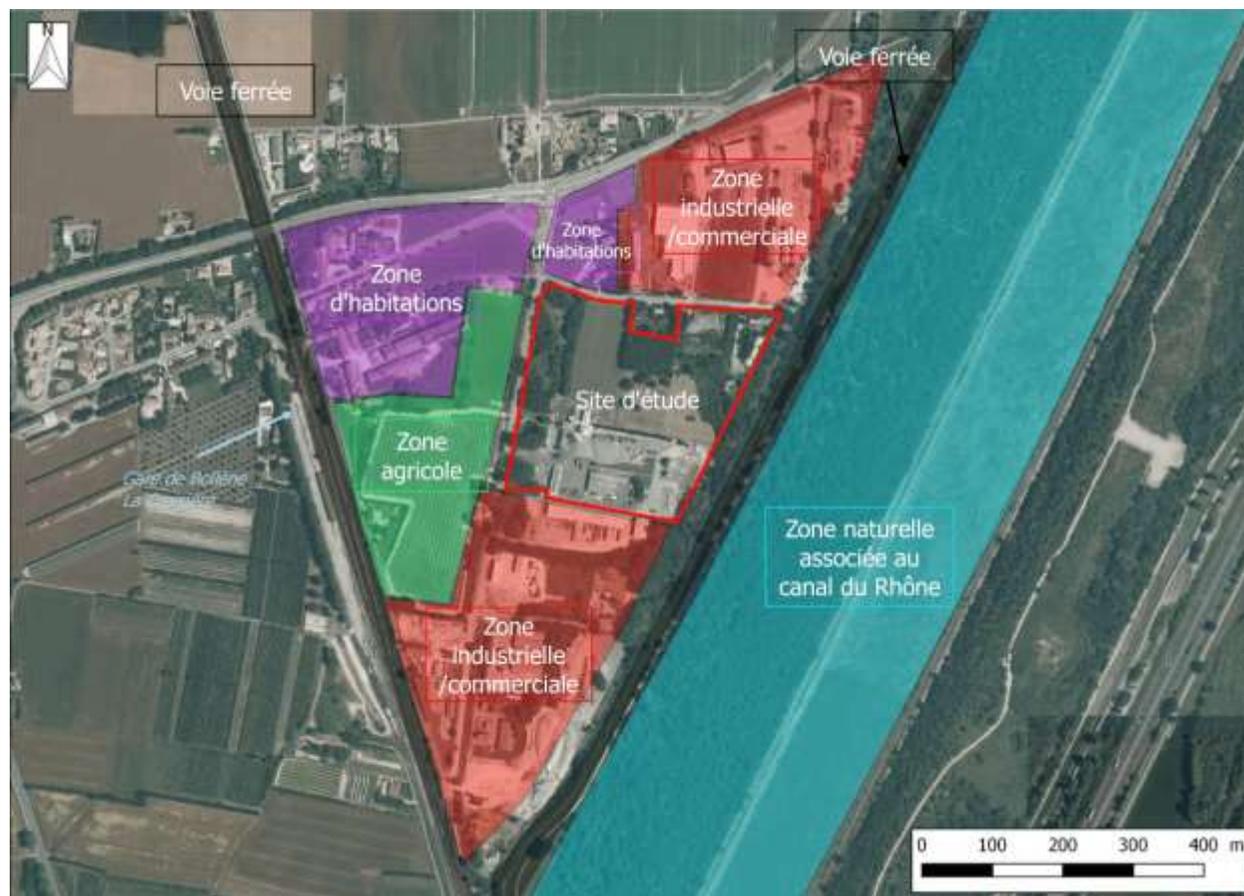


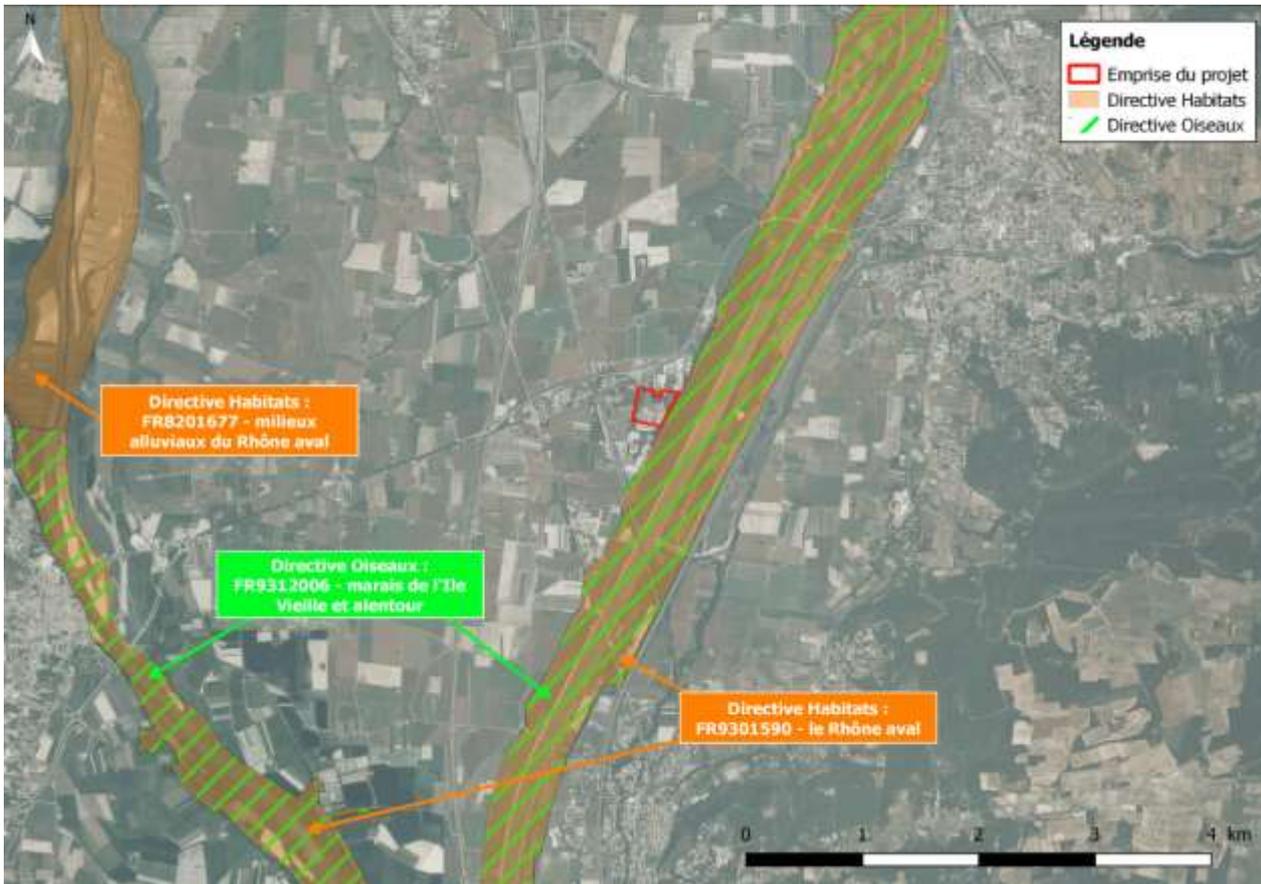
Figure 4 : Abords du projet

2.6 Annexe obligatoire n°6 : situation du projet par rapport aux sites « NATURA 2000 »

Les zones « NATURA 2000 » les plus proches du projet sont :

- La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Marais de la Vieille » (Directive « oiseaux ») : zone de confluence du Rhône, de l'Ardèche, du canal de Donzère Mondragon et du Lez, composée d'eaux courante, étangs, roselière, ripisylve, bancs agricoles et zones de galets, c'est un carrefour migratoire fréquenté par plus de 200 espèces d'oiseaux, dont 30 d'intérêt communautaire, qui accueille des espèces inféodées aux zones humides et constitue un des principaux quartier d'hivernage du département du Vaucluse.
- La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Rhône aval » (Directive « habitats ») : Le Rhône aval possède une grande richesse écologique (habitats naturels et habitats communautaires). Il assure un rôle fonctionnel important pour la faune et la flore (corridor, refuge, carrefour) et abrite des espèces remarquables (poissons, castor)

La localisation respective du projet et de la NATURA 2000 est indiquée sur la carte ci-après.



La zone d'étude est située à moins de 100 m des deux sites « Natura 2000 ». Le projet est situé en dehors de ses 2 sites, donc il n'a pas d'incidence sur la perte d'habitats. En revanche les espèces concernées par les zones Natura 2000 sont mobiles et peuvent, pour certaines espèces (oiseaux, chauves-souris), se retrouver dans la zone du projet.

3. Annexes volontairement transmises

3.1 Annexe volontaire n° 7

ANALYSES HAP

SOCOTEC/SYNLAB, 2018

Rapport d'analyse

SOCOTEC Environnement - Code Site: EL7P1

Olivier ROUANET

Bat. D, La bastide blanche - RN 113

BP 90196

13745 VITROLLES

Page 1 sur 5

Votre nom de Projet : BUTAGAZ
Votre référence de Projet : Site de BUTAGAZ (H.A.P) Bollène
Référence du rapport SYNLAB : 12818498, version: 1

Rotterdam, 12-07-2018

Cher(e) Madame/ Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les résultats des analyses effectuées en laboratoire pour votre projet Site de BUTAGAZ (H.A.P) Bollène.

Le rapport reprend les descriptions des échantillons, le nom de projet et les analyses que vous avez indiqués sur le bon de commande. Les résultats rapportés se réfèrent uniquement aux échantillons analysés.

Ce rapport est constitué de 5 pages dont chromatogrammes si prévus, références normatives, informations sur les échantillons. Dans le cas d'une version 2 ou plus élevée, toute version antérieure n'est pas valable. Toutes les pages font partie intégrante de ce rapport, et seule une reproduction de l'ensemble du rapport est autorisée.

En cas de questions et/ou remarques concernant ce rapport, nous vous prions de contacter notre Service Client.

Toutes les analyses sont réalisées par SYNLAB Analytics & Services B.V., Steenhouwerstraat 15, Rotterdam, Pays Bas. Les analyses sous-traitées ou celles réalisées par les laboratoires SYNLAB en France (99-101 Avenue Louis Roche, Gennevilliers, France) sont indiquées sur le rapport.

A partir du 30 Mars 2018 ALcontrol B.V. devient SYNLAB Analytics & Services B.V. Nos agréments ALcontrol B.V. / ALcontrol Laboratories restent en vigueur et seront mis à jour avec notre dénomination SYNLAB Analytics & Services B.V.

Veillez recevoir, Madame/ Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.



Jaap-Willem Hutter
Technical Director

Projet BUTAGAZ
Référence du projet Site de BUTAGAZ (H.A.P) Bollène
Réf. du rapport 12818498 - 1

Date de commande 22-06-2018
Date de début 25-06-2018
Rapport du 12-07-2018

Code	Matrice	Réf. échantillon
001	Matériaux de type enrobé	094P94
002	Matériaux de type enrobé	020P20
003	Matériaux de type enrobé	009P9
004	Matériaux de type enrobé	095P95
005	Matériaux de type enrobé	096P96

Analyse	Unité	Q	001	002	003	004	005
broyage	-		#	#	#	#	#
matière sèche	% massique		99.9	99.8	99.9	99.2	99.9
<i>HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES</i>							
acénaphène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
acénaphylène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
anthracène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
benzo(a)anthracène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
benzo(a)pyrène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
chrysène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
dibenzo(ah)anthracène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
phénanthrène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
fluoranthène	mg/kg MS	Q	<0.5	0.80	<0.5	<0.5	<0.5
fluorène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
naphtalène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
pyrène	mg/kg MS	Q	<0.5	0.67	<0.5	<0.5	<0.5
benzo(ghi)pérylène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Somme des HAP (16) - EPA	mg/kg MS		<8.0	<8.0	<8.0	<8.0	<8.0

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Paraphe : 

Projet BUTAGAZ
Référence du projet Site de BUTAGAZ (H.A.P) Bollène
Réf. du rapport 12818498 - 1

Date de commande 22-06-2018
Date de début 25-06-2018
Rapport du 12-07-2018

Code	Matrice	Réf. échantillon
006	Matériaux de type enrobé	091P91
007	Matériaux de type enrobé	097P97
008	Matériaux de type enrobé	098P98

Analyse	Unité	Q	006	007	008
broyage	-		#	#	#
matière sèche	% massique		99.7	99.6	100
<i>HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES</i>					
acénaphène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5
acénaphylène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5
anthracène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5
benzo(a)anthracène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5
benzo(a)pyrène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5
benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5
benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5
chrysène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5
dibenzo(ah)anthracène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5
phénanthrène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5
fluoranthène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5
fluorène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5
indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5
naphtalène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5
pyrène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5
benzo(ghi)pérylène	mg/kg MS	Q	<0.5	<0.5	<0.5
Somme des HAP (16) - EPA	mg/kg MS		<8.0	<8.0	<8.0

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Paraphe :



Projet BUTAGAZ
Référence du projet Site de BUTAGAZ (H.A.P) Bollène
Réf. du rapport 12818498 - 1

Date de commande 22-06-2018
Date de début 25-06-2018
Rapport du 12-07-2018

Analyse	Matrice	Référence normative
matière sèche	Matériaux de type enrobé	Méthode interne, equivalent à NEN-EN 15934
acénaphthène	Matériaux de type enrobé	Conforme à NF EN 15527
acénaphthylène	Matériaux de type enrobé	Idem
anthracène	Matériaux de type enrobé	Idem
benzo(a)anthracène	Matériaux de type enrobé	Idem
benzo(a)pyrène	Matériaux de type enrobé	Idem
benzo(b)fluoranthène	Matériaux de type enrobé	Idem
benzo(k)fluoranthène	Matériaux de type enrobé	Idem
chrysène	Matériaux de type enrobé	Idem
dibenzo(ah)anthracène	Matériaux de type enrobé	Idem
phénanthrène	Matériaux de type enrobé	Idem
fluoranthène	Matériaux de type enrobé	Idem
fluorène	Matériaux de type enrobé	Idem
indéno(1,2,3-cd)pyrène	Matériaux de type enrobé	Idem
naphtalène	Matériaux de type enrobé	Idem
pyrène	Matériaux de type enrobé	Idem
benzo(ghi)pérylène	Matériaux de type enrobé	Idem

Paraphe :



Rapport d'analyse

Projet BUTAGAZ
Référence du projet Site de BUTAGAZ (H.A.P) Bollène
Réf. du rapport 12818498 - 1

Date de commande 22-06-2018
Date de début 25-06-2018
Rapport du 12-07-2018

Analyse	Matrice	LOQ	CAS #	Erreur Systématique	Erreur Aléatoire	Incertitude de mesure
broyage	Matériaux de type enrobé	-	-	-	-	-
matière sèche	Matériaux de type enrobé	-	-	1 %	3.1 %	7.6 %
acénaphthène	Matériaux de type enrobé	0.5 mg/kg MS	83-32-9	12 %	10 %	32 %
acénaphthylène	Matériaux de type enrobé	0.5 mg/kg MS	208-96-8	9.9 %	10 %	28 %
anthracène	Matériaux de type enrobé	0.5 mg/kg MS	120-12-7	9.9 %	11 %	30 %
benzo(a)anthracène	Matériaux de type enrobé	0.5 mg/kg MS	56-55-3	6.9 %	11 %	26 %
benzo(a)pyrène	Matériaux de type enrobé	0.5 mg/kg MS	50-32-8	13 %	12 %	34 %
benzo(b)fluoranthène	Matériaux de type enrobé	0.5 mg/kg MS	205-99-2	10 %	14 %	35 %
benzo(k)fluoranthène	Matériaux de type enrobé	0.5 mg/kg MS	207-08-9	6.8 %	11 %	26 %
chrysène	Matériaux de type enrobé	0.5 mg/kg MS	218-01-9	6.5 %	12 %	27 %
dibenzo(ah)anthracène	Matériaux de type enrobé	0.5 mg/kg MS	53-70-3	7.8 %	13 %	30 %
phénanthrène	Matériaux de type enrobé	0.5 mg/kg MS	85-01-8	8 %	11 %	28 %
fluoranthène	Matériaux de type enrobé	0.5 mg/kg MS	206-44-0	8.5 %	12 %	30 %
fluorène	Matériaux de type enrobé	0.5 mg/kg MS	86-73-7	11 %	11 %	30 %
indéno(1,2,3-cd)pyrène	Matériaux de type enrobé	0.5 mg/kg MS	193-39-5	4.3 %	13 %	26 %
naphtalène	Matériaux de type enrobé	0.5 mg/kg MS	91-20-3	11 %	12 %	32 %
pyrène	Matériaux de type enrobé	0.5 mg/kg MS	129-00-0	8.8 %	12 %	30 %
benzo(ghi)pérylène	Matériaux de type enrobé	0.5 mg/kg MS	191-24-2	20 %	15 %	50 %
Somme des HAP (16) - EPA	Matériaux de type enrobé	8 mg/kg MS	-	-	-	-

L'incertitude étendue (U) est l'incertitude à 95% de fiabilité. Pour plus d'informations se référer au document sur la mesure d'incertitude.

Code	Code barres	Date de réception	Date prélèvement	Flaconnage
001	P8174540	25-06-2018	21-06-2018	ALC296
002	P8174538	25-06-2018	21-06-2018	ALC296
003	P8174537	25-06-2018	21-06-2018	ALC296
004	P8174541	25-06-2018	21-06-2018	ALC296
005	P8174544	25-06-2018	21-06-2018	ALC296
006	P8174545	25-06-2018	21-06-2018	ALC296
007	P8174543	25-06-2018	21-06-2018	ALC296
008	P8174542	25-06-2018	21-06-2018	ALC296

Paraphe :



3.2 Annexe volontaire n° 8

DIAGNOSTIC DES DECHETS

SOCOTEC, 2018

Ville de Bollène – Site BUTAGAZ lieu-dit «La croisière»



Projet	Déconstruction d'un ancien site industriel De l'Usine Butagaz ZI La Croisière-Avenue de la Rode-Bollène	N° de l'affaire : 1804EL7P1000027 Proposition : DEV1804EL7P100000464-1-
		Référence : EL7P1 18598
Maître d'Ouvrage	RHÔNE LEZ PROVENCE Bâtiment pôle Technique 1046 av .Jules Vernes 84500 BOLLENE	Date de la visite : 21/06/2018

Fait à: Vitrolles le 22/06/2018	Auteur du rapport: Laurent PELLECUER
------------------------------------	---

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso



► Sommaire

► 1. CONTEXTE DE LA MISSION	3
1.1 Contexte réglementaire	3
1.2 Identification du Maître d’Ouvrage et des bâtiments à démolir	3
1.3 Identification de l’Intervenant.....	4
1.4 Documents consultés	4
1.5 Méthodologie	6
► 2. REMARQUES PREALABLES	7
2.1 Amiante	7
2.2 Plomb	7
2.3 Termite	7
2.4 Incertitudes et limites de l’étude	7
2.5 Autres	7
► 3. DESCRIPTION DES OUVRAGES	8
3.1 Localisation des ouvrages	8
3.2 Historique du site.....	8
3.3 Descriptifs des ouvrages	9
► 4. DIAGNOSTICS DECHETS	19
4.1 Récapitulatifs de la nature et quantités des éléments constructifs et équipements	19
Tableaux d’identification matériaux et déchets	20
4.2 Synthèse du diagnostic	23
► 5. ETAPES DE LA DECONSTRUCTION	25
5.1 Description des travaux de désamiantage	25
5.2 Dispositions préalables au démarrage des travaux	25
► 6. IDENTIFICATION DES FILIERES D’ELIMINATION ET DE VALORISATION DES DECHETS	26
6.1 Déchets à valoriser.....	26
6.1.1 Déchets à valoriser in situ (réemploi sur site)	26
6.1.2 Déchets à valoriser hors site	26
6.1.3 Déchets dangereux à prendre en compte :	26
6.2 Présentation des différentes filières	27
6.2.1 Les installations de stockage (ISDD) et traitement de déchets dangereux	27
6.2.2 Les installations de stockage (ISDND) et traitement de déchets non dangereux.....	28
6.2.3 Les installations de stockage (ISDI) et traitement de déchets inertes	29
6.2.4 Les plateformes de regroupement de déchets du BTP	29
7. Annexe 1 – Filières d’élimination	30
1 Béton et maçonneries	30
2 Le Verre	30
3 Aciers – ferrailles	30
4 Bois.....	30
5 Armoires électriques.....	30
6 Déchets contenant du plâtre	31
7 Cas particulier des déchets amiantés	31
8 Cas des terres non inertes	31
► 7. Annexe 2 – Attestation d’assurance	32

► 1. CONTEXTE DE LA MISSION

1.1 Contexte réglementaire

Selon le décret n°2011-610 du 31 Mai 2011, le Maître d'Ouvrage d'une opération de démolition d'un bâtiment doit demander la réalisation d'un diagnostic portant sur les déchets issus de ces travaux, lorsque :

- La surface hors œuvre brute des bâtiments visés est supérieure à 1 000 m².
- Les bâtiments visés ont accueillis une activité agricole, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances dangereuses classées comme telles en vertu de l'article R.411-43 du Code du Travail.

Ce diagnostic doit être réalisé préalablement à la demande de permis de démolir le cas échéant et à l'acceptation des devis ou la passation des marchés relatifs aux travaux de démolition.

Ce décret a été complété par l'arrêté du 19 Décembre 2011 détaillant le contenu du diagnostic.

L'objectif du diagnostic est de :

- identifier les matériaux, produits de construction et équipements ainsi que les déchets résiduels issus de l'occupation des ouvrages et de leur exploitation
- identifier les déchets qui seront générés par le démantèlement des installations et la déconstruction des éléments constructifs et les filières envisageables de traitement et d'élimination pour ces déchets,
- estimer la quantité des matériaux pour réemploi sur site, à défaut les quantités selon les catégories de déchets : dangereux, inertes, non dangereux.
- établir une liste de filières locales de filières locales de collecte, regroupement, tri, valorisation et élimination des déchets dans des conditions visant à préserver les intérêts fixés à l'article L541-1 du Code de l'Environnement (en particulier limiter les distances à parcourir pour l'élimination, réduire les déchets ultimes).

1.2 Identification du Maître d'Ouvrage et des bâtiments à démolir

Maître d'ouvrage :

Elodie PAULHAN

Responsable Urbanisme

Tel : 04 90 40 59 82

Email : elodie.paulhan@cclrp.fr

Communauté de Communes Rhône Lez Provence

Bâtiment Pôle Technique

1046 rue Jules Verne

84500 BOLLENE

Tél : 04.90.40.01.28 / Fax : 04.90.34.72.99



Le maître d'ouvrage souhaite procéder à la destruction totale des bâtiments dont il est propriétaire.



Adresse site : Zi La Croisière- Avenue de la Rode-84500 BOLLENE
Parcelles cadastrales : CE N°:72, 71, 69, 67, 65
Ouvrage à démolir : 6 Bâtiments, plusieurs Dalles de béton des Cuves ainsi que du mobilier de sécurité extérieur (Mains courantes, pylônes d'éclairage murets etc.)

1.3 Identification de l'Intervenant

La réalisation du diagnostic des déchets de démolition a été confiée à SOCOTEC :

Agence en charge du dossier: SOCOTEC
 La Bastide Blanche
 RN 113 – Bât D
 13 745 VITROLLES
 04 42 77 47 03

Attestation d'assurance N°37 503 51 927 50 87
 jointe en annexe

Intervenants : Olivier ROUANET & Laurent PELLECUER

Date du repérage : 21 juin 2018

Les intervenants déclarent n'avoir aucun lien avec le Maître d'Ouvrage ni avec aucune entreprise susceptible de réaliser les travaux de démolition, et de ce fait réalisent la mission en toute indépendance.

1.4 Documents consultés

Documents type Projet :

	Référence du document
Plans :	Topographique et cadastral fournis
Dossiers Ouvrages exécutés :	Plans du site fournis par le maître d'ouvrage.
Autres documents relatifs à la composition des ouvrages (DCE, ...) :	Aucun dossier fourni par l'exploitant ou le maître d'ouvrage



Documents pour détermination de l'historique du site :
Aucun document fourni.

Documents préalables à la démolition :

	Référence du document (organisme, intitulé et Rapport, date)
Rapports « amiante » :	Entreprise : SOCOTEC Intitulé : Rapport SOCOTEC de repérage de l'amiante avant démolition d'un site industriel Butagaz Numéro de dossier : E19V0/17/1962rev1 Date d'intervention : 05/12/2017 et 30/03/2018
Rapports « Plomb » :	aucun
Rapport « termites » :	Aucun document fourni
Rapports « qualité des sols » (risque de pollution) :	Aucun document fourni



1.5 Méthodologie

Repérage sur site :

Les investigations sont limitées à un examen visuel des ouvrages accessibles. Les matériaux sont ainsi identifiés sur la base éventuelle de petits sondages destructifs manuels. La présence d'éléments encastrés, enterrés ou dissimulés par les ouvrages eux-mêmes ou comme par la végétation, est estimée par l'expérience.

Examen documentaire :

Aucun document sur la qualité des matériaux présent dans les ouvrages n'a été fourni, en conséquence ces documents ne permettent pas de compléter le simple examen visuel et d'estimer plus finement les quantités de déchets.

► 2. REMARQUES PREALABLES

2.1 Amiante

Cette recherche réalisée conformément à l'arrêté du 2 janvier 2002 relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition, en application de l'article 10-4 du décret n°96-97 du 7 février 1996 codifié par les articles R.1334-14 à R.1334-29 du code de la santé publique et notamment à l'article R.1334-27, **ne fait pas l'objet de ce rapport.**

2.2 Plomb

La recherche de plomb réalisée selon l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb en application de l'article L.334-2 du code de la santé publique **ne fait pas l'objet de ce rapport.**

2.3 Termite

Le constat de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites prévu à l'article L.133-6 du code de la construction et de l'habitation **ne fait pas l'objet de ce rapport.**

2.4 Incertitudes et limites de l'étude

Les investigations menées pour cette mission ont été réalisées sur la base des informations en notre possession et de l'accessibilité de la zone d'étude.

Aucun plan ou dossier technique ne permet de connaître toutes les caractéristiques des matériaux mis en œuvre et notamment pour les parties cachées ou inaccessibles. En particuliers les réseaux enterrés ne sont pas pris en compte.

Les fondations ne sont pas déterminées et les quantitatifs de ce fait estimés.

De ce fait la nature et les quantités de déchets présentées comportent une incertitude non négligeable.

2.5 Autres

Dans le cadre de l'estimation quantitative et qualitative du gisement des déchets qui seront générés par les futures opérations de déconstruction, les hypothèses suivantes ont été considérées dans le cadre de cette évaluation :

Premier postulat

Les estimations des volumes et tonnages associés des déchets ont été faites par rapport au niveau du terrain naturel actuel. **Les ouvrages ou installations non visibles à l'œil nu et non représentés sur les plans fournis**, n'ont pas été considérés dans les calculs (ex. canalisations enterrées, fondations, déchets enfouis,...).

Deuxième postulat

Pour le calcul des surfaces et des volumes des déchets nous nous sommes basés sur les informations fournies par vos soins et des relevés réalisés par SOCOTEC sur site.

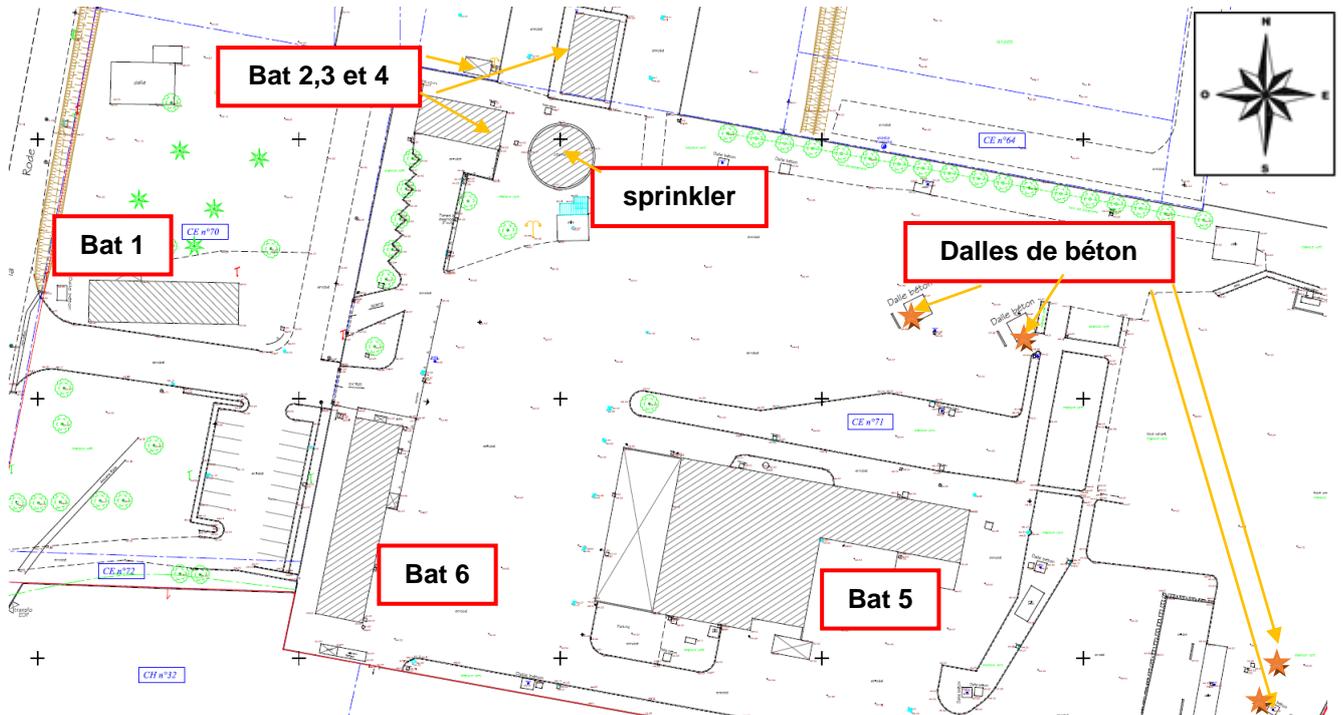
En l'absence de renseignements fiables (exemple : plans incomplets ou accès difficile pour réaliser des relevés), ces calculs ont été effectués selon les règles courantes de la construction (exemple : épaisseur de dalle, sections des bois de charpentes,...).

Troisième postulat

Les masses des déchets identifiés ont été calculées au moyen des caractéristiques issues du site internet INIES, la base de données française de référence sur les caractéristiques environnementales et sanitaires des produits de construction (www.inies.fr).

► 3. DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 Localisation des ouvrages



3.2 Historique du site

Une parcelle est concernée par l'étude souhaitée.

Les parcelles comportent des bâtiments présentés en partie 3.1:
Le site d'embouteillage Butane et Propane possède plusieurs bâtiments, administratifs, de chaufferie et chariots, embouteillage, etc. ainsi que des cuves d'eau et de fioul.

3.3 Descriptifs des ouvrages

Bâtiment 1	
Dimensions :	Longueur: environ 33 m; largeur : environ 8,5 m
Surface :	Au sol environ 280 m ²
Structure :	Structure parpaing de 20cm
Enveloppe :	Charpente : bois Couverture : tuiles plates
Aménagement en Sous-Sol	Pas de sous-sol ni vide sanitaire
Aménagement RDC	Cloisons intérieures: parpaings de 20 Portes intérieures : bois Fenêtres: verre en simple vitrage, structure acier Revêtement de sol : béton
Equipements :	aucun





Vue charpente



Vue Annexe

Bâtiment 2 (local chariots et chaufferie):	
Dimensions :	Longueur : 14 m ; largeur : environ 6,5 m
Surface :	91 m ²
Structure :	Structure parpaing
Enveloppe :	Charpente IPN acier Couverture : plaques ondulées amiantées
Aménagement en Sous-Sol	Néant dalle sur radier sans VS
Aménagement	Usage chaufferie et stockage chariots Cloisons intérieures : agglos Portes extérieures : acier Fenêtres : verre en simple vitrage, structure acier Revêtement de sol : Béton



Local chaufferie



Local chaufferie et chariots





Bâtiment 3 (abris en bac aciers) et cuve Sprinkler 1000m3	
Dimensions :	Abris Longueur : 5,2m ; largeur : environ 3,1 m- cuve sprinkler
Surface :	16 m ² pour l'abris en bac acier
Structure :	Structure parpaing et IPN
Enveloppe :	Charpente IPN acier Couverture : plaques Bacs Aciers
Aménagement en Sous-Sol	Néant dalle sur radier sans VS
Aménagement	Usage stockage chariots Revêtement de sol : Béton



Cuve à eau anti-incendie

Vue site

Bâtiment 4 (machinerie)	
Dimensions :	Abris Longueur : 16m ; largeur : environ 8 m-
Surface :	128 m ²
Structure :	Structure parpaing et IPN
Enveloppe :	Charpente IPN acier Couverture : plaques Bacs Aciers
Aménagement en Sous-Sol	Néant dalle sur radier sans VS
Aménagement	Usage groupe de machineries Revêtement de sol : Béton





Batiment machines



machinerie

Tableaux électriques



moteurs



Tableau électriques



Bâtiment 5 (conditionnement)	
Dimensions :	Abris Longueur : 68m ; largeur : 30 m-(au plus large)
Surface :	1600m ²
Structure :	Structure parpaing sur 1.4m et IPN
Enveloppe :	Charpente IPN acier Couverture : plaques ondulées amiantées et plexi
Aménagement en Sous-Sol	Néant dalle sur radier sans VS
Aménagement	Usage conditionnement des bouteilles de gaz Revêtement de sol : Béton et quelques dalles pvc



Conditionnement des bouteilles de gaz

Préau du hangar





Cuve



Eclairages extérieurs



Cuve

Eclairages extérieurs



Bâtiment 6 (bureaux locaux techniques et sanitaires)	
Dimensions :	Abris Longueur : 39m ; largeur : 9m
Surface :	350m2
Structure :	Structure parpaing
Enveloppe :	Charpente bois Couverture : plaques de tôles acier r
Aménagement en Sous-Sol	Néant dalle sur radier sans VS
Aménagement	Usage – bureaux, sanitaires, magasin mécanique et poste haute tension Revêtement de sol : carrelage et Béton dans parties techniques



Bureaux



Salle de bureau



Salle de réunion



Charpente poutres



sanitaires



Armoire informatique



Armoires électriques



Poste haute tension





Compresseur d'air



► 4. DIAGNOSTICS DECHETS

4.1 Récapitulatifs de la nature et quantités des éléments constructifs et équipements

Le tableau ci-dessous donne les quantités des divers matériaux et équipements estimées sur la base de mètres des parties visibles et d'hypothèses constructives, et en fonction de la nature de ces éléments, la catégorie de déchets et le traitement envisageable.

Le tableau reprend :

- la nature des matériaux identifiés ;
- les volumes et masse associés ;
- le classement de chaque matériau (déchets selon ses caractéristiques).

L'identification de la nature des matériaux présents dans les différents ouvrages ainsi que leur quantification ont été réalisées sur place. Nous avons ensuite été procédé au relevé sur site et sur plans, des dimensions des différents éléments (longueur des locaux, largeur, hauteur).

Les quantités, dans le tableau ci-dessous sont exprimées en tonnes et en volumes non foisonnés.

Il s'agit d'une estimation non contractuelle liée à la réglementation sur la gestion des déchets issus de démolition. Elles ne constituent en aucun cas une base quantitative pour le décompte des prix des entreprises. Les entreprises sont seules responsables des quantités qu'elles calculent elles même pour l'établissement de leurs prix. La responsabilité du maître d'ouvrage, pas plus que celle de SOCOTEC, ne peuvent être engagée à ce titre.

Tableaux d'identification matériaux et déchets

Synthèse du diagnostic de gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments de plus de 1000 m ² ou de bâtiments professionnels ayant accueillis des substances dangereuses au sens de l'art. R4411-6 du code du travail		LOCALISATION des matériaux dans les bâtiments	QUANTITE		OBSERVATIONS concernant les opérations particulières à envisager lors de la démolition et les éventuelles possibilités de réemploi sur le site	
			Unités	Tonnes		
Matériaux ou Déchets inertes (DI)	Mélanges bitumineux (sans goudron)	Voirie			Couverture par enrobé sur site	
	Terres (hors terre végétale) non polluées	Futures excavations				
	Béton et pierre	Dalle, escalier, poteau, poutre, cloison		2972,04		
	Tuiles et briques ⁽¹⁾	Couverture, cloison		32,50	Cloisons	
	Céramique (carrelage, faïence et sanitaires)	Revêtements sol et mural, salle de bain, cuisine, ...	9	5,39	Les 2 valeurs ci-contre sont cumulatives	
	Verre sans menuiserie	Fenêtres		0,94		
	Mélanges de DI listés ci-dessus sans DND (Détails dans le tableau Synthèse 2)	(Détails dans le tableau Synthèse 2)	/	/	/	
	Autres déchets inertes (Détails dans le tableau Synthèse 2) ⁽⁵⁾	(Détails dans le tableau Synthèse 2)	/	/	/	
Synthèse du diagnostic de gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments de plus de 1000 m ² ou de bâtiments professionnels ayant accueillis des substances dangereuses au sens de l'art. R4411-6 du code du travail		LOCALISATION des matériaux dans les bâtiments	QUANTITE		OBSERVATIONS concernant les opérations particulières à envisager lors de la démolition et les éventuelles possibilités de réemploi sur le site	
			Unités	Tonnes		
Matériaux ou déchets non dangereux (DND)	Plâtre	Plaques et carreaux	Cloison, revêtement plafond		1,82	
		Enduit + support inerte	Cloison, revêtement plafond			
		Complexes plâtre + isolant	Cloison, revêtement plafond			
	Bois	Non traités	Poutre, charpente		13,43	
		Faiblement adjuvantés	Menuiserie, portes peintes, meubles		0,04	
	Fenêtres et autres ouvertures vitrées		Ouvrants en façade, véranda, ...			
	Métaux (Détails dans le tableau Synthèse 2)		Charpente, ossature, grillage, matériaux, garde-corps, ...	/	/	/
	Plastiques (à détailler éventuellement selon		Câbles, fenêtre plexiglass, faux-plafond, ...		0,29	
	Isolants	Laines minérales	Isolation acoustique et thermique		6,08	
		Plastiques alvéolaires (PSE, XPS, PU) ⁽²⁾	Isolation acoustique et thermique		7,92	
		Autres	Pailles, laines végétales ou animales			
	Complexe d'étanchéité sans goudron (Détails dans le tableau Synthèse 2)		Revêtement d'étanchéité (terrasse, ...)			
	Revêtements de sols		Moquette, linoléum, ...			
	DEEE ⁽²⁾ non dangereux (Détails dans le tableau Synthèse 2)		Appareils Electroménagers, tableau électrique, ...			
	Mélanges de DND listés ci-dessus					
végétaux		Espaces verts				
Terre végétale		Espaces verts				
Autres DND (Détails dans le tableau Synthèse 2) ⁽⁵⁾		(Détails dans le tableau Synthèse 2)	/	/	/	

Synthèse du diagnostic de gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments de plus de 1000 m ² ou de bâtiments professionnels ayant accueillis des substances dangereuses au sens de l'art. R4411-6 du code du travail			LOCALISATION des matériaux dans les bâtiments	QUANTITE		OBSERVATIONS concernant les opérations particulières à envisager lors de la démolition et les éventuelles possibilités de réemploi sur le site
				Unités	Tonnes	
Matériaux ou déchets dangereux (DD)	Amiante	Amiante lié à des matériaux inertes	Canalisations ou toiture en fibrociment			
		Autres types d'amiante lié ⁽³⁾	Dalle de sols + colles			
		Amiante friable	Flocage, calorifugeage et faux-plafond			
		Mélanges bitumineux contenant du goudron	Voirie		5640,00	
		Complexe d'étanchéité contenant du goudron	Revêtement d'étanchéité (terrasse, ...)			
		Peintures contenant des substances dangereuses ⁽⁴⁾	Peinture au Plomb			
		Bois traités contenant des substances dangereuses	Portes, fenêtres, parquet, lambris			
		Équipements de chauffage, de climatisation ou frigorifiques contenant des fluides frigorigènes dangereux	Chaudière fuel, groupe froid, PAC			
		Sources lumineuses (tubes fluorescents, néons, lampes à décharges, lampes à LED)	Eclairage et Luminaire	49		
		Autres DEEE ⁽²⁾ contenant des substances dangereuses (Détails dans le tableau Synthèse 2)	(Détails dans le tableau Synthèse 2)	/	/	/
		Terres contenant des substances dangereuses	La présente mission n'a pas vocation à déterminer la qualité des sols	/	S.O	Sans Objet
		Autres DD (Détails dans le tableau Synthèse 2) (5)	(Détails dans le tableau Synthèse 2)	/	/	/



TYPE DE matériaux ou déchets (6)	APPELLATION DU MATÉRIAU ou déchets (5)	LOCALISATION des matériaux dans les bâtiments	QUANTITE		OBSERVATIONS concernant les opérations particulières à envisager lors de la démolition et les éventuelles possibilités de réemploi sur le site
			Unités	Tonnes	
DI	Autres Déchets Inertes	Ardoise			
DND	Cuivre	Canalisation		3,00	
DND	Zinc	Toiture, Gouttière			
DND	Fer et acier	Charpente, ossature, ferrailage, tuyaux		163,18	
DND	Aluminium	Eléments structurels		2,99	
DND	PVC	Fenêtre, volet, canalisation électrique		0,61	
DND	Linoléum, revêtement plastique	Revêtement sol			
DND	Vinyle	Revêtement mural			
DND	Plexiglass	Fenêtre		2,08	
DND	Elastomère	Calorifugeage			
DND	Mousse polyuréthane	Isolant			
DND	Revêtement bitumineux	Isolant toiture et terrasse			
DND	Textile				
DND	Armoires électriques		4		
DND	Détecteurs fumées ou de présence				
DND	Autres DEEE (Electroménagers, ...)				
DND	Store tissu				
DND	Extracteur d'air				
DND	Chaudière gaz, bois	Chaufferie	1		
DND	Radiateur, radiant		7		
DND	Compresseur				
DND	Moteur d'ascenseur		2		
DND	Boite à fusible				
DND	Disjoncteur				
DND	Aérothermes				
DND	Frigidaire / Chambre froide				
DND	Bouche VMC				
DND	Cuve plastique		1		
DND	Ballon d'eau chaude et chauffe-eau		1		
DND	Pompe de relevage				
DND	Essuie main				
DND	Marquise				
DND	Antenne télé				
DND	RIA				
DND	Centrale sprinkler				
DND	Cabine d'ascenseur				
DND	Sirène et haut parleur				
DND	Coffre fort		1		
DND	Détendeur de gaz				
DND	Sanitaires en Fibre de verre (panneau de douche, baignoire)				
DND	Cabine de peinture				
DND	Porte - Coupe feu 2 h coulissante - type entrepôt (2 couches métal et un isolant)				
DND	Porte - Frigorifique (2 couches de métal et un isolant polyuréthane)				
DD	Bois traité	Porte, revêtement sol et plafond		3,85	
DD	Mâchefers	Cloisons			
DD	Chaudière fuel	Chaufferie			
DD	Cuve à fuel	Extérieur	1		
DD	Séparateur d'hydrocarbures	Sous voirie			
DD	Séparateur de graisses	Exutoire des Eaux Usées cuisine			
DD	Extincteur	Ensemble du site	73		
DD	Bouteille de gaz				
DD	Verre double vitrage	Fenêtre façade		0,54	
DD	Paratonnerre à pointe captive (ionisant)	Protection foudre			

(1) Préciser la présence de plâtre éventuelle

(2) PSE (polystyrène expansé), XPS (polystyrène extrudé), PU (polyuréthane), PVC (polychlorure de vinyle), DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)

(3) Dalles vinyle-amiante

(4) Y compris matériaux contaminés par des peintures au plomb

(5) Exemple : déchets résiduels non-constitutifs du bâtiment, ou déchets issus de l'usage ou/et de l'occupation, ou mélanges de déchets X et Y mentionnés dans les listes ci-dessus, etc.

(6) Inertes, non dangereux ou dangereux

4.2 Synthèse du diagnostic

La synthèse est effectuée selon le tableau de l'annexe 1 de l'arrêté du 19 décembre 2011.

Décret n° 2002-540 du 18/04/02 relatif à la classification des déchets				
Texte abrogé par l'article 4 du Décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 (JO n° 240 du 16 octobre 2007)				
16	Déchets non décrits ailleurs dans la liste :	Quantités observées sur site		Filière recommandée
		Unités	Tonnes	
16.02	Déchets provenant d'équipements électriques ou électroniques :			
16.02.11*	équipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones, des HCFC ou des HFC ;	0	0,00	Unité de Traitement des DEEE
16.02.12*	équipements mis au rebut contenant de l'amiante libre ;	0	0,00	Unité de Traitement des DEEE
16.02.14	équipements mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16.02.09 à 16.02.13 ;	0	0,00	Unité de Traitement des DEEE
16.05	Gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut :			
16.05.04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses ;	73	0,00	ISDD
16.05.05	gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16.05.04 ;	0	0,00	Recyclage ou ISDND
17	Déchets de construction et de démolition (y compris déblais provenant de sites contaminés)			
17.01	Béton, briques, tuiles et céramiques :			
17.01.01	béton ;	0	2972,04	ISDI ou recyclage
17.01.02	briques ;	0	14,92	ISDI ou recyclage
17.01.03	tuiles et céramiques ;	9	22,89	ISDI ou recyclage ou réemploi
17.01.06*	mélanges ou fractions séparées de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses ;	0	0,00	Recyclage après décontamination ou ISDD
17.01.07	mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17.01.06.	0	0,00	ISDI ou recyclage
17.02	Bois, verre et matières plastiques ;			
17.02.01	bois ;	0	16,47	Recyclage, valorisation ou ISDND
17.02.02	verre ;	0	0,94	Recyclage
17.02.03	matières plastiques ;	1	2,98	Recyclage ou ISDND
17.02.04*	bois, verre et matières plastiques contenant des substances dangereuses ou contaminés par de telles substances.	0	11,65	ISDD
17.03	Mélanges bitumineux, goudron et produits goudronnés :			
17.03.01*	mélanges bitumineux contenant du goudron ;	0	5640,00	ISDD
17.03.02	mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17.03.01 ;	0	0,00	Recyclage ou ISDI
17.03.03*	goudron et produits goudronnés.	0	0,00	ISDD
17.04	Métaux (y compris leurs alliages) :			
17.04.01	cuivre, bronze, laiton ;	0	3,00	Recyclage
17.04.02	aluminium ;	0	2,99	Recyclage
17.04.03	plomb ;	0	0,00	Recyclage
17.04.04	zinc ;	0	0,00	Recyclage
17.04.05	fer et acier ;	5	163,18	Recyclage
17.04.06	étain ;	0	0,00	Recyclage
17.04.07	métaux en mélange ;	4	0,00	Recyclage
17.04.09*	déchets métalliques contaminés par des substances dangereuses ;	1	0,00	Recyclage après décontamination ou ISDD
17.04.10*	câbles contenant des hydrocarbures, du goudron ou d'autres substances dangereuses ;	0	0,00	Recyclage après décontamination ou ISDD
17.04.11	câbles autres que ceux visés à la rubrique 17.04.10.	0	0,00	Recyclage
17.05	Terres (y compris déblais provenant de sites contaminés), cailloux et boues de dragage :			
17.05.03*	terres et cailloux contenant des substances dangereuses ;	0	0,00	Recyclage après décontamination ou ISDD
17.05.04	terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17.05.03 ;	0	0,00	Recyclage ou ISDI
17.05.05*	boues de dragage contenant des substances dangereuses ;	0	0,00	Recyclage après décontamination ou ISDD
17.05.06	boues de dragage autres que celles visées à la rubrique 17.05.05 ;	0	0,00	Recyclage ou ISDI
17.05.07*	ballast de voie contenant des substances dangereuses ;	0	0,00	Recyclage après décontamination ou ISDD
17.05.08	ballast de voie autre que celui visé à la rubrique 17.05.07.	0	0,00	Recyclage ou ISDI
17.06	Matériaux d'isolation et matériaux de construction contenant de l'amiante :			
17.06.01*	matériaux d'isolation contenant de l'amiante ;	0	0,00	Vitrification ou ISDD
17.06.03*	autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses ;	0	0,00	ISDD
17.06.04	matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17.06.01 et 17.06.03 ;	0	6,20	Recyclage ou ISDND
17.06.05*	matériaux de construction contenant de l'amiante.	0	32,86	Alvéole spécifique en ISDI ou ISDDD
17.08	Matériaux de construction à base de gypse ;			
17.08.01*	matériaux de construction à base de gypse contaminés par des substances dangereuses ;	0	0,00	Recyclage après décontamination ou ISDD
17.08.02	matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17.08.01.	0	0,00	Recyclage ou enfouissement en alvéole spécifique
17.09	Autres déchets de construction et de démolition :			
17.09.01*	déchets de construction et de démolition contenant du mercure ;	0	0,00	Recyclage après décontamination ou ISDD
17.09.02*	déchets de construction et de démolition contenant des PCB (par exemple, mastics, sols à base de résines, double vitrage, condensateurs contenant des PCB) ;	0	0,54	Recyclage après décontamination ou ISDD
17.09.03*	autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses ;	0	0,00	Recyclage après décontamination ou ISDD
17.09.04	déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17.09.01, 17.09.02 et 17.09.03.	1	0,00	Recyclage après tri ou ISDND



19	Déchets provenant des installations de gestion des déchets, des stations d'épuration des eaux usées hors site et de la préparation d'eau destinée à la consommation humaine et d'eau à usage industriel :	Quantités observées sur site		Filière recommandée
		Unités	Tonnes	
19.01	Déchets de l'incinération ou de la pyrolyse de déchets :			
19.01.11*	mâchefers contenant des substances dangereuses ;	0	0,00	ISDD
19.01.12	mâchefers autres que ceux visés à la rubrique 19 01 11 ;	0	0,00	Valorisation ou ISDD
20	Déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations) y compris les fractions collectées séparément :	Quantités observées sur site		Filière recommandée
20.01	Fractions collectées séparément (sauf section 15 01) ;	Unités	Tonnes	
20.01.11	textiles ;	0	0,00	Recyclage
20.01.21*	tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure ;	49	0,00	Traitement spécialisé et recyclage
20.01.35*	équipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux (6) autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21 et 20 01 23 ;	0	0,00	Unité de Traitement des DEEE
20.01.36	équipements électriques et électroniques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21, 20 01 23 et 20 01 35 ;	6	0,00	Unité de Traitement des DEEE
* Déchets Dangereux				
ISDI	Installations de Stockage de Déchets Inertes			
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux			
ISDD	Installation de Stockage des Déchets Dangereux			

► 5. ETAPES DE LA DECONSTRUCTION

5.1 Description des travaux de désamiantage

Dans le cadre des travaux de désamiantage, les opérations suivantes devront être menées par l'entreprise en charge des travaux :

- établissement d'un plan de retrait amiante ;
- obtention des certificats d'acceptation préalable (CAP) relatifs aux matériaux amiantés à traiter
- réalisation des opérations de retrait d'amiante préalable à une déconstruction sélective, conformément aux dispositions du décret n° 96-98 du 7 février 1996 modifié par le décret n°2002-1528 du 28 décembre 2002 et de l'arrêté de 14 mai 1996 modifié relatif aux règles techniques que doivent respecter les entreprises effectuant des activités de confinement et de retrait de l'amiante.

Les toitures en fibrociment présentes sur le site contiennent de l'amiante, ils doivent faire l'objet de travaux de désamiantage.

5.2 Dispositions préalables au démarrage des travaux

Les bâtiments devront faire l'objet d'un curage et devront être débarrassés de l'ensemble des déchets non amiantés présents : conduites métalliques, filière électrique (cuivre), matériaux électriques,

Avant le démarrage du chantier, les zones de travail devront être confinées, conformément à l'Arrêté du 14 mai 1996, article 2, section 1 (l'entreprise devra procéder à l'isolation de la zone à traiter par condamnation des ouvrants et calfeutrement soigné de toute leur surface par fixation d'un film étanche).

Au regard des éléments identifiés et mode constructif, il convient de procéder aux étapes suivantes (ordre chronologique proposée aménageable mais étape 1 incontournable) :

Etape	Description	Observations
1	Désamiantage	Se baser sur le dossier de diagnostics techniques amiantes immobiliers avant les travaux de démolition
2	Démontage des toitures et charpentes	Charpentes bois et acier
3	Récupération des déchets dangereux – voir ci-dessous § 6.3 – (hors désamiantage et fluides frigorigènes)	Exemple : les néons encore présents
4	Curage des espaces (démontage des équipements, luminaires, parois, cloison, menuiseries intérieures, installations électriques, câbles...) et démontage des éléments extérieurs (luminaires, ...).	
5	Abattage des structures bétons restants (dalles, murs et poutres)	

► 6. IDENTIFICATION DES FILIERES D'ELIMINATION ET DE VALORISATION DES DECHETS

Des professionnels de la collecte et du traitement déchets situés dans les Bouches du Rhône et éventuellement les départements limitrophes ont été contactés sur la base des données disponibles sur site FFB (Fédération Française du Bâtiment).

Cette liste non exhaustive permet d'identifier différentes filières locales en vue notamment de valoriser au mieux les déchets.

Il conviendra de valider le choix des prestataires en fonction de leur agrément pour le transport et le traitement des déchets (agrément préfectoral, déclaration ou autorisation préfectorales).

6.1 Déchets à valoriser

6.1.1 Déchets à valoriser in situ (réemploi sur site)

Le projet d'aménagement prévu consiste en la démolition des bâtiments actuellement présents au droit du site d'étude. Compte-tenu de la méconnaissance du projet d'aménagement précis (absence de plans), il apparaît difficile de valoriser la totalité des déchets sur site.

Cependant, il est envisageable de recycler le béton (matériau inerte) pour une réutilisation en sous-couche parking ou en remblais de construction ainsi que les pierres massives de certaines cloisons.

6.1.2 Déchets à valoriser hors site

Il s'agit :

- de l'ensemble des éléments métalliques des bâtiments,
- des bétons de structure, des fondations, des dalles voire quelques parois après concassage et dé ferrailage.

Ces déchets sont d'autant plus faciles à valoriser qu'ils ne sont pas associés à des matériaux non inertes (absence d'enduits).

6.1.3 Déchets dangereux à prendre en compte :

Il s'agit principalement des déchets suivants pour lesquels une collecte systématique devra être organisée :

- des lampes types fluorescents ou à décharges,
- les verres en double vitrage,
- les éventuels bois traités,
- les matériaux amiantés,
- les mécaniques d'ascenseur et autres,
- les matériaux contenant du plomb.

6.2 Présentation des différentes filières

6.2.1 Les installations de stockage (ISDD) et traitement de déchets dangereux

Une installation de stockage de déchets dangereux consiste en une installation d'élimination de déchets dangereux par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre.

Les déchets amiantés devront être orientés vers ces filières.

Ci-dessous, vous retrouverez la liste des centres classés les plus proches du site à déconstruire.

• Les installations de stockage		
Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD)		
Une installation de stockage de déchets dangereux consiste en une installation d'élimination de déchets dangereux par dépôt ou enfouissement dans le sol.		
Le tableau ci-dessous liste les centres les plus proches du site.		
Tableau 7 : Liste des centres de stockage de déchets dangereux		
Centre	Distance du site (km)	Adresse
1/SITA SUEZ	36,85 km	Adresse : Avenue du Meyrol-2600 MONTEJIMAR Tél :04 75 84 50 55 Email :aurore.chantier@sita.fr
2/ CHIMIREC SOCODELI	72,46 km	Adresse : 275 avenue pierre & marie Curie - ZI Domitia Sud - 30300 BEAUCAIRE Tél : 04 66 81 39 55 Fax: 04 66 81 55 03 Email : chimirec-socodeli30@chimirec.fr Site Internet : www.chimirec.fr
3/SITA SUEZ	83,49 km	Adresse : Les Martingales-route de Montelieu-26120 CHABEUIL Tél :04 75 85 26 82 Email :aurore.chantier@sita.fr

6.2.2 Les installations de stockage (ISDND) et traitement de déchets non dangereux

Les ISDND sont des installations d'élimination de déchets non dangereux (déchets municipaux, déchets non dangereux de toute autre origine) par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre, collectives, ou internes à un établissement de production.

Ci-dessous, vous retrouverez la liste des centres classés les plus proches du site à déconstruire.

Tableau 8 : Liste des ISDND		
Centre	Distance du site (km)	Adresse
1 /VALORSOL ENVIRONNEMENT	78,47 Km	Adresse : Rue Louis Armand - ZI La Motte - 26800 PORTES-LES-VALENCE Tél : 04 75 72 86 40
2 /VALORSOL ENVIRONNEMENT	97,2 Km	Adresse : Quartier Mondy - 26300 BOURG-DE-PEAGE Tél : 04 75 72 86 40 Email : contact@valorsol.fr
3 /SDI SAINT CHRISTOL	99,24 Km	Adresse : Quartier les Cros - 84390 SAINT-CHRISTOL Tél : 04 90 75 01 05 Email : info.dalorec@daddi-metal.com
4 /Véolia Recyclage et Valorisation Déchets	126,12 Km	Adresse : 595 rue du mas saint pierre - 34070 MONTPELLIER Tél : 04 67 06 16 16 Fax : 04 67 06 16 19 Email : recyclinnpro.montpellier@veolia.com Site Internet : recyclage.veolia.fr

6.2.3 Les installations de stockage (ISDI) et traitement de déchets inertes

Une ISDI est un centre de stockage réservé à l'accueil des déchets inertes.

Les déchets inertes sont des solides minéraux qui ne subissent aucune transformation physique, chimique ou biologique importante : pavés, sables, gravats, tuiles, béton, ciment, carrelage.

Ci-dessous, vous retrouverez la liste des centres classés les plus proches du site à déconstruire.

Centre	Distance du site (km)	Adresse
1 /TERRE DURABLE BOLLENE	4,54 km	Adresse : ZI La Croisière - 84500 BOLLENE Tél : 04 90 29 70 81 Fax : 04 66 82 51 23 Email : bollepe@groupepoisson.com Site Internet : www.grpipepoisson.com
2 /LAFARGE BETONS	21,21 km	Adresse :1418 Route de Camaret - 84830 SERIGNAN-DU-COMTAT Tél : 06 80 94 09 26
3 / COPAT	29,83 km	Adresse : Pont de Sablet - 84110 SABLET Tél : 04 90 12 00 20 Email : nicolas.faure@sarl-copat.com
4 / MISSOLIN FRERES SARL	32,66km	Adresse : Route de Malaucène - 84110 VAISON-LA-ROMAINE Tél : 04 90 36 06 04
5 /CEMEX GRANULATS RHONE MEDITERRANEE	33,07 km	Adresse : Ile de Montmeillan - 26200 MONTELIMAR Tél : 04 75 01 60 32 Fax : 04 72 00 02 79 Email : marilyne.granozio@cemex.com Site Internet : www.cemexgranulats.fr

6.2.4 Les plateformes de regroupement de déchets du BTP

Ces plateformes constituent un entreposage provisoire de déchets du BTP (Bâtiment travaux publics) de provenances différentes mais de nature comparable ou compatible. Le but du regroupement est de faciliter la gestion du transport des déchets. De plus, il peut être réalisé sur le site un tri des déchets et éventuellement un prétraitement (criblage, concassage des inertes).

Ci-dessous, vous retrouverez la liste des centres classés les plus proches du site à déconstruire.

Citons par exemple les plateformes de regroupement suivantes (liste non exhaustive) :		
		POINT P
		PLATEFORME DU BATIMENT
		PAPREC
		RABONI
		ALLIECO

7. Annexe 1 – Filières d'élimination

1 Béton et maçonneries

Ceux-ci pourront soit :

- ✓ être récupérés et broyés sur le site, afin de récupérer les différents composants : métaux et granulats de matières minérales (le broyage pouvant se faire sur une plateforme de recyclage);
- ✓ être envoyés en ISDI pour les matériaux non contaminés.

2 Le Verre

Le verre pourra être recyclé ou envoyé en ISDI¹.

Les fenêtres en double vitrage devront être orientées vers une installation de stockage pour déchets dangereux.

3 Aciers – ferrailles

Après démontage, découpage au chalumeau ou cisailage sur site, les aciers devront être orientés vers des filières de recyclage pour être valorisés.

Les filières possibles situées à proximité du site sont :

- les récupérateurs de métaux
- les plateformes de récupération et de tri
- les centres de recyclage des matériaux inertes
- les plateformes de regroupement

Certaines ferrailles récupérées pourront toutefois faire l'objet d'un réemploi (profilés, poutrelles, tôles, citernes, réservoirs...) par une clientèle variée (garagistes, ferronniers, artisans, agriculteurs).

4 Bois

Les déchets de bois non traités peuvent être recyclés (broyage), valorisés en chaudière (valorisation thermique), et peuvent être traités ou incinérés en usines d'incinération de déchets non dangereux selon les filières d'élimination des déchets non dangereux.

Les bois traités doivent quant à eux être incinérés en usines d'incinération de déchets dangereux

5 Armoires électriques

Ces éléments sont à démonter et à recycler.

¹ Installation de Stockage des Déchets Inertes

6 Déchets contenant du plâtre

Dans le cas de déchets de plâtre, les filières d'élimination varient en fonction des différents matériaux contenant du gypse :

Type de déchets contenant du plâtre	Filière à respecter
Déchets de doublages plâtre + polystyrène expansé	CSD de classe 2
Déchets de doublages plâtre + laine minérale	ISDI en alvéole spécifique
Déchets de faux-plafonds plâtre avec lattis bois	CSD de classe 2
Déchets de plaques de plâtre cartonées	ISDI en alvéole spécifique

7 Cas particulier des déchets amiantés

Depuis le 1^{er} juillet 2012, les déchets contenant de l'amiante doivent être orientés selon les règles suivantes :

Type de déchets contenant de l'amiante	Filière à respecter		
	ISDI	ISDND	ISDD
Amiante liée à des matériaux inertes	Non	Oui	Oui
Amiante liée à des matériaux non inertes	Non	Non	Oui
Amiante friable	Non	Non	Oui

8 Cas des terres non inertes

En cas de décapage, ces terres devront être orientées en filières adaptées (ISDND).

▶ 7. Annexe 2 – Attestation d'assurance

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ 01 41 34 50 00

✉ 01 41 34 55 00

N°ORIAS 07 001 037
Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
civile professionnelle et
exploitation

Vos références

Contrat : 37503519275087
A effet du 01/01/2001
Client : 0010834120



SOCOTEC France
Les Quadrants
3, avenue du Centre
GUYANCOURT
78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC France
Les Quadrants
3, avenue du Centre
GUYANCOURT
78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX
N°SIREN : 542 016 654 R.C.S. Versailles

Est titulaire d'un contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Ce contrat garantit l'ensemble de ses responsabilités civiles professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Les montants de garanties suivants sont apportés pour les activités en France Métropolitaine et D.O.M. :

- 1.500.000 € par sinistre tous dommages confondus : Corporels, Matériels et Immatériels consécutifs et non consécutifs.

LA PRÉSENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER AXA FRANCE IARD SA AU-DELÀ DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CONTRAT PRÉCITÉ AUQUEL ELLE SE RÉFÈRE, CE CONTRAT NE POUVANT EN AUCUNE MANIÈRE SE SUBSTITUER A CELUI QUI A L'ÉTRANGER SERAIT A SOUSCRIRE CONFORMEMENT A LA LEGISLATION LOCALE AUPRES D'ASSUREURS AGRÉES DANS LA NATION CONSIDÉRÉE.

Fait à Nanterre le 22 décembre 2017
POUR LA SOCIÉTÉ :

AXA France I.A.R.D.
Société Anonyme au Capital de 214 799 630 €
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche
92727 NANTERRE CEDEX
722 057 460 RCS Nanterre
[Entreprise régie par le Code des Assurances]

AXA France IARD SA - Société anonyme au capital de 214 799 630 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

Page 1 sur 1

3.3 Annexe volontaire n° 9

Rapports de diagnostic sur l'amiante.
SOCOTEV, 2018

Rapport de repérage de l'amiante avant démolition d'un immeuble



Bien immobilier concerné	Ancien site BUTAGAZ La Croisière 84500 BOLLENE	N° dossier : 1711E19V0000035/ N° de canevas : AVIGNO_716 V3.07.03
Propriétaire	Communauté de Communes Rhône Lez Provence Bâtiment Pôle Technique 1046, Rue Jules Vernes 84500 BOLLENE	Réf. du rapport : E19V0/17/1962rev1
Demandeur	Communauté de Communes Rhône Lez Provence Bâtiment Pôle Technique 1046, Rue Jules Vernes 84500 BOLLENE	Date(s) de visite : 05/12/2017 et 30/03/2018 Date de commande : 16/11/2017

Synthèse du rapport	L'ensemble des locaux et parties d'immeuble prévus dans le périmètre de repérage a pu être visité. A l'issue de la mission il a été repéré la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante dans l'immeuble. Rapport complémentaire pour lever de réserves des locaux non visité
----------------------------	---

Fait à : Aix en Provence Le : 17/04/2018	Auteur du rapport : Julien GRABIE et Samir GHARBI Certificat de compétence n°DTI / 0708-022 Certificat de compétence n°DTA/1705-018 délivré par Socotec Certification France Contrat d'assurance n°37503519275087 chez AXA	Signature : 
---	--	--

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.
 Il comprend 15 pages et en annexe 104 photo(s) de composant, 12 plan(s), 101 PV d'analyse de laboratoire, 1 certificat de compétence.
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Socotec Certification France 1, Rue René Anjoly 94250 GENTILLY

► Programme et périmètre du repérage

Périmètre du repérage (locaux et parties d'immeubles concernés)

Repérage de l'ensemble des parties de l'immeuble

Programme du repérage (composants et parties de composant à repérer)

Matériaux et produits de la liste C

► Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Matériaux et produits repérés contenant de l'amiante			
Localisation	Zone de présence du composant	Composant / Mode de reconnaissance	Libellé complémentaire
Bâtiment Bureaux	Sanitaires 2	Colles des carrelages / Analyse	Colle carrelage mur
Bâtiment Bureaux	Sanitaires 1 et 2 en plafond et combles	Conduit de fluide (air)	Aération en plafond et combles
Bâtiment Bureaux	Local chaufferie	Conduit de fluide (air)	Aération en plafond et combles
Bâtiment Bureaux	Local chaufferie	Joint de bride	Chaudière et brûleur
bâtiment bureaux	cuve extérieure à l'ouest	Joint de bride	
Bâtiment Bureaux	Bureaux 3 et 4, salle de réunion.	Conduit de fluide (eau) / Document consulté	Conduits descente eau pluviale
Bâtiment Bureaux	SAS entrée	Entourages de poteaux / Analyse	2 Poteaux en amiante ciment peint
Bâtiment Bureaux	Poste à haute tension	Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds) / Analyse	Panneau au sol
Bâtiment local chariot, chaufferie	Local chaufferie	Conduit de fluide (air) / Analyse	Réservation au sol
Bâtiment local chariot, chaufferie	Tresse sur chaudière dans local chaufferie	Joints de chaudière et de conduit / Analyse	Joint sur chaudière
Bâtiment local chariot, chaufferie	En pied de façade Nord Est	Plaques ondulées en toiture	Débris de plaques ondulées au sol
Bâtiment local chariot, chaufferie	Locaux chariot, chaufferie, atelier mécanique	Plaques ondulées en toiture / Document consulté	Plaques ondulées en toiture
Locaux incendie	Sortie échappement moteur au-dessus de la tresse, matériau présent sur les échappements des deux moteurs.	Joint de bride / Analyse	Joint bride
Hangar conditionnement	Menuiserie entre local conditionnement et hangar	Joint de vitrage / menuiserie / Analyse	Mastic vitrier
Hangar conditionnement	Hangar, local conditionnement et quai	Plaques ondulées en toiture / Analyse	Plaques ondulées en toiture

Les obligations du propriétaire en cas de travaux de retrait ou de confinement d'amiante sont indiquées au chapitre 5.

► Sommaire

► 1. Objet de la mission	4
1.1 Description précise de l'immeuble.....	4
1.2 Parties de l'immeuble	4
1.3 Zone ou partie de la structure à démolir	4
► 2. Déroulement de la mission.....	5
2.1 Prestations réalisées :	5
2.2 Personnes présentes lors de la visite :	5
2.3 Informations complémentaires sur la visite	5
2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC.....	6
2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC	6
2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission	6
► 3. Résultats détaillés du repérage	7
3.1 Composants de la liste C contenant de l'amiante	7
3.2 Composants de la liste C non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle) .	8
3.3 Composants de la liste C repérés sans amiante, (analyse en laboratoire).....	8
3.4 Composants de la liste C non analysés (*)	12
► 4. Autres composants repérés	14
4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante	14
4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur susceptibles de contenir de l'amiante (reconnaissance visuelle)	14
4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse	14
► 5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement	15
► 6. ANNEXES	

► 1. Objet de la mission

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à sa démolition. Elle comporte :

- La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique;
- L'identification et la localisation des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant démolition de l'immeuble**.

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel l'article R 1334-22 du Code de la Santé Publique et les textes qui lui sont liés (en particulier arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et du contenu du rapport de repérage). Elle est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants de la liste C définis dans l'annexe 13-9 au code de la santé publique.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries parois enterrées, étanchéité des parois enterrées.

1.1 Description précise de l'immeuble

Activité principale de l'immeuble : Industrie
Date de construction / PC : Avant 1997
Référence du site : Ancien site BUTAGAZ

Ancien site industriel composé de plusieurs bâtiments :

- Bâtiment Archives de structure maçonnerie traditionnelle, charpente bois, couverture en tuiles mécaniques, présence d'un dallage béton au nord du bâtiment archives,
- Bâtiment Bureau en rentrant à droite dans le site, de structure béton charpente métallique avec couverture bacs + complexe d'étanchéité,
- Bâtiment local chariot, chaufferie, structure béton, charpente métallique, couverture en plaques ondulées en amiante ciment,
- Bâtiment incendie de structure béton avec charpente métallique, couverture en bacs aciers,
- Abri de 15 m² situé au nord du local chariot, chaufferie, structure métallique couverture bacs aciers,
- Cuve sprinkler située au Sud du local incendie, cuve posée sur un cuvelage périphérie béton, avec présence d'une fosse enterrée,
- Bâtiment Hangar, de structure métallique (portiques), remplissage en partie basse en maçonnerie traditionnelle, bardage métallique en partie haute et plaques translucides au milieu, charpente métallique avec couverture en plaques ondulées en amiante ciment.

Le site dispose de chemins d'accès avec un enrobé routier.

1.2 Parties de l'immeuble

Bâtiment Archives
Bâtiment Bureaux
Bâtiment Bureaux
Bâtiment Bureaux
Bâtiment Bureaux
Bâtiment local chariot, chaufferie
Bâtiment local chariot, chaufferie
Locaux incendie
Cuve sprinkler
Hangar conditionnement
Hangar conditionnement
Plan de masse

Toutes les parties d'immeubles ont été visitées à l'exception de celles décrites dans le chapitre 2.3.

1.3 Zone ou partie de la structure à démolir

La démolition concerne l'ensemble de l'immeuble.

► 2. Déroulement de la mission

2.1 Prestations réalisées :

Date de la commande de la mission :

- Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC.
 - Laboratoire(s) d'analyse :
 - 1 : Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS 75 chemin de Sommières 30310 Vergèze
- Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2.2 Personnes présentes lors de la visite :

Accompagnateur :

2.3 Informations complémentaires sur la visite

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

- Les locaux étaient occupés lors de notre visite (mobilier et personnes)
- Les locaux étaient meublés mais non occupés
- Les locaux étaient vides lors de notre visite

Accessibilité aux différentes parties de l'immeuble

- Visite de l'ensemble des parties de l'immeuble concernées par la démolition
- Constat de parties inaccessibles lors de la visite de l'immeuble

Parties d'immeuble inaccessibles		
Parties inaccessibles	Motifs et justifications	Investigations à réaliser pour lever l'inaccessibilité
Joint de brides dans chaufferie, bâtiment bureau, cuve extérieure à l'ouest du bâtiment bureaux et local chaufferie.	Brides inaccessibles sans démontage	Visite complémentaire à réaliser après démontage ou considérer le joint amianté.
Equipement enterré (cuve, joint, fosse)	Pas d'accès sécurisé sans excavation lourde.	Visite complémentaire à réaliser après travaux d'excavation.

Autres informations sur le déroulement de la mission :

Néant

2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC

Les rapports de repérage de l'amiante suivants ont été communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission.

Référence	Date du rapport	Organisme de repérage	Objet du rapport	Principales conclusions
1429 10.05.17A	10/05/2017	HORIZON SUD EXPERTISES	Rep. préalable à la vente	Présence d'amiante détectée dans le cadre de la mission

2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC

Les documents suivants issus des laboratoires d'analyse de matériaux et produits ont été mis à disposition de SOCOTEC pour la présente mission.

Nom du Laboratoire	N° du PV	Date	Composant concerné
ITGA	IT040702-179	05/02/2007	Faux plafond Dalles 120 x 60
ITGA	IT040702-182	05/02/2007	Faux plafond Dalles 120 x 60 aluminium + isolant

2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission

Les plans des parties d'immeubles concernées par la mission sont les suivants.

Partie d'immeuble (localisation)	Titre du plan
Bâtiment Archives	Bâtiment Archives
Bâtiment Bureaux	Matériaux avec présence d'amiante
Bâtiment Bureaux	Matériaux sans amiante 1 sur 2
Bâtiment Bureaux	Matériaux sans amiante 2 sur 2
Bâtiment Bureaux	Toiture
Bâtiment local chariot, chaufferie	Plan 1 sur 2
Bâtiment local chariot, chaufferie	Plan 2 sur 2
Locaux incendie	Locaux Incendie
Cuve sprinkler	Cuve sprinkler
Hangar conditionnement	Hangar 1 sur 2
Hangar conditionnement	Hangar 2 sur 2
Plan de masse	Plan de masse

► 3. Résultats détaillés du repérage

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants de la liste C repérés sans amiante (§3.2 et 3.3)

Les composants de la liste C pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 3.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonne 2 des tableaux, figure le numéro d'identification du composant : celui-ci est repris sur le PV d'analyse, sur le plan et sur les planches de photos.

 3.1 Composants de la liste C contenant de l'amiante			
Composant / N° Identification		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire / n° analyse
Bâtiment Bureaux			
Colles des carrelages <i>Colle carrelage mur</i>	24	Sanitaires 2	033P33 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Conduit de fluide (air) <i>Aération en plafond et combles</i>	22	Sanitaires 1 et 2 en plafond et combles	Visuel (identification : Matériaux identiques aux descentes pluviales)
Conduit de fluide (eau) <i>Conduits descente eau pluviale</i>	21	Bureaux 3 et 4, salle de réunion.	Visuel (documentation : Rapport préalable à la vente.)
Entourages de poteaux <i>2 Poteaux en amiante ciment peint</i>	20	SAS entrée	021P21 / MOLP / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds) <i>Panneau au sol</i>	23	Poste à haute tension	053P53 / MOLP / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Conduit de fluide (eau) <i>Conduits descente ventilation</i>	21	Local chaufferie	Visuel (identification : Sur décision de l'opérateur)
Bâtiment local chariot, chaufferie			
Conduit de fluide (air) <i>Réservation au sol</i>	78	Local chaufferie	069P69 / MOLP / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Joints de chaudière et de conduit <i>Joint sur chaudière</i>	79	Tresse sur chaudière dans local chaufferie	070P70 / MOLP / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Plaques ondulées en toiture <i>Plaques ondulées en toiture</i>	77	Locaux chariot, chaufferie, atelier mécanique	Visuel (documentation : Rapport amiante préalable à la vente)
Plaques ondulées en toiture <i>Débris de plaques ondulées au sol</i>	112	En pied de façade Nord Est	Visuel (identification : Sur décision de l'opérateur)
Locaux incendie			
Joint de bride <i>Joint bride</i>	82	Sortie échappement moteur au-dessus de la tresse, matériau présent sur les échappements des deux moteurs.	079P79 / MOLP / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Conduit de fluide (eau) <i>3 Conduits</i>		Cuve	Visuel (identification : Sur décision de l'opérateur)
Hangar conditionnement			
Joint de vitrage / menuiserie <i>Mastic vitrier</i>	98	Menuiserie entre local conditionnement et hangar	088P88 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS


3.1 Composants de la liste C contenant de l'amiante

Composant / N° Identification	Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire / n° analyse
Hangar conditionnement		
Plaques ondulées en toiture <i>Plaques ondulées en toiture</i>	101 Hangar, local conditionnement et quai	099P99 / MOLP / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS


3.2 Composants de la liste C non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Composant / N° Identification	Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Bâtiment Archives		
Conduit de fluide (air) <i>Conduits en réservation mur</i>	19 Local divers	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : PVC)
Bâtiment Bureaux		
Conduit de fluide (eau) <i>Alimentation eau potable et évacuation eaux usées</i>	41 Sanitaires, coin cuisine	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Cuivre, PVC)
Conduit de fluide (eau) <i>Conduit dans regard extérieur</i>	111 Regard extérieur à l'Est du bâtiment	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : PVC)
Faux plafond <i>Dalle mouchetée 60 x 60</i>	31 Partie bureaux Nord	Visuel (marquage : Armstrong CORTEGA 26/05/2001)
Bâtiment Bureaux		
Installation technique ou industrielle <i>Chaudière DE DIETRICH</i>	61 Chaufferie	Visuel (marquage : Equipement d'après 1997)
Installation technique ou industrielle <i>AIR COMPRESSOR</i>	62 Centrale Air	Visuel (marquage : Equipement de 2013)
Hangar conditionnement		
Conduit de fluide (eau) <i>En réservation au sol</i>	109 Hangar	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Métal ou PVC)
Conduit de fluide (eau) <i>Descente eau pluviale</i>	110 Hangar	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Métallique)


3.3 Composants de la liste C repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Composant / N° Identification	Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire / n° analyse
Bâtiment Archives		
Appuis de fenêtres en fibres-ciment <i>Matériau dur</i>	9 Local archives	010P10 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Chape maigre <i>Matériau dur</i>	5 Pièce 3	005P5 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Chape maigre <i>Matériau dur</i>	8 Entrée magasin	008P8 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Chape maigre <i>Matériau dur</i>	12 Local matériel	013P13 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Chape maigre <i>Matériau dur</i>	15 Local huile, peinture	016P16 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS


3.3 Composants de la liste C repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Composant / N° Identification		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire / n° analyse
Chape maigre <i>Matériau dur</i>	18	Local divers	019P19 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Colles des carrelages <i>Colle carrelage sol</i>	1	Magasin	001P1 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Enduits projetés <i>Enduit façade</i>	7	Façade sud bâtiment archives	007P7 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Enduits projetés <i>Enduit façade</i>	16	Façade Nord bâtiment archives	017P17 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Joint de vitrage / menuiserie <i>Mastic vitrier sur châssis métallique</i>	11	Local matériel	012P12 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds) <i>Panneaux en plafond</i>	6	Entrée magasin	006P6 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Peinture ou enduit <i>Enduit plafond</i>	2	Magasin	002P2 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Peinture ou enduit <i>Enduit mural</i>	3	Magasin	003P3 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Peinture ou enduit <i>Enduit mural</i>	10	Local archives	011P11 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Peinture ou enduit <i>Enduit plafond</i>	13	Local huile, peinture	014P14 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Peinture ou enduit <i>Enduit mural</i>	14	Local huile, peinture	015P15 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Peinture ou enduit <i>Enduit mural</i>	17	Local divers	018P18 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Plaques ondulées en toiture <i>Plaques ondulées entreposées dans local</i>	4	Pièce 2	004P4 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Bâtiment Bureaux			
Appuis de fenêtres en fibres-ciment <i>Matériau dur</i>	25	Accueil	022P22 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Colles des carrelages <i>Colle plinthes</i>	27	SAS entrée	024P24 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Colles des carrelages <i>Colle carrelage sol</i>	28	SAS entrée	025P25 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Colles des carrelages <i>Colle plinthes</i>	29	Couloir	028P28 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Colles des carrelages <i>Colle plinthes</i>	36	Salle de réunion	043P43 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Colles des carrelages <i>Colle carrelage sol</i>	37	Salle de réunion	044P44 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Colles des carrelages <i>Colle carrelage sol</i>	40	Couloir	029P29 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Enduits projetés <i>Enduit façade</i>	26	Angle extérieur bureau 1	023P23 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Enduits projetés <i>Enduit façade</i>	34	Angle Sud Est	057P57 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Joint de vitrage / menuiserie <i>Mastic vitrier sur châssis bois (porte)</i>	32	Hall d'entrée	036P36 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS


3.3 Composants de la liste C repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Composant / N° Identification		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire / n° analyse
Joint de panneaux (cloisons, gaines) <i>Joint entre plaques de plâtre</i>	38	Salle de réunion	045P45 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Peinture ou enduit <i>Enduit mural</i>	30	Couloir	027P27 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Peinture ou enduit <i>Peinture sur radiateur</i>	33	Bureaux	038P38 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Peinture ou enduit <i>Enduit en soubassement</i>	35	Façades extérieures soubassements	056P56 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Revêtements muraux en panneaux <i>Revêtement mural synthétique</i>	39	Bureau 4	034P34 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Bâtiment Bureaux			
Calorifugeage <i>Matériau bitumineux noir</i>	56	Chaufferie	046P46 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Chape maigre <i>Matériau dur</i>	53	Centrale Air	055P55 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Chape maigre <i>Matériau dur</i>	55	Local technique	051P51 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Chape maigre <i>Matériau dur</i>	59	Bureau 3	037P37 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Colles des carrelages <i>Colle plinthes</i>	44	Accueil	030P30 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Colles des carrelages <i>Colle carrelage sol</i>	45	Accueil	031P31 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Colles des carrelages <i>Colle carrelage mur</i>	48	Sanitaires (accès vestiaires)	041P41 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Colles des carrelages <i>Colle carrelage mur</i>	49	Vestiaires	042P42 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Colles des carrelages <i>Colle carrelage mur</i>	57	Coin cuisine	039P39 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Dalle de sol plastique <i>Revêtement de sol plastique</i>	54	Centrale Air	054P54 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Faux plafond <i>Dalles 120 x 60 aluminium + isolant</i>	52	Magasin mécanique	IT040702-182 / MOLP / ITGA
Joint de vitrage / menuiserie <i>Joint menuiserie bâti - dormant</i>	43	Bureau 1	047P47 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Joint de vitrage / menuiserie <i>Joint menuiserie</i>	58	Seuil de porte bureau 3	049P49 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Joint de vitrage / menuiserie <i>Mastic vitrier sur châssis bois</i>	60	Bureau 2	048P48 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Joint de panneaux (cloisons, gaines) <i>Joint entre carreaux verre</i>	42	SAS entrée	026P26 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Joint de panneaux (cloisons, gaines) <i>Joint entre plaques de plâtre</i>	46	Accueil	032P32 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Peinture ou enduit <i>Enduit plafond</i>	47	Sanitaires 2	035P35 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Peinture ou enduit <i>Enduit mural</i>	51	Local technique	050P50 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Revêtements bitumineux <i>Plaques anti vibration</i>	50	Porte placard type KZ dans les sanitaires (accès vestiaires)	040P40 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS


3.3 Composants de la liste C repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Composant / N° Identification		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire / n° analyse
Bâtiment Bureaux			
Peinture ou enduit <i>Acrotère (enduit)</i>	64	Bâtiment Bureaux	059P59 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Revêtements et colles d'étanchéité <i>Relevé étanchéité</i>	63	Toiture SAS entrée	058P58 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Revêtements et colles d'étanchéité <i>Etanchéité courante</i>	65	Toiture Bureaux	060P60 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Revêtements et colles d'étanchéité <i>Relevé étanchéité</i>	66	Toiture bureaux	061P61 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Bâtiment local chariot, chaufferie			
Appuis de fenêtres en fibres-ciment <i>Matériau dur</i>	76	Local chariot	065P65 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Calorifugeage <i>Isolant minéral</i>	70	Local chaufferie	068P68 / MOLP / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Chape maigre <i>Matériau dur</i>	73	Local chariot	062P62 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Enduits projetés <i>Enduit façades</i>	72	Façades bâtiment	066P66 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Joint de bride <i>Joint bride</i>	68	Local chaufferie	071P71 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Joint de bride <i>Joint bride</i>	69	Local chaufferie	072P72 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Joint de vitrage / menuiserie <i>Mastic vitrier sur châssis métallique</i>	75	Local chariot	064P64 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Joints de chaudière et de conduit <i>Joints entre briques</i>	67	Conduit cheminée local chaufferie	052P52 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Joints de chaudière et de conduit <i>Joint brûleur</i>	71	Local chaufferie	067P67 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Peinture ou enduit <i>Enduit mural</i>	74	Local chariot	063P63 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Bâtiment local chariot, chaufferie			
Chape maigre <i>Matériau dur</i>	80	Local chaufferie	073P73 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Chape maigre <i>Matériau dur sur socle chaudière</i>	81	Local chaufferie	074P74 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Locaux incendie			
Chape maigre <i>Matériau dur</i>	84	Local incendie	076P76 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Enduits projetés <i>Enduit façade</i>	85	Façades locaux	080P80 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Installation technique ou industrielle <i>Tresse</i>	87	Conduit Echappement moteur (Deux tresses)	078P78 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Peinture ou enduit <i>Enduit mural</i>	83	Local incendie	075P75 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Revêtements bitumineux <i>Matériau bitumineux</i>	86	Local gestion incendie matériau situé en partie basse des conduits pénétrant au sol.	077P77 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Cuve sprinkler			


3.3 Composants de la liste C repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Composant / N° Identification		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire / n° analyse
Calorifugeage <i>Isolant</i>	88	Cuve sprinkler	081P81 / MOLP / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Calorifugeage <i>isolant + enveloppe</i>	89	Cuve sprinkler	082P82 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Peinture ou enduit <i>Enduit cuvelage</i>	90	Cuve sprinkler	083P83 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Revêtements bitumineux <i>Matériau noir</i>	91	Sous cuvelage périphérique	084P84 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Revêtements et colles d'étanchéité <i>Etanchéité cuve</i>	92	Partie toiture de la cuve	093P93 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Hangar conditionnement			
Calorifugeage <i>Isolant + enveloppe</i>	93	Hangar conditionnement	085P85 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Colle <i>Colle sous panneau fibralith</i>	95	Hangar	086P86 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Enduits projetés <i>Enduit façades</i>	96	Hangar	089P89 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Faux plafond <i>Dalles 120 x 60</i>	99	Hangars	IT040702-179 / MOLP / ITGA
Joints de panneaux (cloisons, gaines) <i>Joint de gaine</i>	97	Hangar conditionnement	090P90 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Peintures intumescentes (poteau, charpente) <i>Charpente et poteaux</i>	100	Hangars	092P92 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Revêtements bitumineux <i>Revêtement de sol bitumineux</i>	94	Totalité hangar (sauf remplissage)	087P87 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Plan de masse			
Installation technique ou industrielle <i>Revêtement sur équipement lutte incendie</i>	108	Lance incendie dans coffrets implantés sur le site.	091P91 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Peinture ou enduit <i>Enduit poteaux</i>	113	Entrée principale	020P20 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Revêtements de sols routiers <i>Enrobé</i>	102	Trottoir devant bâtiment archives	009P9 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Revêtements de sols routiers <i>Enrobé</i>	103	Devant l'entrée du site	094P94 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Revêtements de sols routiers <i>Enrobé</i>	104	Entre bâtiment bureaux et hangar	095P95 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Revêtements de sols routiers <i>Enrobé</i>	105	Au Sud-Ouest du hangar sur trottoir	096P96 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Revêtements de sols routiers <i>Enrobé</i>	106	Zone Sud Est du site	097P97 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
Revêtements de sols routiers <i>Enrobé</i>	107	Zone Nord du site	098P98 / META / Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS


3.4 Composants de la liste C non analysés (*)

Composant / N° Identification	Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

(*) Ces composants doivent faire l'objet d'une analyse avant le début de la démolition : sinon ils seront considérés comme contenant de l'amiante.

► 4. Autres composants repérés

Si, au cours de la mission, l'opérateur a eu connaissance de la présence de composants réputés contenir de l'amiante, autres que ceux définis dans les listes C de l'annexe 13.9 au Code de la Santé Publique, il convient de se reporter aux tableaux ci-dessous.

Cette connaissance provient d'une information communiquée à l'opérateur par le propriétaire, le commanditaire ou le laboratoire d'analyse.



4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante

Composant / N° Identification	Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire / n° analyse
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		



4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante

Composant / N° Identification	Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		



4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse

Composant / N° Identification	Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

► 5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

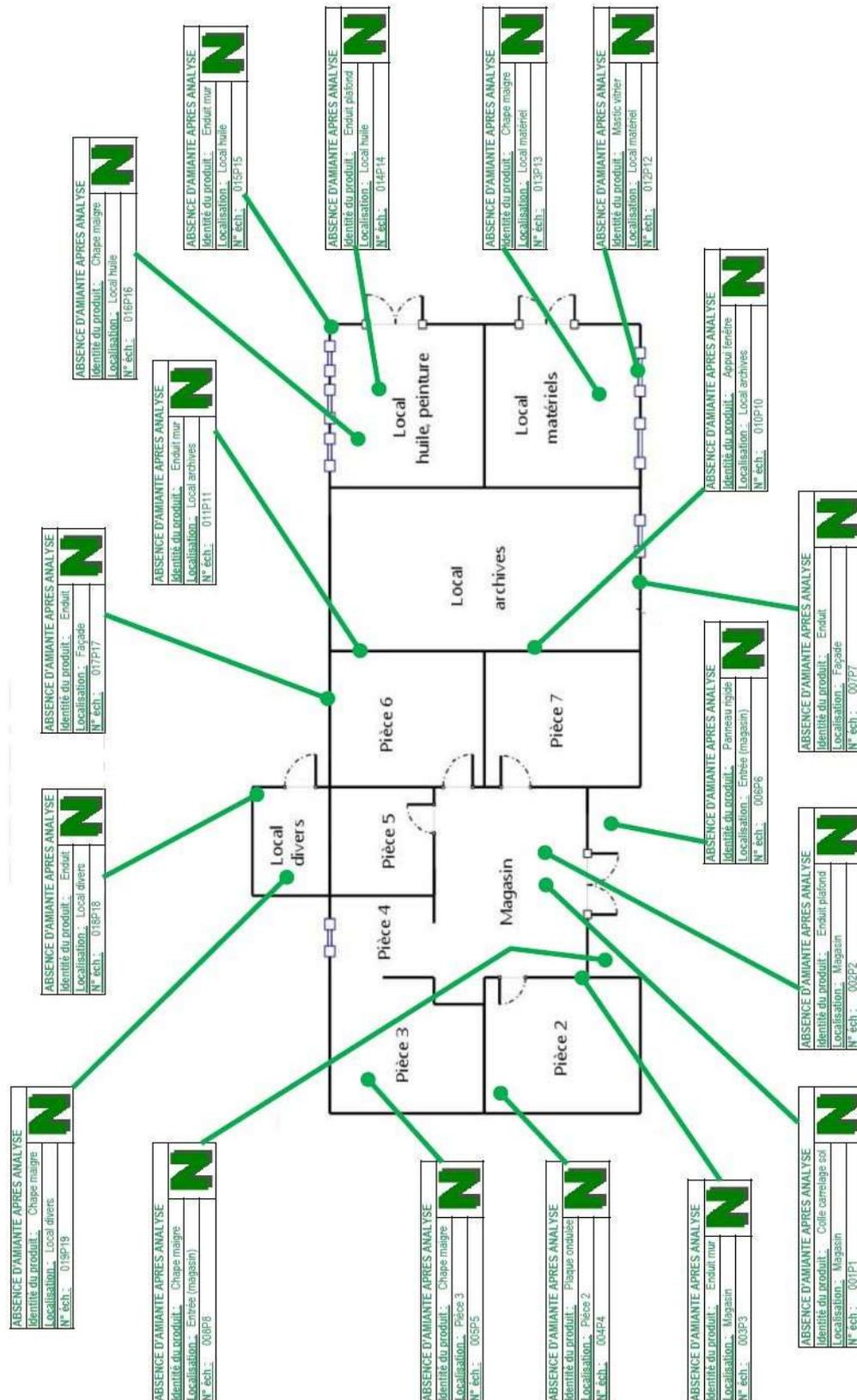
Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

▶ 6. ANNEXES

Bâtiment Archives	Titre du plan : Bâtiment Archives
-------------------	-----------------------------------

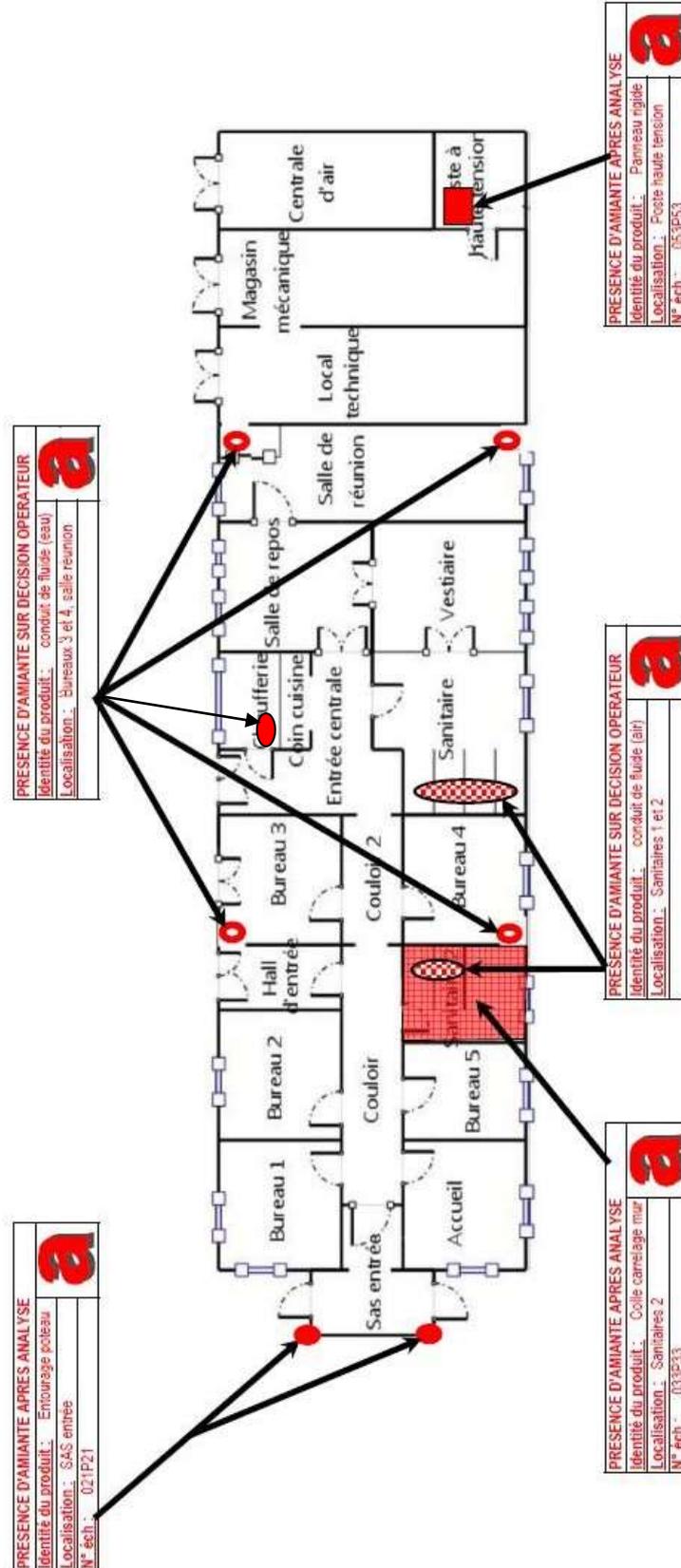
Rapport E19V0/17/1962 du 15/12/2017 : Bâtiment Archives



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Appuis de fenêtres en fibres-ciment	9	Matériau dur	Local archives	N
Chape maigre	5	Matériau dur	Pièce 3	N
Chape maigre	8	Matériau dur	Entrée magasin	N
Chape maigre	12	Matériau dur	Local matériel	N
Chape maigre	15	Matériau dur	Local huile, peinture	N
Chape maigre	18	Matériau dur	Local divers	N
Colles des carrelages	1	Colle carrelage sol	Magasin	N
Conduit de fluide (air)	19	Conduits en réservation mur	Local divers	N
Enduits projetés	7	Enduit façade	Façade sud bâtiment archives	N
Enduits projetés	16	Enduit façade	Façade Nord bâtiment archives	N
Joint de vitrage / menuiserie	11	Mastic vitrier sur châssis métallique	Local matériel	N
Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)	6	Panneaux en plafond	Entrée magasin	N
Peinture ou enduit	2	Enduit plafond	Magasin	N
Peinture ou enduit	3	Enduit mural	Magasin	N
Peinture ou enduit	10	Enduit mural	Local archives	N
Peinture ou enduit	13	Enduit plafond	Local huile, peinture	N
Peinture ou enduit	14	Enduit mural	Local huile, peinture	N
Peinture ou enduit	17	Enduit mural	Local divers	N
Plaques ondulées en toiture	4	Plaques ondulées entreposées dans local	Pièce 2	N

Bâtiment Bureaux	Titre du plan : Matériaux avec présence d'amiante
------------------	---

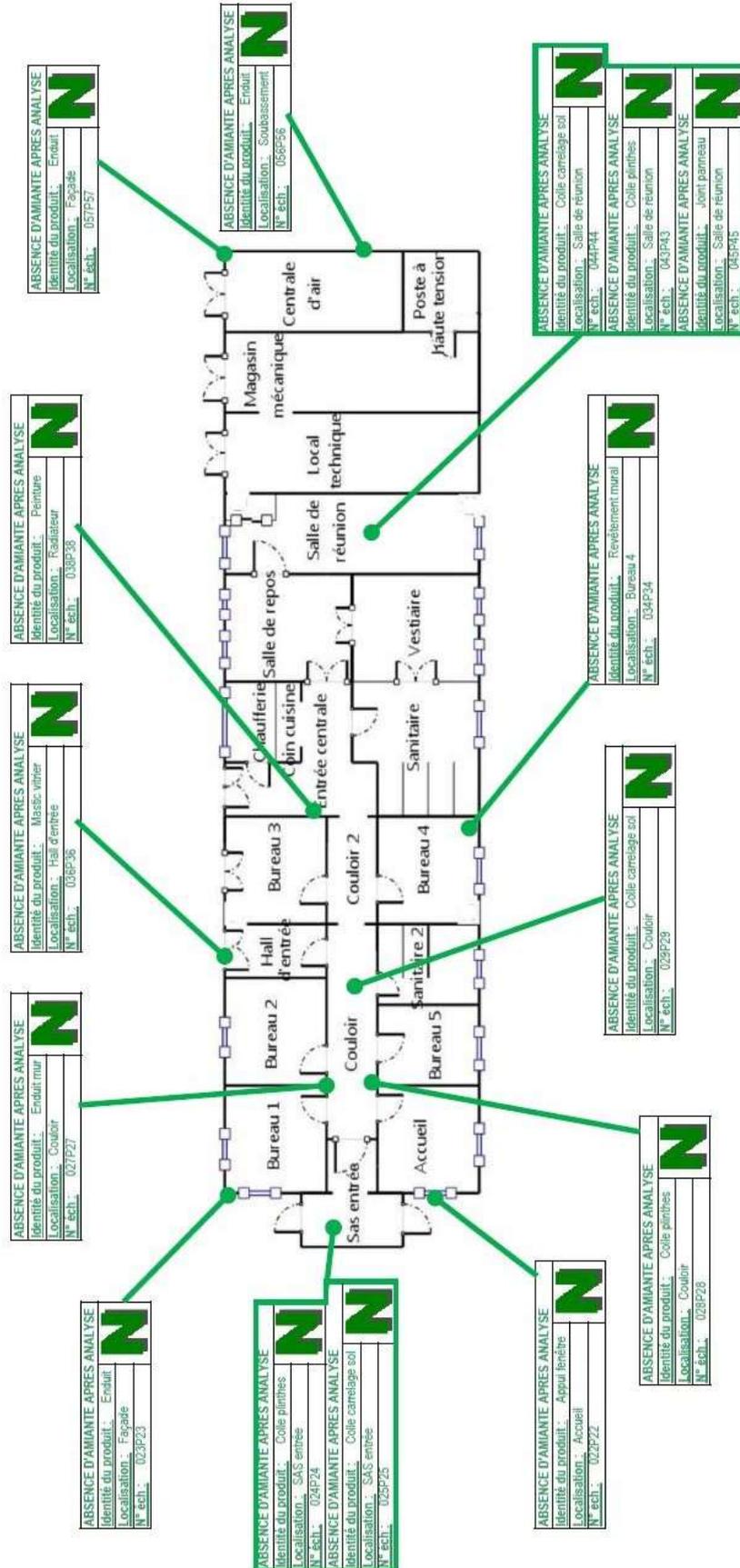


Rapport : E19V0/17/1962rev1

Dossier : 1711E19V0000035/

Colles des carrelages	24	Colle carrelage mur	Sanitaires 2	
Conduit de fluide (air)	22	Aération en plafond et combles	Sanitaires 1 et 2 en plafond et combles	
Conduit de fluide (eau)	21	Conduits descente eau pluviale	Bureaux 3 et 4, salle de réunion.	
Entourages de poteaux	20	2 Poteaux en amiante ciment peint	SAS entrée	
Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)	23	Panneau au sol	Poste à haute tension	

Bâtiment Bureaux	Titre du plan : Matériaux sans amiante 1 sur 2
------------------	--



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

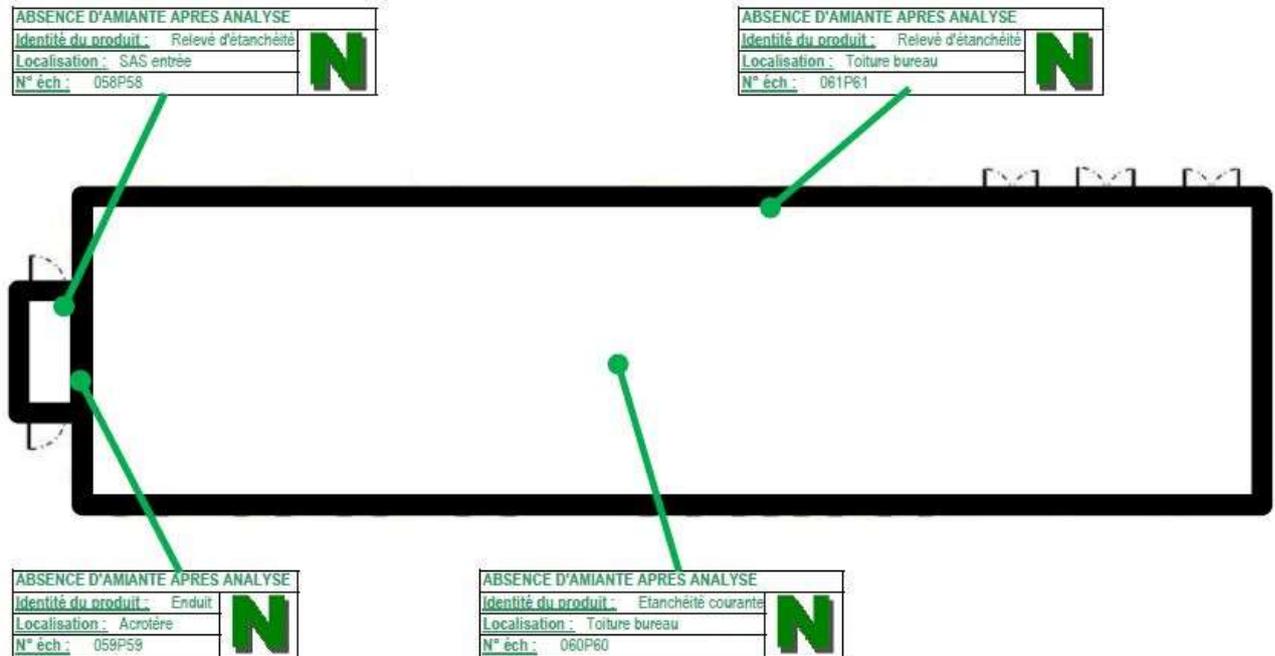
Appuis de fenêtres en fibres-ciment	25	Matériau dur	Accueil	N
Colles des carrelages	27	Colle plinthes	SAS entrée	N
Colles des carrelages	28	Colle carrelage sol	SAS entrée	N
Colles des carrelages	29	Colle plinthes	Couloir	N
Colles des carrelages	36	Colle plinthes	Salle de réunion	N
Colles des carrelages	37	Colle carrelage sol	Salle de réunion	N
Colles des carrelages	40	Colle carrelage sol	Couloir	N
Conduit de fluide (eau)	41	Alimentation eau potable et évacuation eaux usées	Sanitaires, coin cuisine	N
Conduit de fluide (eau)	111	Conduit dans regard extérieur	Regard extérieur à l'Est du bâtiment	N
Enduits projetés	26	Enduit façade	Angle extérieur bureau 1	N
Enduits projetés	34	Enduit façade	Angle Sud Est	N
Faux plafond	31	Dalle mouchetée 60 x 60	Partie bureaux Nord	N
Joint de vitrage / menuiserie	32	Mastic vitrier sur châssis bois (porte)	Hall d'entrée	N
Joints de panneaux (cloisons, gaines)	38	Joint entre plaques de plâtre	Salle de réunion	N
Peinture ou enduit	30	Enduit mural	Couloir	N
Peinture ou enduit	33	Peinture sur radiateur	Bureaux	N
Peinture ou enduit	35	Enduit en soubassement	Façades extérieures soubassements	N
Revêtements muraux en panneaux	39	Revêtement mural synthétique	Bureau 4	N

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Calorifugeage	56	Matériau bitumineux noir	Chaufferie	N
Chape maigre	53	Matériau dur	Centrale Air	N
Chape maigre	55	Matériau dur	Local technique	N
Chape maigre	59	Matériau dur	Bureau 3	N
Colles des carrelages	44	Colle plinthes	Accueil	N
Colles des carrelages	45	Colle carrelage sol	Accueil	N
Colles des carrelages	48	Colle carrelage mur	Sanitaires (accès vestiaires)	N
Colles des carrelages	49	Colle carrelage mur	Vestiaires	N
Colles des carrelages	57	Colle carrelage mur	Coin cuisine	N
Dalle de sol plastique	54	Revêtement de sol plastique	Centrale Air	N
Faux plafond	52	Dalles 120 x 60 aluminium + isolant	Magasin mécanique	N
Installation technique ou industrielle	61	Chaudière DE DIETRICH	Chaufferie	N
Installation technique ou industrielle	62	AIR COMPRESSOR	Centrale Air	N
Joint de vitrage / menuiserie	43	Joint menuiserie bâti - dormant	Bureau 1	N
Joint de vitrage / menuiserie	58	Joint menuiserie	Seuil de porte bureau 3	N
Joint de vitrage / menuiserie	60	Mastic vitrier sur châssis bois	Bureau 2	N
Joints de panneaux (cloisons, gaines)	42	Joint entre carreaux verre	SAS entrée	N
Joints de panneaux (cloisons, gaines)	46	Joint entre plaques de plâtre	Accueil	N
Peinture ou enduit	47	Enduit plafond	Sanitaires 2	N
Peinture ou enduit	51	Enduit mural	Local technique	N
Revêtements bitumineux	50	Plaques anti vibration	Porte placard type KZ dans les sanitaires (accès vestiaires)	N

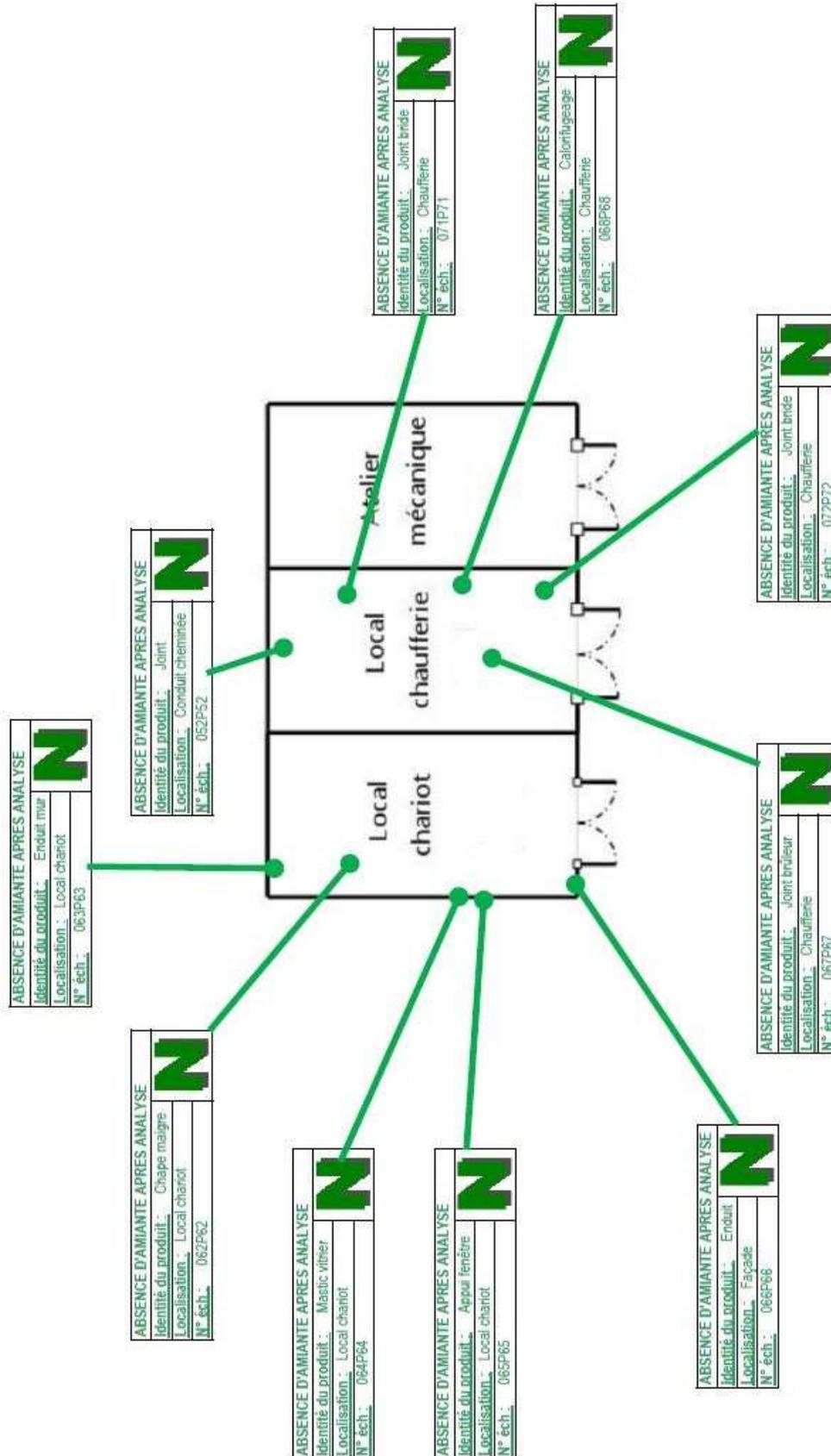
Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Titre du plan : Toiture
------------------	-------------------------



Peinture ou enduit	64	Acrotère (enduit)	Bâtiment Bureaux	N
Revêtements et colles d'étanchéité	63	Relevé étanchéité	Toiture SAS entrée	N
Revêtements et colles d'étanchéité	65	Etanchéité courante	Toiture Bureaux	N
Revêtements et colles d'étanchéité	66	Relevé étanchéité	Toiture bureaux	N

Bâtiment local chariot, chaufferie	Titre du plan : Plan 1 sur 2
------------------------------------	------------------------------

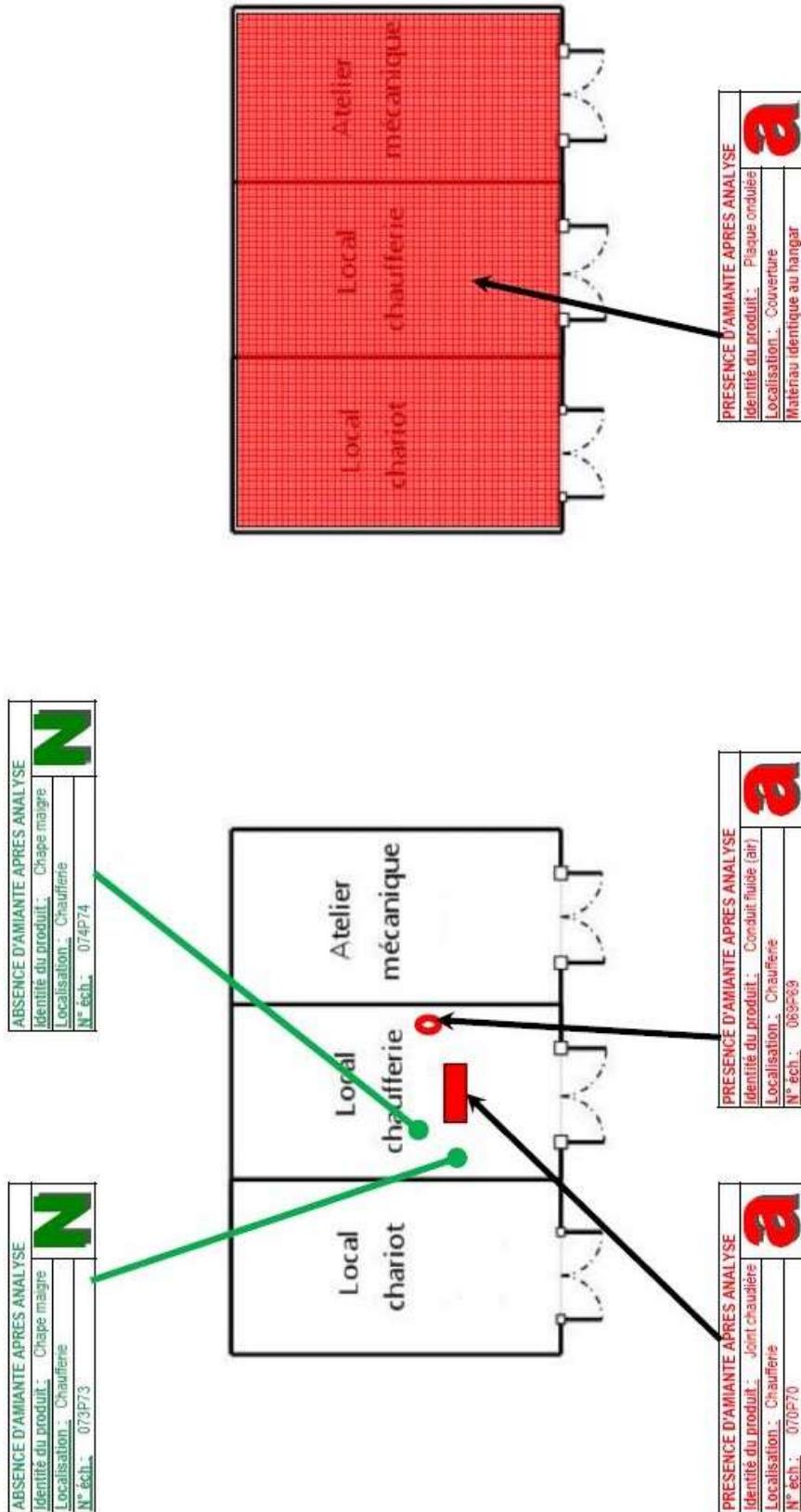


Rapport : E19V0/17/1962rev1

Dossier : 1711E19V0000035/

Appuis de fenêtres en fibres-ciment	76	Matériau dur	Local chariot	N
Calorifugeage	70	Isolant minéral	Local chaufferie	N
Chape maigre	73	Matériau dur	Local chariot	N
Enduits projetés	72	Enduit façades	Façades bâtiment	N
Joint de bride	68	Joint bride	Local chaufferie	N
Joint de bride	69	Joint bride	Local chaufferie	N
Joint de vitrage / menuiserie	75	Mastic vitrier sur châssis métallique	Local chariot	N
Joints de chaudière et de conduit	67	Joints entre briques	Conduit cheminée local chaufferie	N
Joints de chaudière et de conduit	71	Joint brûleur	Local chaufferie	N
Peinture ou enduit	74	Enduit mural	Local chariot	N

Bâtiment local chariot, chaufferie	Titre du plan : Plan 2 sur 2
------------------------------------	------------------------------

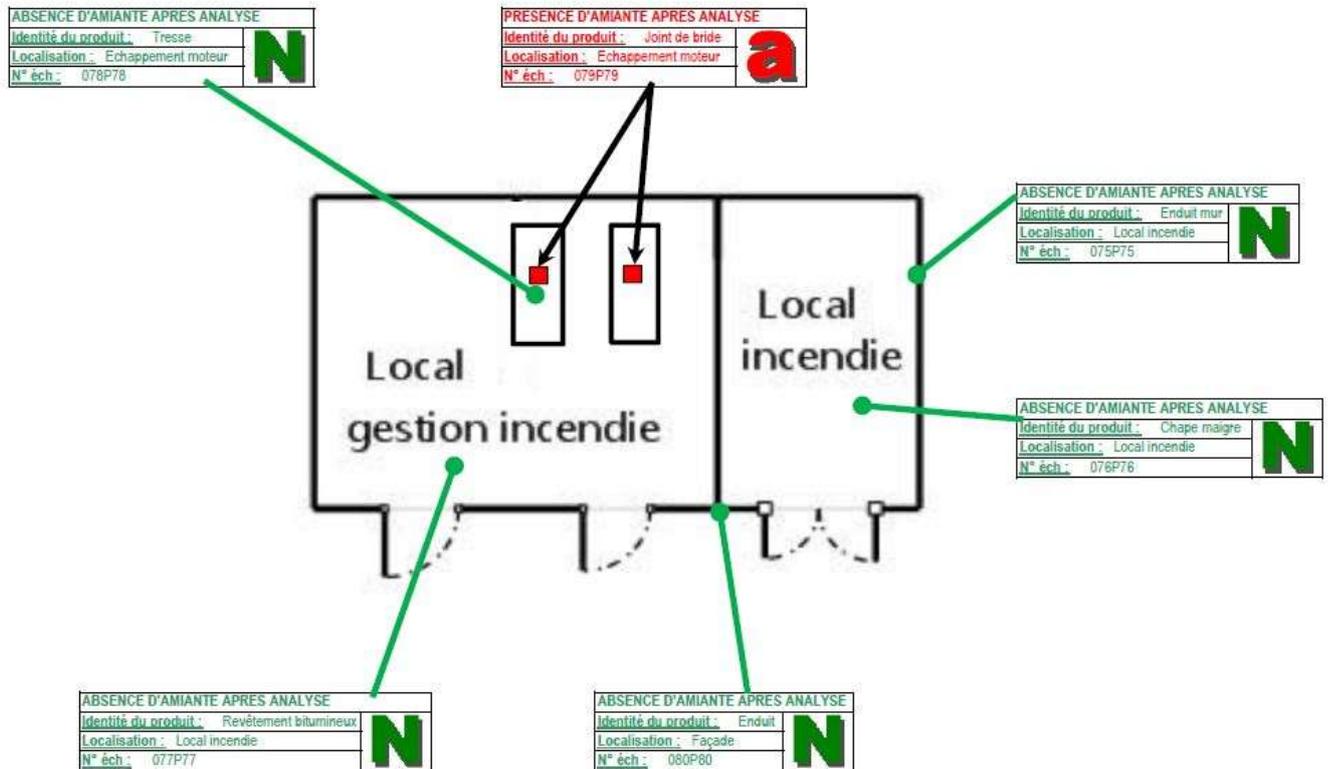


Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Chape maigre	80	Matériau dur	Local chaufferie	N
Chape maigre	81	Matériau dur sur socle chaudière	Local chaufferie	N
Conduit de fluide (air)	78	Réservation au sol	Local chaufferie	a
Joints de chaudière et de conduit	79	Joint sur chaudière	Tresse sur chaudière dans local chaufferie	a
Plaques ondulées en toiture	77	Plaques ondulées en toiture	Locaux chariot, chaufferie, atelier mécanique	a
Plaques ondulées en toiture	112	Débris de plaques ondulées au sol	En pied de façade Nord Est	a

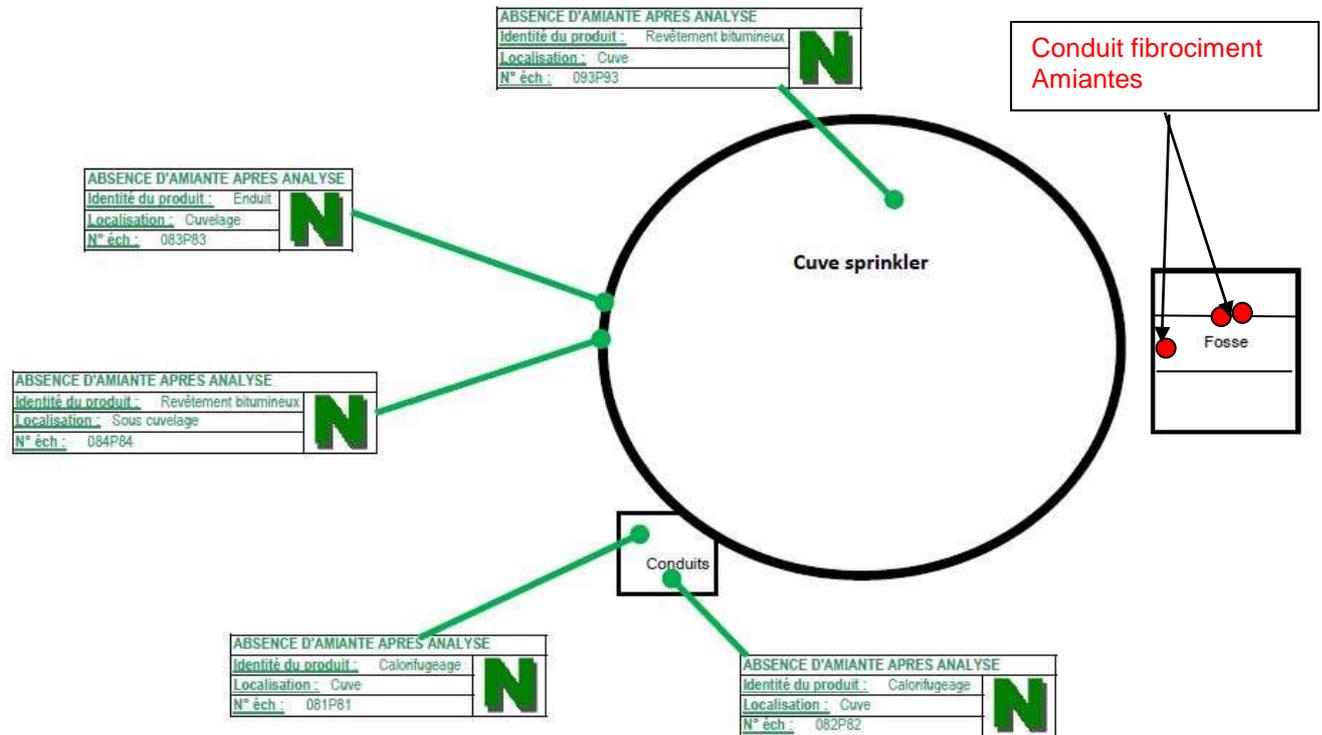
Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Locaux incendie	Titre du plan : Locaux Incendie
-----------------	---------------------------------



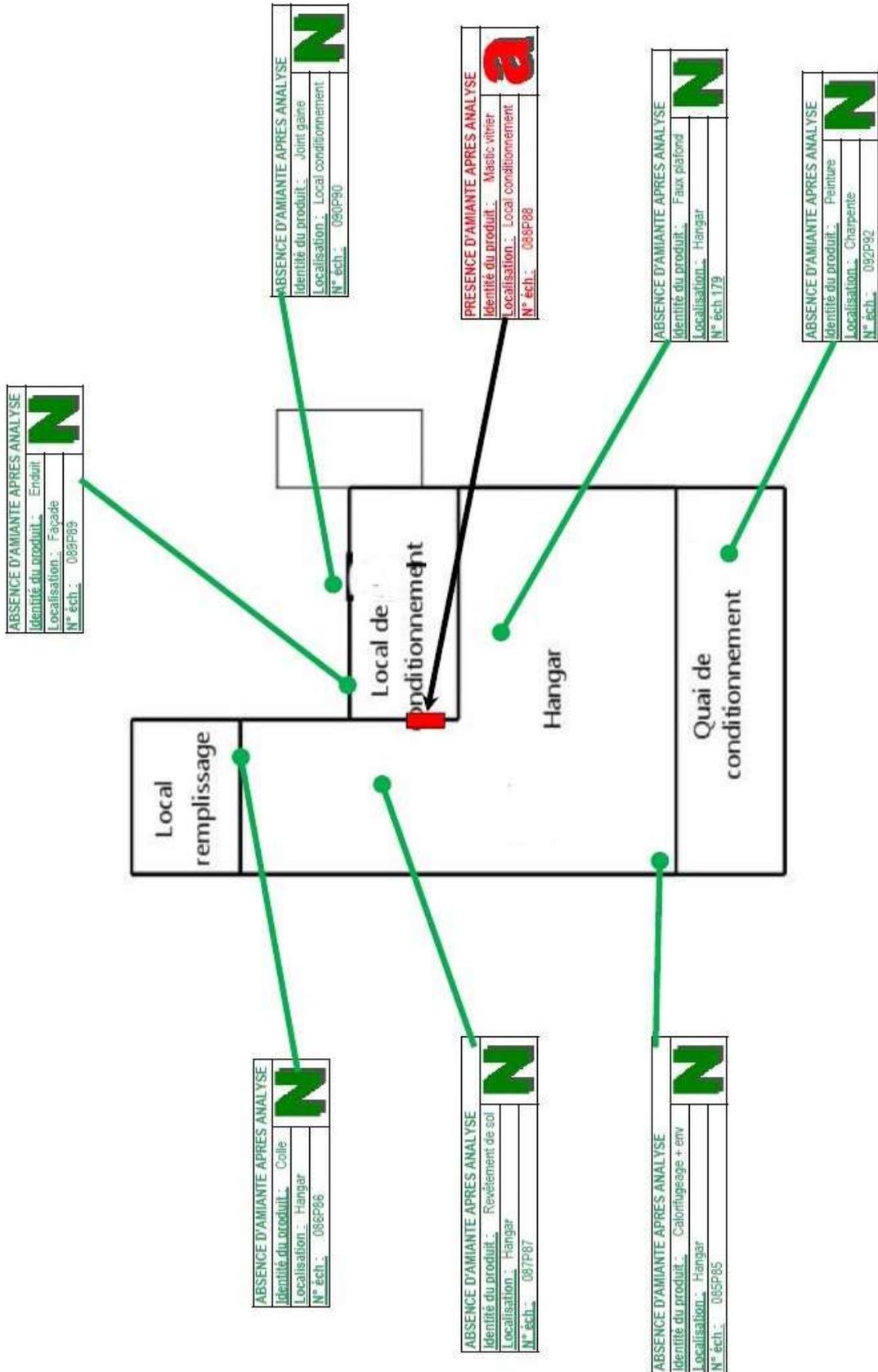
Chape maigre	84	Matériau dur	Local incendie	N
Enduits projetés	85	Enduit façade	Façades locaux	N
Installation technique ou industrielle	87	Tresse	Conduit Echappement moteur (Deux tresses)	N
Joint de bride	82	Joint bride	Sortie échappement moteur au-dessus de la tresse, matériau présent sur les échappements des deux moteurs.	a
Peinture ou enduit	83	Enduit mural	Local incendie	N
Revêtements bitumineux	86	Matériau bitumineux	Local gestion incendie matériau situé en partie basse des conduits pénétrant au sol.	N

Cuve sprinkler	Titre du plan : Cuve sprinkler
----------------	--------------------------------



Calorifugeage	88	Isolant	Cuve sprinkler	N
Calorifugeage	89	isolant + enveloppe	Cuve sprinkler	N
Peinture ou enduit	90	Enduit cuvelage	Cuve sprinkler	N
Revêtements bitumineux	91	Matériau noir	Sous cuvelage périphérique	N
Revêtements et colles d'étanchéité	92	Etanchéité cuve	Partie toiture de la cuve	N

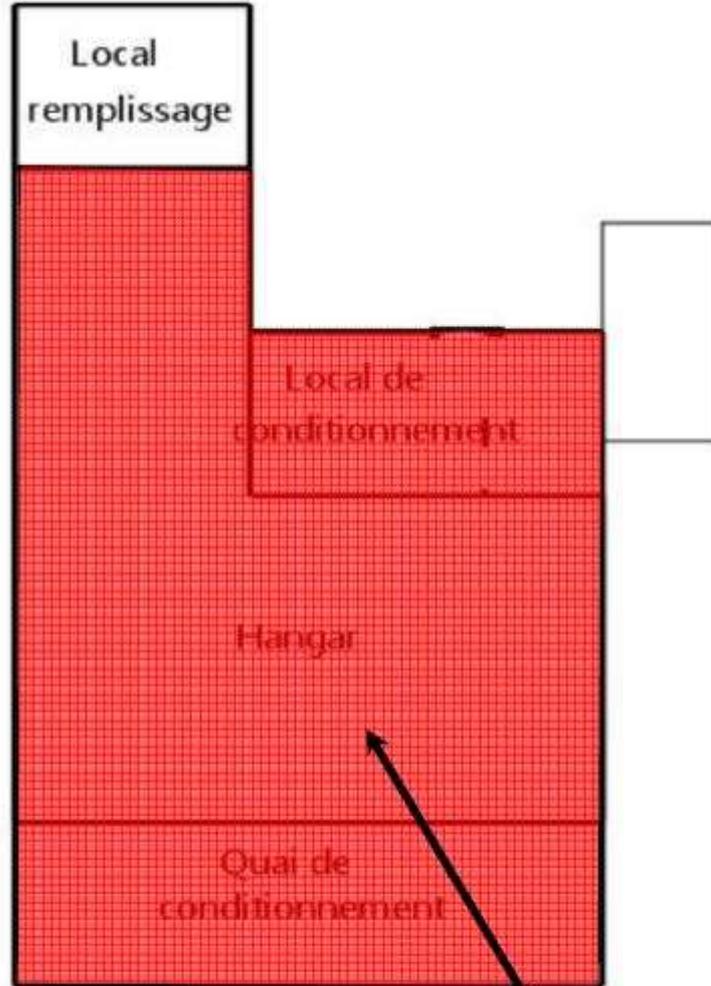
Hangar conditionnement	Titre du plan : Hangar 1 sur 2
------------------------	--------------------------------



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Calorifugeage	93	Isolant + enveloppe	Hangar conditionnement	N
Colle	95	Colle sous panneau fibralith	Hangar	N
Conduit de fluide (eau)	109	En réservation au sol	Hangar	N
Conduit de fluide (eau)	110	Descente eau pluviale	Hangar	N
Enduits projetés	96	Enduit façades	Hangar	N
Faux plafond	99	Dalles 120 x 60	Hangars	N
Joint de vitrage / menuiserie	98	Mastic vitrier	Menuiserie entre local conditionnement et hangar	a
Joints de panneaux (cloisons, gaines)	97	Joint de gaine	Hangar conditionnement	N
Peintures intumescentes (poteau, charpente)	100	Charpente et poteaux	Hangars	N
Revêtements bitumineux	94	Revêtement de sol bitumineux	Totalité hangar (sauf remplissage)	N

Hangar conditionnement	Titre du plan : Hangar 2 sur 2
------------------------	--------------------------------

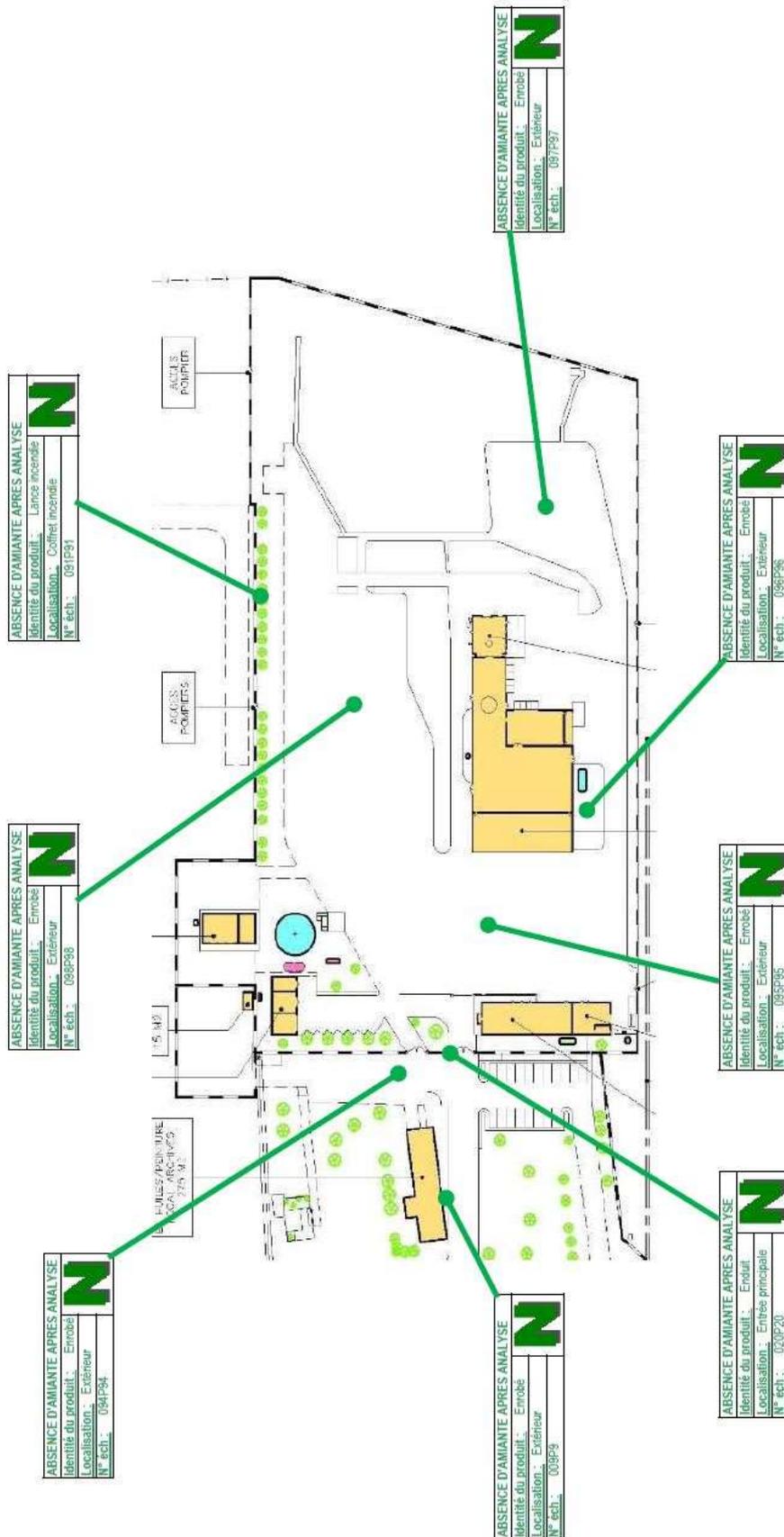


PRESENCE D'AMIANTE APRES ANALYSE	
Identité du produit :	Plaque ondulée
Localisation :	Hangar
N° éch :	099P99



Plaques ondulées en toiture	101	Plaques ondulées en toiture	Hangar, local conditionnement et quai	
-----------------------------	-----	-----------------------------	---------------------------------------	---

Plan de masse	Titre du plan : Plan de masse
---------------	-------------------------------



Rapport : E19V0/17/1962rev1

Dossier : 1711E19V0000035/

Installation technique ou industrielle	108	Revêtement sur équipement lutte incendie	Lance incendie dans coffrets implantés sur le site.	N
Peinture ou enduit	113	Enduit poteaux	Entrée principale	N
Revêtements de sols routiers	102	Enrobé	Trottoir devant bâtiment archives	N
Revêtements de sols routiers	103	Enrobé	Devant l'entrée du site	N
Revêtements de sols routiers	104	Enrobé	Entre bâtiment bureaux et hangar	N
Revêtements de sols routiers	105	Enrobé	Au Sud-Ouest du hangar sur trottoir	N
Revêtements de sols routiers	106	Enrobé	Zone Sud Est du site	N
Revêtements de sols routiers	107	Enrobé	Zone Nord du site	N

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Appuis de fenêtres en fibres-ciment <i>Matériau dur</i> <i>Local archives</i>	9
-------------------	---	---



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeuneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074158-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

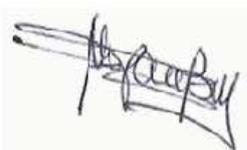
N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
010	P 10 / Local archives / Appui fenêtre	Matériau semi-dur (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30010 VERGÈZE - FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 69 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/fr/eb
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR26 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
NF 1-5222
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Chape maigre Matériau dur Pièce 3	5
-------------------	---	---



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074153-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
005	P5 / Pièce 3 / Chape maigre	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) + (beige)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 1573 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Chape maigre <i>Matériau dur</i> <i>Entrée magasin</i>	8
-------------------	--	---



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074156-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
008	P8 / Entrée (magasin) / Chape maigre	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Chape maigre <i>Matériau dur</i> <i>Local matériel</i>	12
-------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074161-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
013	P 13 / Local matériel / Chape maigre	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (foncé)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Chape maigre <i>Matériau dur</i> <i>Local huile, peinture</i>	15
-------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074164-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
016	P 16 / Local huile / Chape maigre	Matériau de type peinture (vert) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 89 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR20 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5923
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Chape maigre Matériau dur Local divers	18
-------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074167-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
019	P 19 / Local divers / Chape maigre	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Fascalot
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Colles des carrelages <i>Colle carrelage sol Magasin</i>	1
-------------------	---	---



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074149-01 Version du : 09/12/2017 2:31 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	P1 / Magasin / Colle carrelage sol	Matériau dur (gris) (foncé) ; matériau dur de type ciment-colle (beige)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Enduits projetés <i>Enduit façade Façade sud bâtiment archives</i>	7
-------------------	---	---



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074155-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
007	P7 / Façade / Enduit	Matériau semi-dur de type enduit (orange)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Enduits projetés <i>Enduit façade Façade Nord bâtiment archives</i>	16
-------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074165-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
017	P.17 / Façade / Enduit	Matériau semi-dur de type enduit (orange)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Joint de vitrage / menuiserie <i>Mastic vitrier sur châssis métallique</i> <i>Local matériel</i>	11
-------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074160-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
012	P 12 / Local matériel / Mastic vitrier	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds) <i>Panneaux en plafond Entrée magasin</i>	6
-------------------	--	---



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074154-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

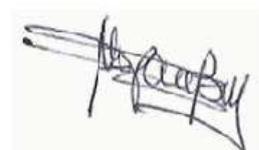
N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
006	P6 / Entrée (magasin) / Panneau rigide	Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascal
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 69 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR26 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Peinture ou enduit <i>Enduit plafond Magasin</i>	2
-------------------	---	---



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074150-01 Version du : 09/12/2017 2:31 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
002	P2 / Magasin / Enduit plafond	Matériau (gris) ; matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) (plâtreux)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 89 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR20 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5923
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Peinture ou enduit <i>Enduit mural Magasin</i>	3
-------------------	---	---



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074151-01 Version du : 09/12/2017 2:31 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
003	P3 / Magasin / Enduit mur	Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Peinture ou enduit <i>Enduit mural</i> <i>Local archives</i>	10
-------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074159-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
011	P 11 / Local archives / Enduit mur	Matériau semi-dur de type enduit (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Peinture ou enduit <i>Enduit plafond Local huile, peinture</i>	13
-------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074162-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
014	P 14 / Local huile / Enduit plafond	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Peinture ou enduit <i>Enduit mural</i> <i>Local huile, peinture</i>	14
-------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074163-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
015	P 15 / Local huile / Enduit mur	Matériau semi-dur de type enduit (beige) + (beige) (clair)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Peinture ou enduit <i>Enduit mural</i> <i>Local divers</i>	17
-------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074166-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
018	P 18 / Local divers / Enduit	Matériau semi-dur de type enduit (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Archives	Composant : Plaques ondulées en toiture <i>Plaques ondulées entreposées dans local Pièce 2</i>	4
-------------------	---	---



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074152-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
004	P 4 / Pièce 2 / Plaque ondulée	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Colles des carrelages <i>Colle carrelage mur Sanitaires 2</i>	24
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074181-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
033	P 33 / Sanitaire 2 / Colle carrelage mur	Matériau dur de type ciment-colla (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Entourages de poteaux <i>2 Poteaux en amiante ciment peint SAS entrée</i>	20
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074169-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
021	P21 / SAS entrée / Entourage poteau	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP *	4	-	Fibres d'amiante de type chrysotile, crocidolite

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/fr/bd
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5923
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds) <i>Panneau au sol Poste à haute tension</i>	23
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074201-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
053	P 53 / Poste haute tension / Panneau rigide	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalis
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 86 73 15 73 - Fax: +33 3 89 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/ndb
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR26 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
NF-1-5022
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Appuis de fenêtres en fibres-ciment <i>Matériau dur Accueil</i>	25
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074170-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
022	P 22 / Accueil / Appui fenêtre	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR28 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5923
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Colles des carrelages <i>Colle plinthes SAS entrée</i>	27
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074172-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
024	P24 / SAS entrée / Colle plinthes	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 89 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/rd/b
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR20 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Colles des carrelages <i>Colle carrelage sol SAS entrée</i>	28
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074173-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
025	P 25 / SAS entrée / Colle carrelage sol	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/btdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Colles des carrelages <i>Colle plinthes</i> <i>Couloir</i>	29
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074176-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
028	P28 / Couloir / Colle plinthe	Matériau dur de type ciment-colla (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 1573 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Colles des carrelages <i>Colle plinthes</i> <i>Salle de réunion</i>	36
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074191-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
043	P43 / Salle de réunion / Colle plinthe	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR20 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5923
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Colles des carrelages <i>Colle carrelage sol Salle de réunion</i>	37
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074192-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
044	P 44 / Salle de réunion / Colle carrelage sol	Matériau dur de type ciment-colla (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Colles des carrelages <i>Colle carrelage sol</i> <i>Couloir</i>	40
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074177-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
029	P 29 / Couloir / Colle carrelage sol	Matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR20 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5923
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Enduits projetés <i>Enduit façade</i> <i>Angle extérieur bureau 1</i>	26
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074171-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
023	P.23 / Façade / Enduit	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5923
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Enduits projetés <i>Enduit façade Angle Sud Est</i>	34
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074205-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
057	P57 / Façade / Enduit	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Joint de vitrage / menuiserie <i>Mastic vitrier sur châssis bois (porte) Hall d'entrée</i>	32
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074184-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
036	P36 / Hall entrée / Mastic vitrier	Matériau semi-dur de type mastic (gris) (rose)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 1573 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR20 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Joints de panneaux (cloisons, gaines) <i>Joint entre plaques de plâtre Salle de réunion</i>	38
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074193-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
045	P45 / Salle de réunion / Joint panneau	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1% en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 89 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/fr/eb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR20 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Peinture ou enduit <i>Enduit mural</i> <i>Couloir</i>	30
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074175-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
027	P 27 / Couloir / Enduit mur	Matériau de type peinture (bleu) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 89 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/fr/eb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR20 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Peinture ou enduit <i>Peinture sur radiateur Bureaux</i>	33
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074186-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
038	P38 / Radiateur / Peinture	Matériau de type peinture (vert) + (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Peinture ou enduit <i>Enduit en soubassement Façades extérieures soubassements</i>	35
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074204-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
056	P56 / Soubassement / Enduit	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Revêtements muraux en panneaux <i>Revêtement mural synthétique Bureau 4</i>	39
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074182-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
034	P 34 / Bureau 4 / Revêtement mural	Matériau (vert) (bleu) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1% en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/fr/eb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RC S Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR28 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Calorifugeage <i>Matériau bitumineux noir Chaufferie</i>	56
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074194-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
046	P 46 / Chaufferie / Calorifugeage	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau semi-dur (noir)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Chape maigre Matériau dur Centrale Air	53
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074203-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
055	P55 / Centrale air / Chape maigre	Matériau de type peinture (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5923
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Chape maigre <i>Matériau dur</i> <i>Local technique</i>	55
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074199-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
051	P51 / Local technique / Chape maigre	Matériau de type peinture (bleu) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 1573 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Chape maigre <i>Matériau dur Bureau 3</i>	59
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074185-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
037	P 37 / Bureau 3 / Chape maigre	Matériau de type peinture (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Colles des carrelages <i>Colle plinthes Accueil</i>	44
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074178-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
030	P 30 / Accueil / Colle plinthe	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Colles des carrelages <i>Colle carrelage sol Accueil</i>	45
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074179-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
031	P 31 / Accueil / Colle carrelage sol	Matériau dur de type ciment-colle (blanc) (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Colles des carrelages <i>Colle carrelage mur Sanitaires (accès vestiaires)</i>	48
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074189-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
041	P 41 / Sanitaire / Colle carrelage mur	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/btdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR20 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5923
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Colles des carrelages <i>Colle carrelage mur Vestiaires</i>	49
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074190-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
042	P 42 / Vestiaire / Colle carrelage mur	Matériau dur de type carrelage, faïence (bleu) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/rd/b
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR20 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Colles des carrelages <i>Colle carrelage mur</i> <i>Coin cuisine</i>	57
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074187-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
039	P 39 / Coin cuisine / Colle carrelage mur	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 89 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR20 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Dalle de sol plastique <i>Revêtement de sol plastique Centrale Air</i>	54
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074202-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
054	P54 / Centrale air / Revêtement sol	Matériau semi-dur de type dalle de sol (bleu) ; matériau de type colle (gris) ; matériau semi-dur de type râgréage (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/fr/eb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5923
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Faux plafond <i>Dalles 120 x 60 aluminium + isolant Magasin mécanique</i>	52
------------------	--	----



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 22500 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.39.41.54

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais courants par l'accréditation

accréditation n° 1-1029



RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT040702-182 EN DATE DU 06/02/2007 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il se concorde que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : BUREAU VERITAS
37, Parc Club du Golf Pichaury
BP 76000
13792 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 02/02/2007

Réf. Commande Client :	1682546/3/40
Réf. Dossier Client :	0003800 -
Référence Client de l'échantillon :	4 - Faux plafond - Atelier mécanique
Réf. Commande ITGA :	IT0407-957
Réf. Echantillon ITGA :	IT040702-182
Description ITGA :	Matériau jaune fibreux homogène avec couche de papier et d'aluminium

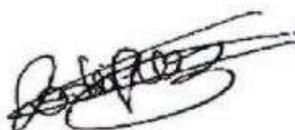
Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode MDHS 77)

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau jaune fibreux homogène avec couche de papier et d'aluminium	MOLP le 05/02/2007	Amiante non détecté Analyse confirmée au M.E.T	---	2

Validé par : Alexandra RODRIGUEZ
Analyste



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Joint de vitrage / menuiserie <i>Joint menuiserie bâti - dormant Bureau 1</i>	43
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074195-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
047	P 47 / Bureau 1 / Joint menuiserie	Matériau semi-dur de type joint (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 89 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/rd/b
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR20 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5923
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Joint de vitrage / menuiserie <i>Joint menuiserie Seuil de porte bureau 3</i>	58
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074197-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
049	P 49 / Seuil porte bureau 3 / Joint	Matériau souple de type joint (gris) (rouge)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Joint de vitrage / menuiserie <i>Mastic vitrier sur châssis bois Bureau 2</i>	60
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074196-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
048	P 48 / Bureau 2 / Mastic vitrier	Matériau semi-dur de type mastic (beige) (bleu)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Joints de panneaux (cloisons, gaines) <i>Joint entre carreaux verre SAS entrée</i>	42
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074174-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
026	P 26 / SAS entrée / Joint	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type joint ciment (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Joints de panneaux (cloisons, gaines) <i>Joint entre plaques de plâtre Accueil</i>	46
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeauneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074180-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
032	P 32 / Accueil / Joint panneau	Matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreuse de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/fr/eb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR20 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5923
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Peinture ou enduit <i>Enduit plafond Sanitaires 2</i>	47
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074183-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
035	P 35 / Sanitaire 2 / Enduit plafond	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 1573 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 613 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Peinture ou enduit <i>Enduit mural</i> <i>Local technique</i>	51
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074198-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
050	P50 / Local technique / Enduit mur	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1% en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 68 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/rd
S.A.S. au capital de 1 800 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR20 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Revêtements bitumineux <i>Plaques anti vibration Porte placard type KZ dans les sanitaires (accès vestiaires)</i>	50
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeuneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074188-01 Version du : 09/12/2017 2:33 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
040	P40 / Porte KZ sanitaire / Revêtement bitumineux	Matériau souple fibreux de type papier, carton (jaune) ; matériau souple bitumineux (noir)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascal
F-30010 VERGÈZE, FRANCE
Tél: +33 4 86 73 15 73 - Fax: +33 3 89 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/fr/db
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR26 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5222
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Peinture ou enduit <i>Acrotère (enduit) Bâtiment Bureaux</i>	64
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074207-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
059	P 59 / Acrotère / Enduit	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfx43
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR29 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Revêtements et colles d'étanchéité <i>Relevé étanchéité Toiture SAS entrée</i>	63
------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074206-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
058	P 58 / SAS entrée / Relevé étanchéité	Matériau de type peinture (orange) ; matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nhb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Revêtements et colles d'étanchéité <i>Etanchéité courante</i> <i>Toiture Bureaux</i>	65
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeauneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074208-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

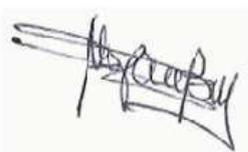
N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
060	P 60 / Toiture bureaux / Etanchéité courante	Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau fibreux de type isolant (jaune)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1% en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR29 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5323
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment Bureaux	Composant : Revêtements et colles d'étanchéité <i>Relevé étanchéité Toiture bureaux</i>	66
------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074209-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
061	P61 / Toiture bureaux / Relevé étanchéité	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau de type maillage de fibres (blanc) ; matériau souple bitumineux (noir)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nhd
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment local chariot, chaufferie	Composant : Appuis de fenêtres en fibres-ciment <i>Matériau dur</i> <i>Local chariot</i>	76
------------------------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeauneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074213-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
065	P 65 / Local chariot / Appui fenêtre	Matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment local chariot, chaufferie	Composant : Calorifugeage <i>Isolant minéral</i> <i>Local chaufferie</i>	70
------------------------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074216-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
068	P 68 / Chaufferie / Calorifugeage	Matériau fibreux de type isolant (orange)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nb1
S.A.S au capital de 1 800 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR29 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment local chariot, chaufferie	Composant : Chape maigre <i>Matériau dur Local chariot</i>	73
------------------------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074210-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
062	P 62 / Local chariot / Chape maigre	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment local chariot, chaufferie	Composant : Enduits projetés <i>Enduit façades</i> <i>Façades bâtiment</i>	72
------------------------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074214-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
066	P66 / Façade / Enduit	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfx43
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR29 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment local chariot, chaufferie	Composant : Joint de bride <i>Joint bride</i> <i>Local chaufferie</i>	68
------------------------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074219-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
071	P71 / Chaufferie / Joint bride	Matériau semi-dur de type joint (noir) (marron)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nhd
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5323
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment local chariot, chaufferie	Composant : Joint de bride <i>Joint bride</i> <i>Local chaufferie</i>	69
------------------------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074220-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
072	P72 / Chaufferie / Joint bride	Matériau semi-dur de type joint (marron) (orange)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment local chariot, chaufferie	Composant : Joint de vitrage / menuiserie <i>Mastic vitrier sur châssis métallique Local chariot</i>	75
------------------------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villa neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074212-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
064	P64 / Local chariot / Mastic vitrier	Matériau semi-dur de type mastic (bleu) (beige)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nb1
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR26 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment local chariot, chaufferie	Composant : Joints de chaudière et de conduit <i>Joints entre briques Conduit cheminée local chaufferie</i>	67
------------------------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074200-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
052	P 52 / Conduit cheminée / Joint	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type joint (blanc)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment local chariot, chaufferie	Composant : Joints de chaudière et de conduit <i>Joint brûleur Local chaufferie</i>	71
------------------------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074215-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
067	P 67 / Chaufferie / Joint brûleur	Matériau souple de type joint (fibreuse) (beige)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nhb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment local chariot, chaufferie	Composant : Peinture ou enduit <i>Enduit mural</i> <i>Local chariot</i>	74
------------------------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074211-01 Version du : 09/12/2017 2:34 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
063	P 63 / Local chariot / Enduit mur	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nhb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment local chariot, chaufferie	Composant : Chape maigre <i>Matériau dur</i> <i>Local chaufferie</i>	80
------------------------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074221-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
073	P73 / Chaufferie / Chape maigre	Matériau de type peinture (rouge) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR29 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment local chariot, chaufferie	Composant : Chape maigre <i>Matériau dur sur socle chaudière Local chaufferie</i>	81
------------------------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074222-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
074	P74 / Chaufferie / Chape maigre	Matériau de type peinture (marron) (gris) ; matériau de type peinture (rouge) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nhb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment local chariot, chaufferie	Composant : Conduit de fluide (air) <i>Réservation au sol Local chaufferie</i>	78
------------------------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074217-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
069	P 69 / Chaufferie / Conduit fluide	Matériau de type peinture (vert) ; matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP *	4	-	Fibres d'amiante de type chrysotile, crocidolite

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nb1
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR29 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Bâtiment local chariot, chaufferie	Composant : Joints de chaudière et de conduit <i>Joint sur chaudière Tresse sur chaudière dans local chaufferie</i>	79
------------------------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074218-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
070	P 70 / Chaufferie / Joint chaudière	Matériau de type tresse de fibres (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (poudreux) (marron)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nb1
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Locaux incendie	Composant : Chape maigre <i>Matériau dur Local incendie</i>	84
-----------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074224-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
076	P 76 / Local incendie / Chape maigre	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Locaux incendie	Composant : Enduits projetés <i>Enduit façade</i> <i>Façades locaux</i>	85
-----------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074228-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
080	P 80 / Façade / Enduit	Matériau semi-dur de type enduit (orange)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5323
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Locaux incendie	Composant : Installation technique ou industrielle <i>Tresse</i> <i>Conduit Echappement moteur (Deux tresses)</i>	87
-----------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074226-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
078	P78 / Echappement moteur / Tresse	Matériau fibreux de type isolant (gris) (marron) ; matériau de type tresse de fibres (blanc)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR29 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Locaux incendie	Composant : Joint de bride <i>Joint bride Sortie échappement moteur au-dessus de la tresse, matériau présent sur les échappements des deux moteurs.</i>	82
-----------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villauneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074227-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande ECL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
079	P 79 / Echappement moteur / Joint bride	Matériau semi-dur de type joint (marron) (fibreuse)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/ndb
S.A.S au capital de 1 800 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR26 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5932
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Locaux incendie	Composant : Peinture ou enduit <i>Enduit mural</i> <i>Local incendie</i>	83
-----------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074223-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
075	P75 / Local incendie / Enduit mur	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR29 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Locaux incendie	Composant : Revêtements bitumineux <i>Matériau bitumineux Local gestion incendie matériau situé en partie basse des conduits pénétrant au sol.</i>	86
-----------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074225-01 Version du : 09/12/2017 2:35 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
077	P77 / Local incendie / Revêtement bitumineux	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir) (fibreuse)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1% en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascal
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 69 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR26 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Cuve sprinkler	Composant : Calorifugeage <i>Isolant</i> <i>Cuve sprinkler</i>	88
----------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074229-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
081	P81 / Cuve / Calorifugeage	Matériau fibreux de type isolant (gris)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nb1
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR29 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Cuve sprinkler	Composant : Calorifugeage <i>isolant + enveloppe Cuve sprinkler</i>	89
----------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074230-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
062	P 82 / Cuve / Calorifugeage	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir) ; matériau fibreux de type isolant (blanc) (jaune)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (blanc) (jaune)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nb1
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR29 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Cuve sprinkler	Composant : Peinture ou enduit <i>Enduit cuvelage Cuve sprinkler</i>	90
----------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074231-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
063 (1)	P 83 / Cuvelage / Enduit	Matériau de type peinture (gris) + (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (foncé)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Observation(s) échantillon(s)

(1) Echantillon mouillé.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Cuve sprinkler	Composant : Revêtements bitumineux <i>Matériau noir</i> <i>Sous cuvelage périphérique</i>	91
----------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074232-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
084 (1)	P 84 / Sous cuvelage / Revêtement bitumineux	Matériau dur bitumineux de type enrobé (noir)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Observation(s) échantillon(s)

(1) Echantillon mouillé.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Cuve sprinkler	Composant : Revêtements et colles d'étanchéité <i>Etanchéité cuve</i> <i>Partie toiture de la cuve</i>	92
----------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074241-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
093	P.93 / Cuve / Revêtement bitumineux	Matériau souple (bitumineux) (noir)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Hangar conditionnement	Composant : Calorifugeage <i>Isolant + enveloppe</i> <i>Hangar conditionnement</i>	93
------------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074233-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
065	P 85 / Hangar / Calorifugeage + enveloppe	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau de type maillage de fibres (marron) ; matériau (marron) ; matériau souple (bitumineux) (noir) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) (foncé)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nb1
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR29 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Hangar conditionnement	Composant : Colle <i>Colle sous panneau fibralith Hangar</i>	95
------------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074234-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
066	P86 / Hangar / Colle	Matériau semi-dur (gris) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron) ; matériau de type colle (blanc)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nhb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Hangar conditionnement	Composant : Enduits projetés <i>Enduit façades Hangar</i>	96
------------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074237-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
089	P 89 / Façade / Enduit	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5323
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Hangar conditionnement	Composant : Faux plafond Dalles 120 x 60 Hangars	99
------------------------	--	----



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225900 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.39.41.54

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. accréditation n° 1-1029



RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT040702-179 EN DATE DU 06/02/2007 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concense que les échantillons soumis à l'analyse

Client : BUREAU VERITAS
37, Parc Club du Golf Pichaury
BP 76000
13792 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 02/02/2007

Réf. Commande Client :	1682546/3/40
Réf. Dossier Client :	0003800 -
Référence Client de l'échantillon :	1 - Faux plafond - Hall conditionnement
Réf. Commande ITGA :	IT0407-957
Réf. Echantillon ITGA :	IT040702-179
Description ITGA :	Faux plafond jaunâtre fibreux homogène avec couche fibreuse blanche

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : par de traitement thermique ou mécanique.

Technique Analytique :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode MDHS 77)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Faux plafond jaunâtre fibreux homogène avec couche fibreuse blanche	MOLP le 05/02/2007	Amiante non détecté Analyse confirmée au M.E.T	---	2

Validé par : Alexandra RODRIGUEZ
Analyste



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 3 ans.

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Hangar conditionnement	Composant : Joint de vitrage / menuiserie <i>Mastic vitrier</i> <i>Menuiserie entre local conditionnement et hangar</i>	98
------------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeuneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074236-01 Version du : 09/12/2017 2:35 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
088	P 88 / Local conditionnement / Mastic vitrier	Matériau de type peinture (bleu) + (orange) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascal
F-30310 VERGÈZE, FRANCE
Tél : +33 4 66 73 15 73 - Fax : +33 3 69 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/ldb
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR26 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
NF-1-5022
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Hangar conditionnement	Composant : Joints de panneaux (cloisons, gaines) <i>Joint de gaine</i> <i>Hangar conditionnement</i>	97
------------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074238-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
090	P90 / Local conditionnement / Joint gaine	Matériau de type peinture (gris) ; matériau souple de type joint (noir)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR28 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5323
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Hangar conditionnement	Composant : Peintures intumescents (poteau, charpente) <i>Charpente et poteaux Hangars</i>	100
------------------------	---	-----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074240-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
092	P.92 / Charpente / Peinture	Matériau de type peinture (orange) + (gris)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1% en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascal
F-30310 VERGÈZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 69 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR 26 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Hangar conditionnement	Composant : Revêtements bitumineux <i>Revêtement de sol bitumineux Totalité hangar (sauf remplissage)</i>	94
------------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074235-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
067	P 67 / Hangar / Revêtement sol	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5322
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Hangar conditionnement	Composant : Plaques ondulées en toiture <i>Plaques ondulées en toiture Hangar, local conditionnement et quai</i>	101
------------------------	---	-----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074247-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
099	P99 / Hangar / Plaque ondulée	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR29 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5922
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Plan de masse	Composant : Installation technique ou industrielle <i>Revêtement sur équipement lutte incendie Lance incendie dans coffrets implantés sur le site.</i>	108
---------------	---	-----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de villeeneuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074239-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
091	P91 / Coffret incendie / Lance incendie	Matériau souple (transparent) ; matériau (fibreuse) (blanc) ; matériau souple (noir)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascal
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 69 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/ldb
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR26 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION
NF-1-5022
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Plan de masse	Composant : Revêtements de sols routiers <i>Enrobé</i> <i>Trottoir devant bâtiment archives</i>	102
---------------	---	-----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074157-01 Version du : 09/12/2017 2:32 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
009	P 9 / Extérieur / Revêtement bitumineux	Matériau dur bitumineux de type enrobé (noir)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-5323
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Plan de masse	Composant : Revêtements de sols routiers <i>Enrobé</i> <i>Devant l'entrée du site</i>	103
---------------	---	-----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074242-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
094	P94 / Extérieur / Enrobé	Matériau dur bitumineux de type enrobé (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/fr/frb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Plan de masse	Composant : Revêtements de sols routiers <i>Enrobé</i> <i>Entre bâtiment bureaux et hangar</i>	104
---------------	--	-----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074243-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
095	P.95 / Extérieur / Enrobé	Matériau dur bitumineux de type enrobé (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/fr/frb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Plan de masse	Composant : Revêtements de sols routiers <i>Enrobé</i> <i>Au Sud-Ouest du hangar sur trottoir</i>	105
---------------	---	-----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074244-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
096	P.96 / Extérieur / Enrobé	Matériau dur bitumineux de type enrobé (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nfb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Plan de masse	Composant : Revêtements de sols routiers <i>Enrobé</i> <i>Zone Sud Est du site</i>	106
---------------	--	-----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074245-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
097	P 97 / Extérieur / Enrobé	Matériau dur bitumineux de type enrobé (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/fr/frb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Plan de masse	Composant : Revêtements de sols routiers <i>Enrobé</i> <i>Zone Nord du site</i>	107
---------------	---	-----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Julien GRABIE
immeuble le mansard b
place romée de ville neuve
13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-KE-074246-01 Version du : 09/12/2017 2:36 Page 1/1
Dossier N° : 17KE031048 Date de réception : 07/12/2017 Date d'analyse : 07/12/2017
Référence Dossier : Commande EOL n° 006-10514-296311
Site BUTAGAZ - 84500 BOLLENE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
098	P 98 / Extérieur / Enrobé	Matériau dur bitumineux de type enrobé (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Natacha Laubry
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 4 66 73 15 73 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/fr/frb
S.A.S au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 619 00018 TVA FR29 804 354 619 APE 7120B

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Localisation : Bâtiment Archives



Composant : Appuis de fenêtres en fibres-ciment₉ (N)
Matériau dur
Local archives



Composant : Chape maigre₅ (N)
Matériau dur
Pièce 3



Composant : Chape maigre₈ (N)
Matériau dur
Entrée magasin



Composant : Chape maigre₁₂ (N)
Matériau dur
Local matériel



Composant : Chape maigre₁₅ (N)
Matériau dur
Local huile, peinture



Composant : Chape maigre₁₈ (N)
Matériau dur
Local divers

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/



Composant : Colles des carrelages₁ (N)
*Colle carrelage sol
Magasin*



Composant : Enduits projetés₇ (N)
*Enduit façade
Façade sud bâtiment archives*



Composant : Enduits projetés₁₆ (N)
*Enduit façade
Façade Nord bâtiment archives*



Composant : Joint de vitrage / menuiserie₁₁ (N)
*Mastic vitrier sur châssis métallique
Local matériel*



Composant : Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)₆ (N)
*Panneaux en plafond
Entrée magasin*



Composant : Peinture ou enduit₂ (N)
*Enduit plafond
Magasin*

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/



Composant : Peinture ou enduit₃ (N)
Enduit mural
Magasin



Composant : Peinture ou enduit₁₀ (N)
Enduit mural
Local archives



Composant : Peinture ou enduit₁₃ (N)
Enduit plafond
Local huile, peinture



Composant : Peinture ou enduit₁₄ (N)
Enduit mural
Local huile, peinture



Composant : Peinture ou enduit₁₇ (N)
Enduit mural
Local divers



Composant : Plaques ondulées en toiture₄ (N)
Plaques ondulées entreposées dans local
Pièce 2

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Localisation : Bâtiment Bureaux



Composant : Colles des carrelages₂₄ (a)
Colle carrelage mur
Sanitaires 2



Composant : Conduit de fluide (air)₂₂ (a)
Aération en plafond et combles
Sanitaires 1 et 2 en plafond et combles



Composant : Conduit de fluide (eau)₂₁ (a)
Conduits descente eau pluviale
Bureaux 3 et 4, salle de réunion.



Composant : Entourages de poteaux₂₀ (a)
2 Poteaux en amiante ciment peint
SAS entrée



Composant : Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds)₂₃ (a)
Panneau au sol
Poste à haute tension

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

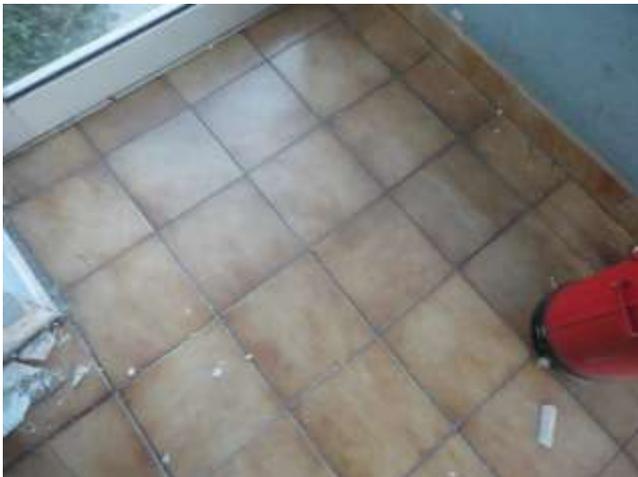
Localisation : Bâtiment Bureaux



Composant : Appuis de fenêtres en fibres-ciment₂₅ (N)
Matériau dur
Accueil



Composant : Colles des carrelages₂₇ (N)
Colle plinthes
SAS entrée



Composant : Colles des carrelages₂₈ (N)
Colle carrelage sol
SAS entrée



Composant : Colles des carrelages₂₉ (N)
Colle plinthes
Couloir



Composant : Colles des carrelages₃₆ (N)
Colle plinthes
Salle de réunion



Composant : Colles des carrelages₃₇ (N)
Colle carrelage sol
Salle de réunion

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/



Composant : Colles des carrelages₄₀ (N)
Colle carrelage sol
Coulir



Composant : Conduit de fluide (eau)₄₁ (N)
Alimentation eau potable et évacuation eaux usées
Sanitaires, coin cuisine



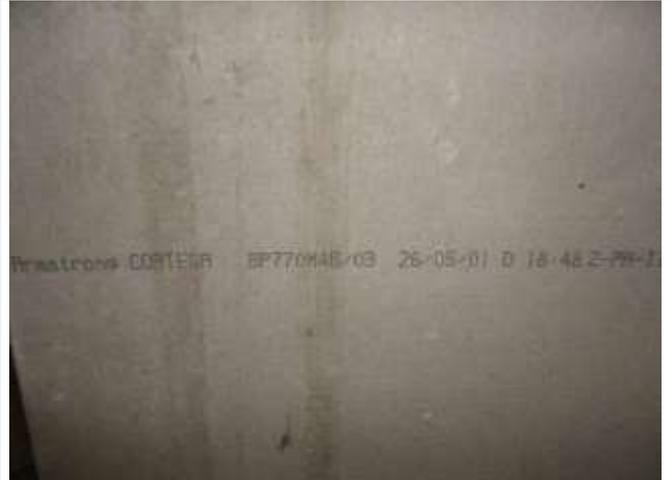
Composant : Conduit de fluide (eau)₁₁₁ (N)
Conduit dans regard extérieur
Regard extérieur à l'Est du bâtiment



Composant : Enduits projetés₂₆ (N)
Enduit façade
Angle extérieur bureau 1



Composant : Enduits projetés₃₄ (N)
Enduit façade
Angle Sud Est



Composant : Faux plafond₃₁ (N)
Dalle mouchetée 60 x 60
Partie bureaux Nord

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/



Composant : Joint de vitrage / menuiserie₃₂ (N)
Mastic vitrier sur châssis bois (porte)
Hall d'entrée



Composant : Joints de panneaux (cloisons, gaines)₃₈ (N)
Joint entre plaques de plâtre
Salle de réunion



Composant : Peinture ou enduit₃₀ (N)
Enduit mural
Couloir



Composant : Peinture ou enduit₃₃ (N)
Peinture sur radiateur
Bureaux



Composant : Peinture ou enduit₃₅ (N)
Enduit en soubassement
Façades extérieures soubassements



Composant : Revêtements muraux en panneaux₃₉ (N)
Revêtement mural synthétique
Bureau 4

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Localisation : Bâtiment Bureaux



Composant : Calorifugeage₅₆ (N)
Matériau bitumineux noir
Chaufferie



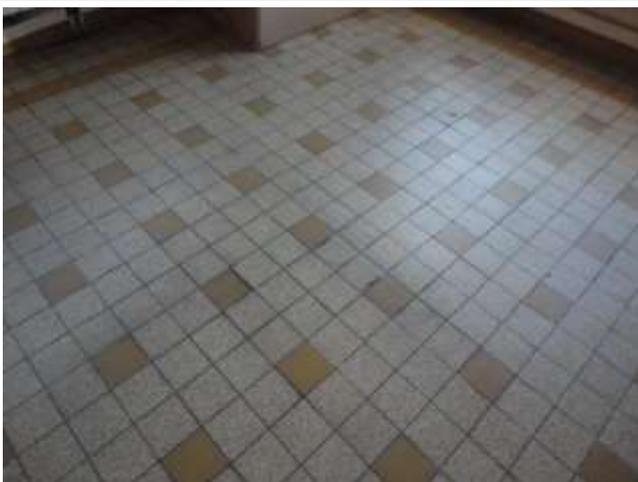
Composant : Chape maigre₅₃ (N)
Matériau dur
Centrale Air



Composant : Chape maigre₅₅ (N)
Matériau dur
Local technique



Composant : Colles des carrelages₄₄ (N)
Colle plinthes
Accueil



Composant : Colles des carrelages₄₅ (N)
Colle carrelage sol
Accueil



Composant : Colles des carrelages₄₈ (N)
Colle carrelage mur
Sanitaires (accès vestiaires)

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/



Composant : Colles des carrelages₄₉ (N)
Colle carrelage mur
Vestiaires



Composant : Colles des carrelages₅₇ (N)
Colle carrelage mur
Coin cuisine



Composant : Dalle de sol plastique₅₄ (N)
Revêtement de sol plastique
Centrale Air



Composant : Faux plafond₅₂ (N)
Dalles 120 x 60 aluminium + isolant
Magasin mécanique



Composant : Installation technique ou industrielle₆₁ (N)
Chaudière DE DIETRICH
Chaufferie



Composant : Installation technique ou industrielle₆₂ (N)
AIR COMPRESSOR
Centrale Air

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/



Composant : Joint de vitrage / menuiserie₄₃ (N)
Joint menuiserie bâti - dormant
Bureau 1



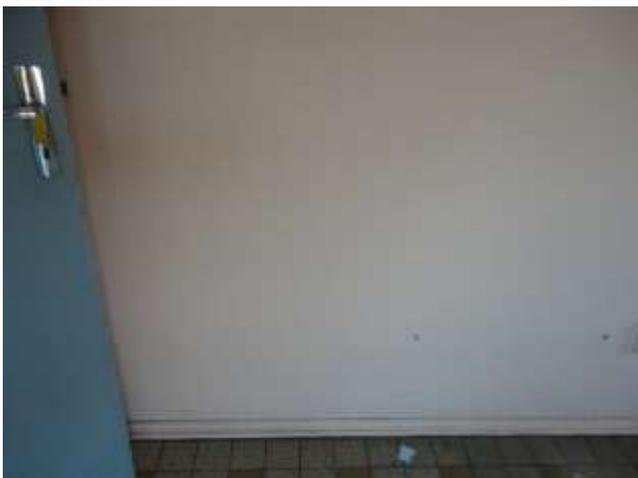
Composant : Joint de vitrage / menuiserie₅₈ (N)
Joint menuiserie
Seuil de porte bureau 3



Composant : Joint de vitrage / menuiserie₆₀ (N)
Mastic vitrier sur châssis bois
Bureau 2



Composant : Joints de panneaux (cloisons, gaines)₄₂ (N)
Joint entre carreaux verre
SAS entrée

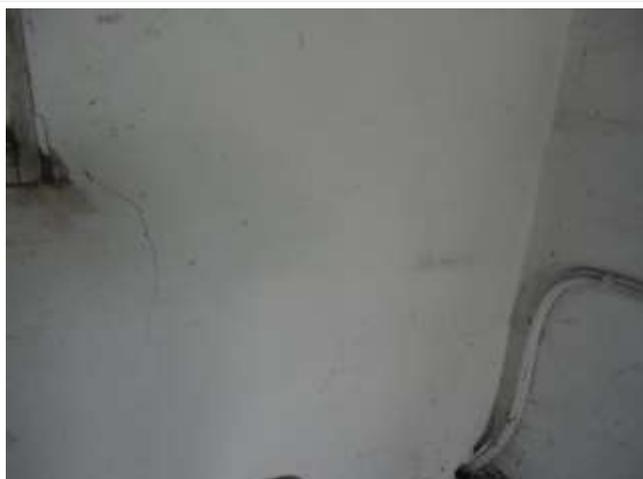


Composant : Joints de panneaux (cloisons, gaines)₄₆ (N)
Joint entre plaques de plâtre
Accueil



Composant : Peinture ou enduit₄₇ (N)
Enduit plafond
Sanitaires 2

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/



Composant : Peinture ou enduit_{s1} (N)
Enduit mural
Local technique



Composant : Revêtements bitumineux_{s0} (N)
Plaques anti vibration
Porte placard type KZ dans les sanitaires (accès vestiaires)

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Localisation : Bâtiment Bureaux



Composant : Peinture ou enduit₆₄ (N)
Acrotère (enduit)
Bâtiment Bureaux



Composant : Revêtements et colles d'étanchéité₆₃ (N)
Relevé étanchéité
Toiture SAS entrée



Composant : Revêtements et colles d'étanchéité₆₅ (N)
Etanchéité courante
Toiture Bureaux



Composant : Revêtements et colles d'étanchéité₆₆ (N)
Relevé étanchéité
Toiture bureaux

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Localisation : Bâtiment local chariot, chaufferie



Composant : Appuis de fenêtres en fibres-ciment⁷⁶ (N)
Matériau dur
Local chariot



Composant : Calorifugeage⁷⁰ (N)
Isolant minéral
Local chaufferie



Composant : Chape maigre⁷³ (N)
Matériau dur
Local chariot



Composant : Enduits projetés⁷² (N)
Enduit façades
Façades bâtiment



Composant : Joint de bride⁶⁸ (N)
Joint bride
Local chaufferie



Composant : Joint de vitrage / menuiserie⁷⁵ (N)
Mastic vitrier sur châssis métallique
Local chariot

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/



Composant : Joints de chaudière et de conduit₆₇ (N)
Joints entre briques
Conduit cheminée local chaufferie



Composant : Joints de chaudière et de conduit₇₁ (N)
Joint brûleur
Local chaufferie



Composant : Peinture ou enduit₇₄ (N)
Enduit mural
Local chariot

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Localisation : Bâtiment local chariot, chaufferie



Composant : Chape maigre₈₀ (N)
Matériau dur
Local chaufferie



Composant : Chape maigre₈₁ (N)
Matériau dur sur socle chaudière
Local chaufferie



Composant : Conduit de fluide (air)₇₈ (a)
Réservation au sol
Local chaufferie



Composant : Joints de chaudière et de conduit₇₉ (a)
Joint sur chaudière
Tresse sur chaudière dans local chaufferie



Composant : Plaques ondulées en toiture₇₇ (a)
Plaques ondulées en toiture
Locaux chariot, chaufferie, atelier mécanique



Composant : Plaques ondulées en toiture₁₁₂ (a)
Débris de plaques ondulées au sol
En pied de façade Nord Est

Rapport : E19V0/17/1962rev1
 Dossier : 1711E19V0000035/

Localisation : Locaux incendie



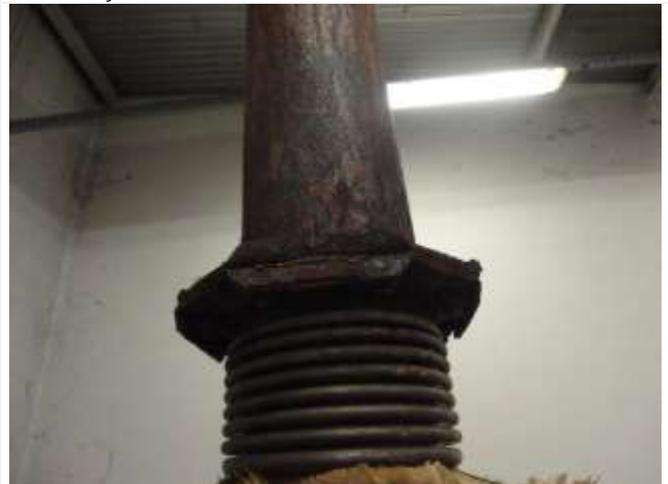
Composant : Chape maigre₈₄ (N)
 Matériau dur
 Local incendie



Composant : Enduits projetés₈₅ (N)
 Enduit façade
 Façades locaux



Composant : Installation technique ou industrielle₈₇ (N)
 Tresse
 Conduit Echappement moteur (Deux tresses)



Composant : Joint de bride₈₂ (a)
 Joint bride
 Sortie échappement moteur au-dessus de la tresse, matériau présent sur les échappements des deux moteurs.



Composant : Peinture ou enduit₈₃ (N)
 Enduit mural
 Local incendie



Composant : Revêtements bitumineux₈₆ (N)
 Matériau bitumineux
 Local gestion incendie matériau situé en partie basse des conduits pénétrant au sol.

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Localisation : Cuve sprinkler



Composant : Calorifugeage₈₈ (N)
Isolant
Cuve sprinkler



Composant : Calorifugeage₈₉ (N)
isolant + enveloppe
Cuve sprinkler



Composant : Peinture ou enduit₉₀ (N)
Enduit cuvelage
Cuve sprinkler



Composant : Revêtements bitumineux₉₁ (N)
Matériau noir
Sous cuvelage périphérique

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Localisation : Hangar conditionnement



Composant : Calorifugeage₉₃ (N)
Isolant + enveloppe
Hangar conditionnement



Composant : Colle₉₅ (N)
Colle sous panneau fibralith
Hangar



Composant : Conduit de fluide (eau)₁₀₉ (N)
En réservation au sol
Hangar



Composant : Conduit de fluide (eau)₁₁₀ (N)
Descente eau pluviale
Hangar



Composant : Enduits projetés₉₆ (N)
Enduit façades
Hangar



Composant : Faux plafond₉₉ (N)
Dalles 120 x 60
Hangars

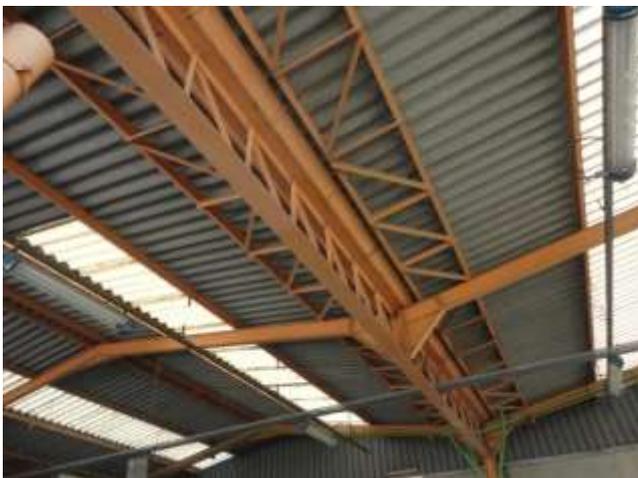
Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/



Composant : Joint de vitrage / menuiserie₉₈ (a)
Mastic vitrier
Menuiserie entre local conditionnement et hangar



Composant : Joints de panneaux (cloisons, gaines)₉₇ (N)
Joint de gaine
Hangar conditionnement



Composant : Peintures intumescentes (poteau, charpente)₁₀₀ (N)
Charpente et poteaux
Hangars



Composant : Revêtements bitumineux₉₄ (N)
Revêtement de sol bitumineux
Totalité hangar (sauf remplissage)

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Localisation : Hangar conditionnement



Composant : Plaques ondulées en toiture₁₀₁ (a)
Plaques ondulées en toiture
Hangar, local conditionnement et quai

Rapport : E19V0/17/1962rev1
Dossier : 1711E19V0000035/

Localisation : Plan de masse



Composant : Installation technique ou industrielle₁₀₈ (N)
*Revêtement sur équipement lutte incendie
Lance incendie dans coffrets implantés sur le site.*



Composant : Peinture ou enduit₁₁₃ (N)
*Enduit poteaux
Entrée principale*



Composant : Revêtements de sols routiers₁₀₂ (N)
*Enrobé
Trottoir devant bâtiment archives*

3.4 Annexe volontaire n° 10

Etude géotechnique

FONDASOL, 2018



communauté de communes



**RHÔNE LEZ
PROVENCE**

Bollène • Lamotte-du-Rhône
Lapalud • Mondragon • Mornas

AGENCE D'AVIGNON

231 route de Morières
Z.A. de Saint Montange
84270 VEDENE

☎ 04 32 70 17 57

☎ 04 90 25 08 94

✉ avignon@fondasol.fr

BOLLENE (84) – ZI LA CROISIERE
DEMOLITION ET REAMENAGEMENT DU SITE
BUTAGAZ
Etude géotechnique G I

Suivi des modifications et mises à jour

FTQ.261-A

Rév.	Date	Nb pages	Modifications	Rédacteur	Contrôleur
				Nom, Visa	Nom, Visa
	29/03/2018	47		C. CAROF	E. BURIEZ
A					
B					
C					

REV		A	B	C	REV		A	B	C	REV		A	B	C
PAGE					PAGE					PAGE				
1	X				41	X				81				
2	X				42	X				82				
3	X				43	X				83				
4	X				44	X				84				
5	X				45	X				85				
6	X				46	X				86				
7	X				47	X				87				
8	X				48					88				
9	X				49					89				
10	X				50					90				
11	X				51					91				
12	X				52					92				
13	X				53					93				
14	X				54					94				
15	X				55					95				
16	X				56					96				
17	X				57					97				
18	X				58					98				
19	X				59					99				
20	X				60					100				
21	X				61					101				
22	X				62					102				
23	X				63					103				
24	X				64					104				
25	X				65					105				
26	X				66					106				
27	X				67					107				
28	X				68					108				
29	X				69					109				
30	X				70					110				
31	X				71					111				
32	X				72					112				
33	X				73					113				
34	X				74					114				
35	X				75					115				
36	X				76					116				
37	X				77					117				
38	X				78					118				
39	X				79					119				
40	X				80					120				

ETUDE GEOTECHNIQUE	5
I – Présentation de notre mission	6
1 – Mission selon la norme NF P 94-500	6
2 – Documents à notre disposition pour cette étude	6
3 – Programme d'investigations	7
II – Descriptif général du site et approche documentaire	8
1 – Description du site	8
2 – Contexte géologique	11
3 – Enquête documentaire	11
3.1 – Inventaire des risques naturels connus	11
3.2 – Risque de pollution	15
III – Résultats des investigations in situ	16
1 – Résultats des sondages	16
2 – Aspects géomécaniques	16
3 – Niveaux d'eau	17
IV – Application au projet	18
1 – Description générale du projet	18
2 – Orientation sur le(s) choix constructif(s) envisageable(s)	18
2.1 – Rappel des contraintes du site – insertion du projet	18
2.2 – Travaux préalables	18
2.3 – Fondations	19
2.4 – Possibilités techniques pour le niveau bas	19
3 – Sujétions de conception et d'exécution	19
3.1 – Modalités des terrassements	19
3.2 – Préconisations de réalisation des fondations	20
3.3 – Pentes et soutènements	21
3.4 – Précautions vis-à-vis des eaux souterraines	21
4 – Aléas identifiés	22
5 – Investigations complémentaires et objectifs de la mission G2AVP	22
5.1 – Investigations complémentaires une fois le projet défini	22
5.2 – Objectifs de la mission G2AVP	22
V – Conditions Générales	23
VI – Enchaînement des missions types d'ingénierie géotechnique (Norme NF P 94-500)	25
VII – Missions types d'ingénierie géotechnique (Norme NF P 94-500)	26

ANNEXES	27
VIII – Plan de situation	28
IX – Plan d’implantation des sondages	29
X – Résultats des sondages	30

Etude géotechnique



I – Présentation de notre mission

La COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE envisage la démolition et le réaménagement du site Butagaz sur une parcelle située dans la zone d'activités la Croisière à BOLLENE (84).

L'étude géotechnique a été confiée à FONDASOL, Agence d'Avignon, suite à l'acceptation du devis DE.EA.17.10.057 du 27 octobre 2017, par la commande datée du 21 février 2018.

I – Mission selon la norme NF P 94-500

Il s'agit d'une mission géotechnique préliminaire de site de type G1 au sens de la norme NFP 94-500 dont les objectifs sont définis dans notre devis.

Le rapport comporte les éléments suivants :

ETUDE PRELIMINAIRE DU SITE

- enquête bibliographique et de terrain.

RESULTAT DES SONDAGES ET ESSAIS IN SITU

- coupes géologiques et diagrammes des essais géotechniques,
- plan d'implantation des sondages.
- Analyse et synthèse du contexte géologique et géomécanique du site et de son influence sur le projet
- Description de la géologie et établissement du modèle géologique du site,
- Analyse de la compacité des terrains,
- Niveaux de l'eau lors de nos investigations, leur influence sur le projet,
- Contexte sismique.

SOLUTIONS TECHNIQUES ENVISAGEABLES AU STADE DES ETUDES PRELIMINAIRES

- Types de fondations envisageables,
- Recommandations particulières pour la réalisation des travaux.

Remarque : nos études ne concernent pas les projets géothermiques ; des études géologiques, hydrogéologiques et thermiques spécifiques, aux profondeurs requises pour ces projets, doivent être menées pour analyser les aléas particuliers qui pourraient y être liés (notamment risque de mise en communication de nappes, d'artésianisme, de sols gonflants, etc.).

2 – Documents à notre disposition pour cette étude

Pour établir notre étude, nous avons disposé des documents suivants, datés du 24 octobre 2017 :

- un extrait de plan cadastral ;

Nous avons également utilisé :

- la carte IGN du secteur ;
- les données du BRGM ;
- la carte géologique d'Orange au 1/50 000 ;
- les vues aériennes du secteur.

3 – Programme d'investigations

Nous avons effectué :

- 12 essais de pénétration stato-dynamique, notés PSDI à PSDII et PSDI6XX, descendus entre 4,3 m et 6,4 m de profondeur.

Le sondage PSD7 ayant obtenu un refus prématuré à 0,4 m de profondeur, il a été doublé par un sondage arrêté à 5,7 m de profondeur (PSD7B).

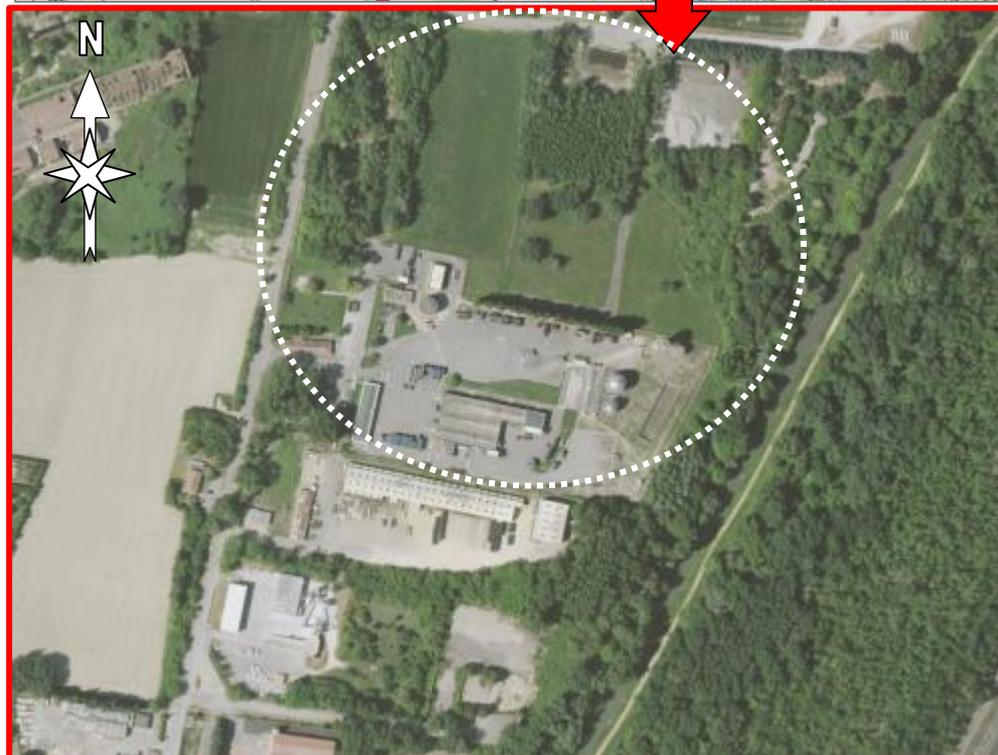
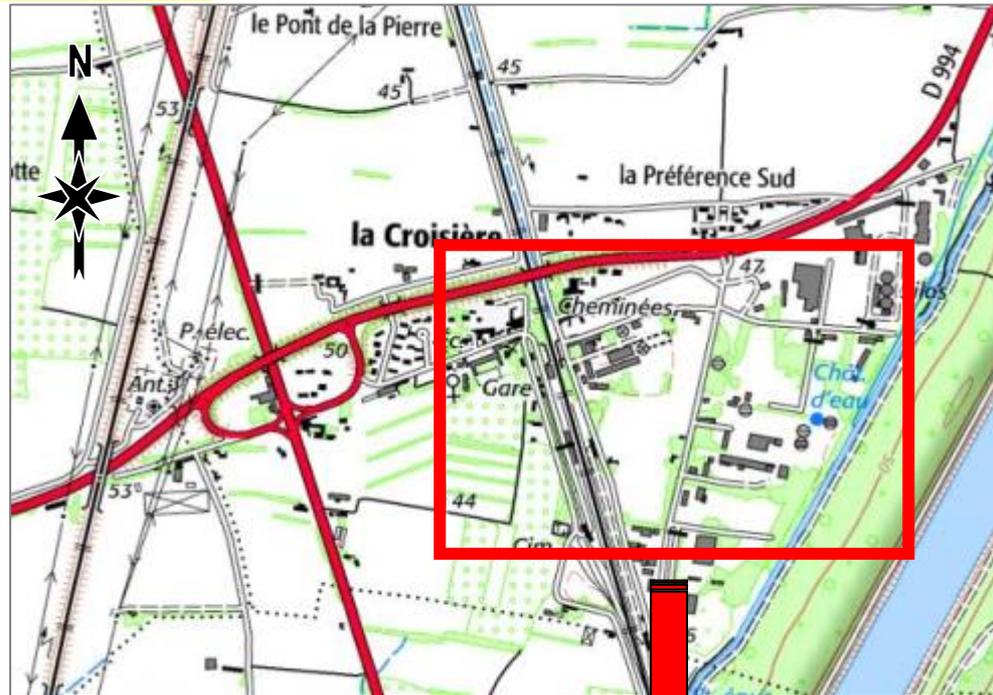
- 4 sondages au tracto-pelle poursuivis jusqu'à 2,8 m à 3,1 m de profondeur environ ;

Les coupes lithologiques sont jointes en annexe.

II – Descriptif général du site et approche documentaire

I – Description du site

Le projet sera implanté sur la parcelle cadastrée AC n° 59 représentant une superficie totale de 23 628 m².



Carte IGN et vue aérienne de la zone étudiée

La zone d'étude correspond à l'ancien site industriel Butagaz. Le sud de la zone d'étude correspond à des zones de voirie ou stockage et des bâtiments de type industriel. La partie Nord correspond à des espaces verts (prairies ou zones boisées).

La topographie du secteur est globalement plane et horizontale.

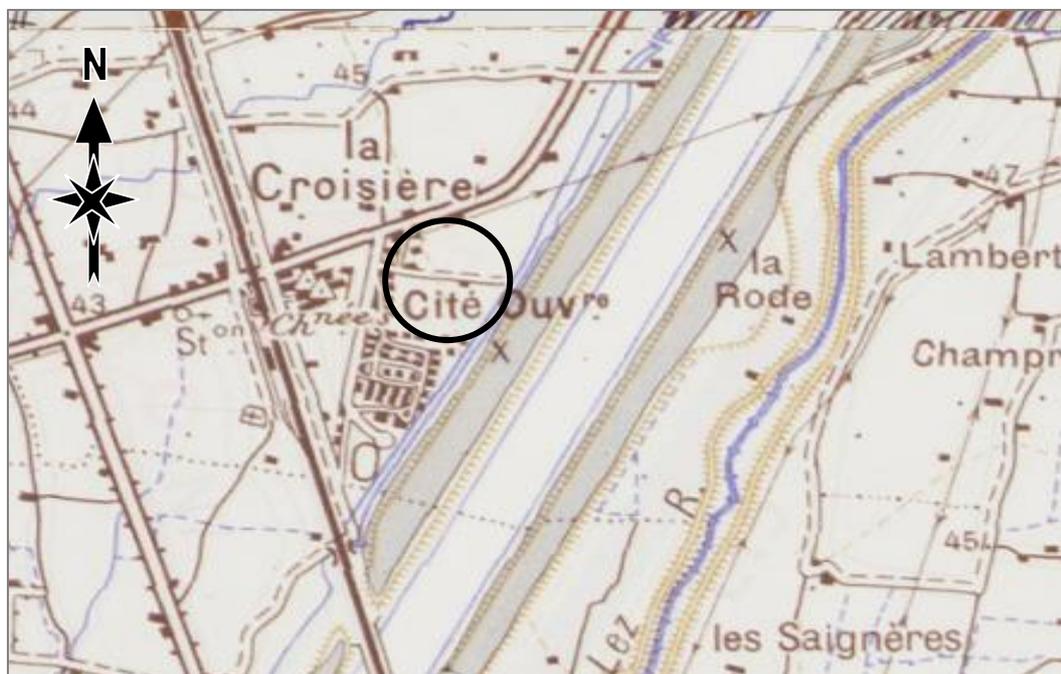




Photographies de la zone étudiée

2 – Contexte géologique

D'après la carte géologique d'Orange au 1/50000 et notre connaissance du secteur, les terrains devraient être constitués sous des alluvions généralement composées d'un mélange de sables, limons, argiles, graviers et galets puis par des marnes en profondeur.



Extrait de la carte géologique d'Orange au 1/50000

3 – Enquête documentaire

3.1 – Inventaire des risques naturels connus

Les risques « inondations », « séisme », « mouvement de terrain » et « radon » sont répertoriés sur la commune.

Bollène a fait l'objet d'arrêtés de catastrophe naturelle au titre notamment d'inondations, de coulées de boue, de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et de la tempête.

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
84PREF19930016	01/05/1989	30/09/1991	18/05/1993	12/06/1993

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
84PREF19820020	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
84PREF19870008	23/08/1987	24/08/1987	02/12/1987	16/01/1988
84PREF19890002	11/10/1988	12/10/1988	05/01/1989	14/01/1989
84PREF19930003	29/08/1992	29/08/1992	19/03/1993	28/03/1993
84PREF19930030	13/09/1993	14/09/1993	11/10/1993	12/10/1993
84PREF19930031	22/09/1993	24/09/1993	11/10/1993	12/10/1993
84PREF19930032	30/09/1993	01/10/1993	11/10/1993	12/10/1993
84PREF19940010	06/01/1994	12/01/1994	26/01/1994	10/02/1994
84PREF19980004	06/10/1997	07/10/1997	26/05/1998	11/06/1998
84PREF20020018	08/09/2002	10/09/2002	19/09/2002	20/09/2002
84PREF20030006	16/11/2002	18/11/2002	17/01/2003	24/01/2003
84PREF20030028	01/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003

Il appartient aux concepteurs du projet de s'assurer que le projet n'est pas concerné par les risques déjà répertoriés.

Risque	Aléa / sensibilité
Inondations, remontées de nappe (www.infoterre.brgm.fr) ❶	Sensibilité faible à très faible (cf. PPRi en mairie)
Retrait-gonflement (www.infoterre.brgm.fr) ❷	Aléa moyen
Cavités (www.georisques.gouv.fr) ❸	Pas de cavité répertoriée à moins de 500 m
Glissement de terrain (www.georisques.gouv.fr) ❹	Pas d'aléa répertorié à moins de 500 m
Rayonnements ionisants (décret n° 2002-460 du 4 avril 2002) - Radon (www.irsn.fr)	Non situé dans un département prioritaire - potentiel faible (catégorie I)
Risque sismique	Zone de sismicité 3

3.1.1 – Risque inondations / Remontées de nappe

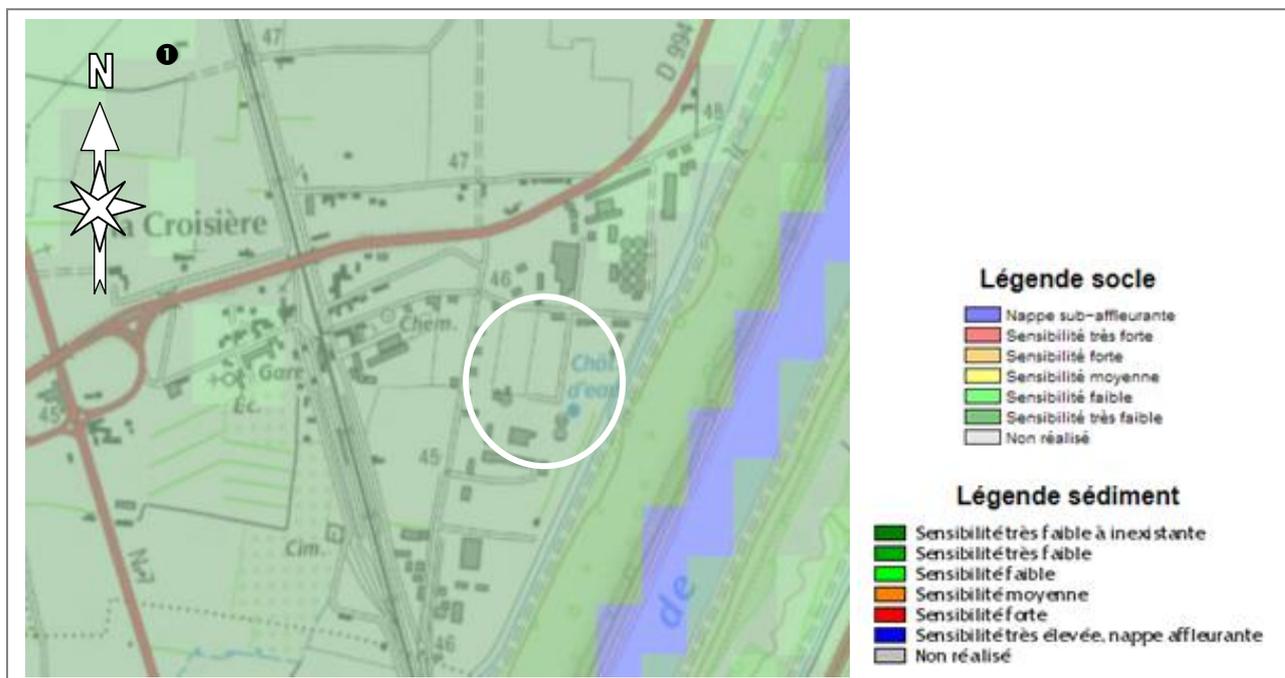
Le schéma d'aménagement de la commune comporte plusieurs plans de prévention des risques relatifs à ce type de risque naturel :

PPRN	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Deprescrit / annulé / abrogé le	Révisé
84DREAL20130002 - PPRi Lez	Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	08/08/2000	29/03/2005	13/12/2006				
84DREAL20130065 - PPR Rhône	Par une crue à débordement lent de cours d'eau	09/06/1999	25/06/1999	20/01/2000				
84DREAL20130066 - PPR Rhône révisé	Par une crue à débordement lent de cours d'eau	07/05/2002						84DREAL20130065

Bollène appartient au TRI d'AVIGNON (Territoire à Risque d'Inondation).

Nom du TRI	Aléa	Cours d'eau	Arrêté du préfet coordonnateur de bassin	Arrête stratégie locale	Arrêté préfet / parties prenantes	Arrêté d'approbation de la partie locale	Arrêté TRI national
TRI Avignon	Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	La Cèze, La Durance, La Meyne, La Nesque, L'Ardèche, Le Coulon, Le lez, Le Rhône, Le Rieu, L'Eze, L'Ouvèze					06/11/2012

Une carte des remontées de nappe est disponible sur le site www.infoterre.brgm.fr. Elle indique que le terrain concerné par l'étude est situé dans une zone de sensibilité faible à très faible.



Extrait de la carte des remontées de nappe

3.1.2 – Risque retrait-gonflement des argiles

La localité est exposée au risque de retrait-gonflement des argiles.

Une carte des argiles sensibles au retrait / gonflement disponible sur le site www.infoterre.brgm.fr indique que le risque d'argiles gonflantes, à l'emplacement du projet, est faible.



Extrait de la carte de sensibilité au retrait-gonflement des argiles

3.1.3 – Risque cavités

Le schéma d'aménagement de la commune ne comprend pas de plan de prévention relatif à ce type de risque naturel.

Il n'y pas de cavités répertoriées dans le secteur (données issues de www.georisques.gouv.fr)

3.1.4 – Risque mouvements de terrain

Le schéma d'aménagement de la commune ne comprend pas de plan de prévention relatif à ce type de risque naturel.

Il n'y pas de mouvements de terrain répertoriés dans le secteur (données issues de www.georisques.gouv.fr).

Risque rayonnements ionisants

Le projet est situé dans un département non prioritaire pour la protection générale des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants (présence potentielle de radon), il conviendra de se référer au décret n° 2002-460 du 4 avril 2002, faisant obligation pour certains ERP de réaliser des mesures de concentration en radon.

A titre informatif, la carte du potentiel radon établie par l'IRSN (source : www.irsnn.fr et reprise en annexe), classe la commune en catégorie I.

3.1.5 – Risque sismique

Le gouvernement a publié au journal officiel du 22 octobre 2010 deux décrets relatifs au nouveau zonage sismique national et un arrêté fixant les règles de construction parasismique telles que les règles Eurocode 8. Il s'agit des documents suivants :

- décret n° 2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique ;
- décret n° 2010-1255 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

- arrêté du 22 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 19 juillet 2011 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ».

Bollène est située en zone de sismicité modérée (zone sismique 3) suivant cette réglementation. Dans ce cas l'analyse sismique est nécessaire sauf pour les bâtiments de catégorie d'importance I.

L'analyse sismique se fait au stade de la mission G2AVP.

	I	II	III	IV
		 		
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2				
Zone 3	PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,1 \text{ m/s}^2$	
Zone 4	PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,6 \text{ m/s}^2$	
Zone 5	CP-MI ²	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=3 \text{ m/s}^2$	

Domaine d'application de l'Eurocode 8 en fonction de la catégorie d'importance du bâtiment et de la zone sismique

3.2 – Risque de pollution

L'objet de l'étude géotechnique n'est pas de détecter une éventuelle contamination des sols par des matières polluantes.

Toutefois, s'agissant d'un ancien site industriel, nous conseillons vivement au maître d'ouvrage de faire procéder à une étude environnementale de la qualité des sols. Le département Environnement de Fondasol se tient à votre disposition si vous souhaitez que nous vous accompagnions dans cette démarche.

III – Résultats des investigations in situ

I – Résultats des sondages

Les sondages au tracto-pelle mettent en évidence la lithologie suivante :

- 1) des **remblais** au droit de PM14 et PM15 implantés dans la partie industrielle du site. En PM15 ils sont **composés de blocs béton, graves, ferrailles, morceaux de briques, etc.** ou de la **terre végétale** ;
- 2) des **formations sablo-limoneuses ou limono-argileuses** gris, beige, marron et **pouvant renfermer des racines dans leur partie sommitale** ;
- 3) des **argiles** marron clair, gris clair avec des traces rouilles d'oxydes de fer.

Les épaisseurs des différents horizons sont synthétisées dans les tableaux ci-dessous.

Profondeur en m par rapport au niveau du terrain actuel	PM12	PM13	PM14	PM15
Terrains de recouvrement	0 à 0,1	0 à 0,3	0 à 0,6	0 à 1,8
Formations sablo-limoneuses ou limono-argileuses	0,1 à 2,1	0,3 à 1,8	0,6 à 1,8	-
Argiles	au-delà	au-delà	au-delà	au-delà
Fin de forage	2,9	2,8	3,1	3,0

2 – Aspects géomécaniques

Les caractéristiques mécaniques des sols rencontrés ont été mesurées au pénétromètre statique, les résultats sont les suivants, avec :

q_c : terme de pointe statique

- une compacité généralement faible à médiocre jusqu'à 4 m à 6 m de profondeur environ :

$$q_c < 5 \text{ MPa}$$

- une bonne compacité au-delà :

$$5 \text{ MPa} \leq q_c \leq 50 \text{ MPa}$$

Au droit de PSD1, la compacité est meilleure, moyenne à bonne, entre 3,2 m et 4,9 m de profondeur mais chute à nouveau en profondeur.

3 – Niveaux d'eau

Lors de nos investigations, réalisées les 13 et 14 mars 2018, les sondages sont restés secs aux profondeurs atteintes.

Ceci n'exclut pas la présence de circulations d'eau au sein des terrains superficiels et d'altération à différentes profondeurs. Ces niveaux d'eau sont susceptibles de varier de façon significative en fonction des conditions climatiques et saisonnières.

Nota :

L'intervention ponctuelle du géotechnicien dans le cadre de la réalisation de l'étude confiée ne lui permet pas de fournir des informations hydrogéologiques suffisantes, dans la mesure où le niveau d'eau mentionné dans le rapport d'étude correspond nécessairement à celui relevé à un moment donné, sans possibilité d'apprécier la variation inéluctable des nappes et circulations d'eau qui dépend notamment des conditions météorologiques.

Pour obtenir des indications plus précises sur l'hydrogéologie, le maître de l'ouvrage devra commander à un bureau d'études spécialisé (département hydrogéologie de Fondasol par exemple) une étude spécifique comprenant notamment la réalisation d'un piézomètre et son suivi sur une période significative.

IV – Application au projet

I – Description générale du projet

Le projet prévoit la démolition des ouvrages présents sur le site Butagaz (bâtiments, cuves, etc.) et le réaménagement.

A ce stade nous ne disposons d'aucune autre information sur le projet.

2 – Orientation sur le(s) choix constructif(s) envisageable(s)

Nous attirons l'attention sur le caractère indicatif des conclusions qui suivent.

Une étude géotechnique d'avant-projet (mission G2AVP), propre à chaque construction, devra être réalisée.

2.1 – Rappel des contraintes du site – insertion du projet

Nous rappelons que les investigations ont mis en évidence les points suivants :

- la présence de remblais sur des épaisseurs variables et localement non négligeables ;
- la présence de sols de compacité globalement faibles à médiocres sur des épaisseurs de l'ordre de 4,0 m à 6,0 m ;
- la présence d'ouvrages à démolir sur la partie sud du site.

2.2 – Travaux préalables

Le site est en partie occupé par des bâtiments et ouvrages industriels qui seront démolis dans le cadre du projet de réhabilitation.

Il conviendra donc de s'assurer de la bonne conduite des opérations de démolition qui doivent comprendre au minimum :

- la démolition et la purge des structures existantes (fondations, dallage y compris éventuelles cuves ou réseaux enterrés) ;
- le comblement par un remblai d'apport de type GNT 0/100, insensible à l'eau, soigneusement compacté par couche d'épaisseur inférieure ou égale à 0,4 m et à 95% de l'Optimum Proctor Normal (OPN) ;
- le contrôle de la bonne mise en œuvre des remblais par des essais à la plaque tous les 0,4 m d'épaisseur ;
- le relevé minutieux de la localisation, profondeur et géométrie des anciennes fondations afin d'adapter le calepinage des nouvelles fondations.

Nous insistons sur l'importance d'assurer un suivi et un contrôle rigoureux des travaux afin de ne pas compromettre les éventuelles solutions de fondations superficielles ou semi-profondes et la possibilité de dallages sur terre-plein.

2.3 – Fondations

Compte-tenu de la nature du projet et des résultats de nos investigations, il est envisageable de s'orienter :

- **vers une solution de fondations superficielles** ancrées dans les sols naturellement en place et non évolutifs. Compte-tenu des compacités mesurées cette solution conduira à l'obtention d'une faible contrainte de calcul et sera limitée à des ouvrages engendrant de faibles descentes de charge. Pour des ouvrages en maçonnerie traditionnelle, il faudra aussi prévoir d'assurer une bonne rigidification des soubassements et des structures (semelles filantes en T inversé, chaînages horizontaux et verticaux, etc.).

On respectera un ancrage minimum dans l'horizon d'assise (30 cm à 50 cm généralement), ce qui pourra conduire à des approfondissements du niveau d'assise en cas de présence de poches remaniées, végétalisées ou de faible compacité.

Par ailleurs, les profondeurs hors gel devront être respectées (0,5 m minimum sous le niveau fini extérieur).

- **vers une solution d'amélioration de sol par inclusions rigides** descendues au moins jusqu'au toit des formations plus compactes observées à partir de 4,0 m à 6,0 m de profondeur ;
- **vers une solution de fondations profondes de type pieux** (ou éventuellement micropieux dans les zones de démolition d'ouvrages, pour des raisons de foration) ancrés dans les sols compacts observés au-delà de 4,0 m à 6,0 m de profondeur. Les dimensions de ces fondations dépendront des descentes de charge à reprendre.

Les fondations devront être ancrées dans des terrains non remaniés par les opérations de construction/démolition antérieures.

2.4 – Possibilités techniques pour le niveau bas

Etant donné la nature du sol, lorsque les remblais ne sont pas présents sur des épaisseurs supérieures à 0,8 m sous la cote de niveau bas du projet, on pourra envisager la conception du niveau bas sous la forme d'un dallage sur terre-plein sous réserve de purger les sols remaniés et de mettre en œuvre une couche de forme granulaire répondant aux exigences du GTR2000 et compactée dans les règles de l'art.

On pourra également s'orienter vers un plancher porté par les fondations, avec ou sans vide-sanitaire.

Enfin, le renforcement de sols pourra concerner l'ensemble de l'emprise du projet et le dallage reposera alors sur le complexe inclusions/matelas de répartition granulaire.

3 – Sujétions de conception et d'exécution

3.1 – Modalités des terrassements

Les terrassements pourront être réalisés avec des engins de terrassement classiques dans les terrains mis en évidence au droit des sondages jusque vers 4,0 m à 6,0 m de profondeur. Toutefois, l'emploi d'engins puissants voire de déroctage de type outils désagrégateurs spécifiques ou BRH par exemple), pourra être nécessaire dans les zones où des vestiges de construction pourront subsister après les travaux de démolition.

Si des bâtiments sont conservés, nous attirons toutefois l'attention sur les basses fréquences de vibrations générées par les BRH, hautement préjudiciables aux constructions situées à proximité. L'entreprise intégrera dans sa méthodologie des dispositions permettant d'éviter de déstabiliser les existants. D'une façon générale, l'entreprise devra adapter sa méthodologie d'exécution des travaux (terrassement, compactage,...) afin d'éviter de déstabiliser les bâtiments avoisinants et situés dans la zone d'influence des travaux.

Les terrains rencontrés sont très sensibles à l'eau, leur portance peut varier pour de faibles variations de leur teneur en eau pour devenir quasiment nulle. De ce fait, les travaux de terrassement devront être réalisés en période sèche sous peine de limiter la portance et la traficabilité des plates-formes susceptibles de générer des arrêts de chantier. De plus, si les terrassements ne sont pas effectués dans de bonnes conditions, ils nécessiteront immanquablement des travaux supplémentaires afin d'obtenir une portance satisfaisante sur la plate-forme finie.

Ainsi, les terrassements devront être interrompus dès l'arrivée de la pluie et les fonds de forme refermés au moyen d'une niveleuse et d'un compacteur avec une pente de l'ordre de 2 % orientée vers un exutoire.

Si cela n'était pas réalisé, il faudrait assainir la plate-forme en substituant l'épaisseur de la couche en état hydrique élevé, de faible portance par de la GNT mise en œuvre sur un non tissé.

La présence de blocs, maçonneries, ouvrages ou obstacles enterrés pourra engendrer des difficultés de terrassements mais devront être purgés obligatoirement afin d'éviter tout phénomène de "point dur".

3.2 – Préconisations de réalisation des fondations

3.2.1 – Conditions de terrassement de fondations superficielles

Le terrassement des fondations devra être exécuté à sec sous la protection éventuelle d'un blindage sur la hauteur des terrains instables.

Les terrassements des fondations superficielles pourront se faire en retro avec un engin de terrassement puissant traditionnel (pelle hydraulique, par exemple).

Le terrassement des fondations pourra nécessiter l'usage du brise-roche hydraulique. Ces travaux ne devront pas induire de vibrations nuisibles aux structures voisines.

L'homogénéité des fonds de fouilles sera soigneusement vérifiée et les éventuels points faibles et zones remaniées mis à jour seront purgés et remplacés par du gros béton coulé pleine fouille.

On veillera à ne pas ancrer les fondations dans des terrains remaniés par d'éventuelles opérations de démolition/reconstruction antérieures. Des vestiges compacts (bloc béton par exemple) peuvent exister superficiellement dans ce type de terrain. A leur rencontre ces points durs devront être purgés.

Les éventuelles différences de niveau d'assise seront reprises par des redans en respectant les dispositions des normes en vigueur en zone sismique (Eurocode 8).

3.2.2 – Risques liés à l'eau (pluie, nappe, etc.)

Les travaux seront réalisés en dehors des périodes de pluie.

Le bétonnage interviendra immédiatement après l'excavation des fouilles de fondation.

Malgré cette précaution, en cas de pluie avant le bétonnage des fouilles, les fonds de fouilles remaniés par l'eau et les matériaux effondrés des parois seront bien curés et bien nettoyés avant le coulage.

3.2.3 – Dispositions à prendre en compte pour le risque retrait gonflement

Des essais au laboratoire devront être menés dans le cadre de la G2 AVP, pour vérifier la sensibilité des limons argileux superficiels au phénomène de retrait/gonflement.

Si ces sols s'avéraient sensibles des dispositions particulières devront être mises en œuvre pour s'affranchir des risques de mouvements différentiels des fondations. A titre d'exemple nous pouvons citer les principales mesures :

- prévoir un approfondissement des fondations de façon à les ancrer à une profondeur où les variations hydriques sont limitées ;
- mettre en place un trottoir périphérique étanche ou une géomembrane enterrée étanche et imputrescible recouverte de graves ou de terre végétale autour de la construction avec une pente orientée vers l'extérieur conjuguée à un système de récupération et d'évacuation des eaux loin de toute construction ;
- veiller à ce qu'aucune plantation d'arbre ou arbuste ne soit réalisée à proximité directe de la maison. Les arbres existants devront être supprimés sur une distance à la construction égale au moins à la hauteur prévisible de l'arbre à maturité ;
- récupérer des eaux de toiture par des gouttières et rejet des eaux pluviales dans un collecteur étanche, ou dans un fossé suffisamment éloigné des fondations ;
- mettre en place un polyane lesté étanche et non altérable ou putrescible dans le vide sanitaire, recouvert de blocs ou d'une couverture sableuse.

3.3 – Pentes et soutènements

D'une façon générale, pour les déblais, il conviendra d'assurer la stabilité des pentes par des ouvrages de soutènement ou des talutages, si les contraintes d'emprise le permettent.

3.4 – Précautions vis-à-vis des eaux souterraines

La présence d'une nappe n'a pas été observée au droit de nos sondages.

D'une façon générale, dans le cas où les fouilles et les terrassements sont susceptibles d'atteindre le niveau de la nappe, il conviendra de prévoir un rabattement de celle-ci. Il sera fonction de la hauteur d'eau à rabattre et de la nature des sols.

Nous rappelons que ces pompages risquent d'avoir une influence sur les niveaux d'eau alentours et notamment sur la stabilité des avoisinants. Ils devront donc être modérés, réalisés à l'intérieur de la fouille et on s'assurera du non entraînement des particules fines.

Avant l'ouverture des fouilles, il convient de vérifier le niveau de la nappe, soit par l'intermédiaire d'un piézomètre à installer dans un forage, soit par la réalisation d'une reconnaissance à la pelle mécanique. Les dispositions à mettre en œuvre dépendront de la présence ou non d'eau et de la cote retenue pour le niveau bas des projets.

Des dispositions constructives seront prises pour limiter les contraintes liées à l'eau.

A noter que la réalisation d'un vide-sanitaire nécessite la création d'un exutoire adapté et pérenne pour éviter les stagnations d'eau.

4 – Aléas identifiés

- Présence de remblais sur des épaisseurs variables et localement non négligeables.
- Présence de sols de compacité globalement faibles à médiocres sur des épaisseurs de l'ordre de 4,0 m à 6,0 m.
- Présence d'ouvrages à démolir sur la partie sud du site.
- Présence probable d'éléments enterrés non connus ni recensés sur plans au droit des existants (cuves, réseaux par exemple).

Nous restons à votre disposition pour réaliser des missions complémentaires permettant de réduire ces aléas.

5 – Investigations complémentaires et objectifs de la mission G2AVP

5.1 – Investigations complémentaires une fois le projet défini

Les sondages de la mission de type G2AVP devront reconnaître la nature et la compacité des sols sur une profondeur suffisamment importante pour permettre le calcul des tassements et avec un maillage respectant les prescriptions du DTU 13.3 sur les dallages ou les « recommandations sur la consistance des investigations géotechniques » élaborées par l'Union Syndicale Géotechnique.

Ainsi le projet n'étant pas défini, il conviendra de réaliser impérativement des investigations complémentaires ciblées pour chaque bâtiment une fois ceux-ci définis.

5.2 – Objectifs de la mission G2AVP

La mission G2AVP devra permettre de répondre aux éléments suivants :

- vérifier la sensibilité ou non des sols rencontrés au phénomène de retrait/gonflement ;
- définir précisément le mode et la contrainte de calculs pour les fondations au droit des futures constructions ;
- définir l'épaisseur de la couche de forme dans le cas d'un dallage sur terre-plein.

Ce rapport conclut la mission G1 qui nous a été confiée pour cette affaire.

Selon l'enchaînement des missions au sens de la norme NF94-500 :

- au stade avant-projet, il est prévu une mission G2AVP ;
- l'élaboration du projet nécessite une mission de type G2PRO ;
- les plans d'exécution et note de calcul doivent être établis dans le cadre d'une mission G3 ;
- et une mission G4 de suivi d'exécution des travaux doit être réalisée.

FONDASOL reste à la disposition du maître d'ouvrage et des autres intervenants, pour participer à toute mission d'assistance technique complémentaire pour la conception des fondations et pour contrôler la bonne adaptation des travaux mis en œuvre aux conditions géotechniques du site.

V – Conditions Générales

1. Avertissement, préambule

Toute commande et ses avenants éventuels impliquent de la part du co-contractant, ci-après dénommé « le Client », signataire du contrat et des avenants, acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres, sauf conditions particulières contenues dans le devis ou dérogation formelle et explicite. Toute modification de la commande ne peut être considérée comme acceptée qu'après accord écrit du Prestataire.

2. Déclarations obligatoires à la charge du Client, (DT, DICT, ouvrages exécutés)

Dans tous les cas, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de dommages à des ouvrages publics ou privés (en particulier, ouvrages enterrés et canalisations) dont la présence et l'emplacement précis ne lui auraient pas été signalés par écrit préalablement à sa mission.

Conformément au décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, le Client doit fournir, à sa charge et sous sa responsabilité, l'implantation des réseaux privés, la liste et l'adresse des exploitants des réseaux publics à proximité des travaux, les plans, informations et résultats des investigations complémentaires consécutifs à sa Déclaration de projet de Travaux (DT). Ces informations sont indispensables pour permettre les éventuelles DICT (le délai de réponse est de 15 jours) et pour connaître l'environnement du projet. En cas d'incertitude ou de complexité pour la localisation des réseaux sur domaine public, il pourra être nécessaire de faire réaliser, à la charge du Client, des fouilles manuelles pour les repérer. Les conséquences et la responsabilité de toute détérioration de ces réseaux par suite d'une mauvaise communication sont à la charge exclusive du Client.

Conformément à l'art L 411-1 du code minier, le Client s'engage à déclarer à la DREAL tout forage réalisé de plus de 10 m de profondeur. De même, conformément à l'article R 214-1 du code de l'environnement, le Client s'engage à déclarer auprès de la DDT du lieu des travaux les sondages et forages destinés à la recherche, à la surveillance ou au prélèvement d'eaux souterraines (piézomètres notamment).

3. Cadre de la mission, objet et nature des prestations, prestations exclues, limites de la mission

Le terme « prestation » désigne exclusivement les prestations énumérées dans le devis du Prestataire. Toute prestation différente de celles prévues fera l'objet d'un prix nouveau à négocier. Il est entendu que le Prestataire s'engage à procéder selon les moyens actuels de son art, à des recherches consciencieuses et à fournir les indications qu'on peut en attendre. Son obligation est une obligation de moyen et non de résultat au sens de la jurisprudence actuelle des tribunaux. Le Prestataire réalise la mission dans les strictes limites de sa définition donnée dans son offre (validité limitée à trois mois à compter de la date de son établissement), confirmée par le bon de commande ou un contrat signé du Client.

La mission et les investigations éventuelles sont strictement géotechniques et n'abordent pas le contexte environnemental. Seule une étude environnementale spécifique comprenant des investigations adaptées permettra de détecter une éventuelle contamination des sols et/ou des eaux souterraines.

Le Prestataire n'est solidaire d'aucun autre intervenant sauf si la solidarité est explicitement convenue dans le devis ; dans ce cas, la solidarité ne s'exerce que sur la durée de la mission.

Par référence à la norme NF P 94-500, il appartient au maître d'ouvrage, au maître d'œuvre ou à toute entreprise de faire réaliser impérativement par des ingénieries compétentes chacune des missions géotechniques (successivement G1, G2, G3 et G4 et les investigations associées) pour suivre toutes les étapes d'élaboration et d'exécution du projet. Si la mission d'investigations est commandée seule, elle est limitée à l'exécution matérielle de sondages et à l'établissement d'un compte rendu factuel sans interprétation et elle exclut toute activité d'étude ou de conseil. La mission de diagnostic géotechnique G5 engage le géotechnicien uniquement dans le cadre strict des objectifs ponctuels fixés et acceptés.

Si le Prestataire déclare être titulaire de la certification ISO 9001, le Client agit de telle sorte que le Prestataire puisse respecter les dispositions de son système qualité dans la réalisation de sa mission.

4. Plans et documents contractuels

Le Prestataire réalise la mission conformément à la réglementation en vigueur lors de son offre, sur la base des données communiquées par le Client. Le Client est seul responsable de l'exactitude de ces données. En cas d'absence de transmission ou d'erreur sur ces données, le Prestataire est exonéré de toute responsabilité.

5. Limites d'engagement sur les délais

Sauf indication contraire précise, les estimations de délais d'intervention et d'exécution données aux termes du devis ne sauraient engager le Prestataire. Sauf stipulation contraire, il ne sera pas appliqué de pénalités de retard et si tel devait être le cas elles seraient plafonnées à 5% de la commande. En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire est dérogée de plein droit en cas d'insuffisance des informations fournies par le Client ou si le Client n'a pas respecté ses obligations, en cas de force majeure ou d'événements imprévisibles (notamment la rencontre de sols inattendus, la survenance de circonstances naturelles exceptionnelles) et de manière générale en cas d'événement extérieur au Prestataire modifiant les conditions d'exécution des prestations objet de la commande ou les rendant impossibles.

Le Prestataire n'est pas responsable des délais de fabrication ou d'approvisionnement de fournitures lorsqu'elles font l'objet d'un contrat de négoce passé par le Client ou le Prestataire avec un autre Prestataire.

6. Formalités, autorisations et obligations d'information, accès, dégâts aux ouvrages et cultures

Toutes les démarches et formalités administratives ou autres, en particulier l'obtention de l'autorisation de pénétrer sur les lieux pour effectuer des prestations de la mission sont à la charge du Client. Le Client se charge d'une part d'obtenir et communiquer les autorisations requises pour l'accès du personnel et des matériels nécessaires au Prestataire en toute sécurité dans l'enceinte des propriétés privées ou sur le domaine public, d'autre part de fournir tous les documents relatifs aux dangers et aux risques cachés, notamment ceux liés aux réseaux, aux obstacles enterrés et à la pollution des sols et des nappes.

Le Client s'engage à communiquer les règles pratiques que les intervenants doivent respecter en matière de santé, sécurité et respect de l'environnement : il assure en tant que de besoin la formation du personnel, notamment celui du Prestataire, entrant dans ces domaines, préalablement à l'exécution de la mission. Le Client sera tenu responsable de tout dommage corporel, matériel ou immatériel dû à une spécificité du site connue de lui et non clairement indiquée au Prestataire avant toutes interventions.

Sauf spécifications particulières, les travaux permettant l'accessibilité aux points de sondages ou d'essais et l'aménagement des plates-formes ou grutage nécessaires aux matériels utilisés sont à la charge du Client.

Les investigations peuvent entraîner d'inévitables dommages sur le site, en particulier sur la végétation, les cultures et les ouvrages existants, sans qu'il y ait négligence ou faute de la part de son exécutant. Les remises en état, réparations ou indemnités correspondantes sont à la charge du Client.

7. Implantation, nivellement des sondages

Au cas où l'implantation des sondages est imposée par le Client ou son conseil, le Prestataire est exonéré de toute responsabilité dans les événements consécutifs à ladite implantation. La mission ne comprend pas les implantations topographiques permettant de définir l'emprise des ouvrages et zones à étudier ni la mesure des coordonnées précises des points de sondages ou d'essais. Les éventuelles altitudes indiquées pour chaque sondage (qu'il s'agisse de cotes de références rattachées à un repère arbitraire ou de cotes NGF) ne sont données qu'à titre indicatif. Seules font foi les profondeurs mesurées depuis le sommet des sondages et comptées à partir du niveau du sol au moment de la réalisation des essais. Pour que ces altitudes soient garanties, il convient qu'elles soient relevées par un Géomètre Expert avant remodelage du terrain. Il en va de même pour l'implantation des sondages sur le terrain.

8. Hydrogéologie

Les niveaux d'eau indiqués dans le rapport correspondent uniquement aux niveaux relevés au droit des sondages exécutés et à un moment précis. En dépit de la qualité de l'étude les aléas suivants subsistent, notamment la variation des niveaux d'eau en relation avec la météo ou une modification de l'environnement des études. Seule une étude hydrogéologique spécifique permet de déterminer les amplitudes de variation de ces niveaux, les cotes de crue et les PHEC (Plus Hautes Eaux Connues).

9. Recommandations, aléas, écart entre prévision de l'étude et réalité en cours de travaux

Si, en l'absence de plans précis des ouvrages projetés, le Prestataire a été amené à faire une ou des hypothèses sur le projet, il appartient au Client de lui communiquer par écrit ses observations éventuelles sans quoi, il ne pourrait en aucun cas et pour quelque raison que ce soit lui être reproché d'avoir établi son étude dans ces conditions.

L'étude géotechnique s'appuie sur les renseignements reçus concernant le projet, sur un nombre limité de sondages et d'essais, et sur des profondeurs d'investigations limitées qui ne permettent pas de lever toutes les incertitudes inéluctables à cette science naturelle. En dépit de la qualité de l'étude, des incertitudes subsistent du fait notamment du caractère ponctuel des investigations, de la variation d'épaisseur des remblais et/ou des différentes couches, de la présence de vestiges enterrés. Les conclusions géotechniques ne peuvent donc conduire à traiter à forfait le prix des fondations compte tenu d'une hétérogénéité, naturelle ou du fait de l'homme, toujours possible et des aléas d'exécution pouvant survenir lors de la découverte des terrains. Si un caractère évolutif particulier a été mis en lumière (notamment glissement, érosion, dissolution, remblais évolutifs, tourbe), l'application des recommandations du rapport nécessite une actualisation à chaque étape du projet notamment s'il s'écoule un laps de temps important avant l'étape suivante.

L'estimation des quantités des ouvrages géotechniques nécessite, une mission d'étude géotechnique de conception G2 (phase projet). Les éléments géotechniques non décelés par l'étude et mis en évidence lors de l'exécution (pouvant avoir une incidence sur les conclusions du rapport) et les incidents importants survenus au cours des travaux (notamment glissement, dommages aux avoisinants ou aux existants) doivent obligatoirement être portés à la connaissance du Prestataire ou signalés aux géotechniciens chargés des missions de suivi géotechnique d'exécution G3 et de supervision géotechnique d'exécution G4, afin que les conséquences sur la conception géotechnique et les conditions d'exécution soient analysées par un homme de l'art.

10. Rapport de mission, réception des travaux, fin de mission, délais de validation des documents par le client

A défaut de clauses spécifiques contractuelles, la remise du dernier document à fournir dans le cadre de la mission fixe le terme de la mission. La date de la fin de mission est celle de l'approbation par le Client du dernier document à fournir dans le cadre de la mission. L'approbation doit intervenir au plus tard deux semaines après sa remise au Client, et est considérée implicite en cas de silence. La fin de la mission donne lieu au paiement du solde de la mission.

11. Réserve de propriété, confidentialité, propriété des études, diagrammes

Les coupes de sondages, plans et documents établis par les soins du Prestataire dans le cadre de sa mission ne peuvent être utilisés, publiés ou reproduits par des tiers sans son autorisation. Le Client ne devient propriétaire des prestations réalisées par le Prestataire qu'après règlement intégral des sommes dues. Le Client ne peut pas les utiliser pour d'autres ouvrages sans accord écrit préalable du Prestataire. Le Client s'engage à maintenir confidentielle et à ne pas utiliser pour son propre compte ou celui de tiers toute information se rapportant au savoir-faire du Prestataire, qu'il soit breveté ou non, portée à sa connaissance au cours de la mission et qui n'est pas dans le domaine public, sauf accord préalable écrit du Prestataire. Si dans le cadre de sa mission, le Prestataire mettait au point une nouvelle technique, celle-ci serait sa propriété. Le Prestataire serait libre de déposer tout brevet s'y rapportant, le Client bénéficiant, dans ce cas, d'une licence non exclusive et non cessible, à titre gratuit et pour le seul ouvrage étudié

12. Modifications du contenu de la mission en cours de réalisation

La nature des prestations et des moyens à mettre en œuvre, les prévisions des éléments avancés et délais, ainsi que les prix sont déterminés en fonction des éléments communiqués par le client et ceux recueillis lors de l'établissement de l'offre. Des conditions imprévisibles par le Prestataire au moment de l'établissement de son offre touchant à la géologie, aux hypothèses de travail, au projet et à son environnement, à la législation et aux règlements, à des événements imprévus, survenant en cours de mission autorisent le Prestataire à proposer au Client un avenant avec notamment modification des prix et des délais. A défaut d'un accord écrit du Client dans un délai de deux semaines à compter de la réception de la lettre d'adaptation de la mission. Le Prestataire est en droit de suspendre immédiatement l'exécution de sa mission, les prestations réalisées à cette date étant rémunérées intégralement, et sans que le Client ne puisse faire état d'un préjudice. Dans l'hypothèse où le Prestataire est dans l'impossibilité de réaliser les prestations prévues pour une cause qui ne lui est pas imputable, le temps d'immobilisation de ses équipes est rémunéré par le client.

13. Modifications du projet après fin de mission, délai de validité du rapport

Le rapport constitue une synthèse de la mission définie par la commande. Le rapport et ses annexes forment un ensemble indissociable. Toute interprétation, reproduction partielle ou utilisation par un autre maître de l'ouvrage, un autre constructeur ou maître d'œuvre, ou pour un projet différent de celui objet de la mission, ne saurait engager la responsabilité du Prestataire et pourra entraîner des poursuites judiciaires. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en dehors du cadre de la mission objet du rapport. Toute modification apportée au projet et à son environnement ou tout élément nouveau mis à jour au cours des travaux et non détecté lors de la mission d'origine, nécessite une adaptation du rapport initial dans le cadre d'une nouvelle mission.

Le client doit faire actualiser le dernier rapport de mission en cas d'ouverture du chantier plus de 1 an après sa livraison. Il en est de même notamment en cas de travaux de terrassements, de démolition ou de réhabilitation du site (à la suite d'une contamination des terrains et/ou de la nappe) modifiant entre autres les qualités mécaniques, les dispositions constructives et/ou la répartition de tout ou partie des sols sur les emprises concernées par l'étude géotechnique.

14. conditions d'établissement des prix, variation dans les prix, conditions de paiement, acompte et provision, retenue de garantie

Les prix unitaires s'entendent hors taxes. Ils sont majorés de la T.V.A. au taux en vigueur le jour de la facturation. Ils sont établis aux conditions économiques en vigueur à la date d'établissement de l'offre. Ils sont fermes et définitifs pour une durée de trois mois. Au-delà, ils sont actualisés par application de l'indice "Sondages et Forages TP 04" pour les investigations in situ et en laboratoire, et par application de l'indice « SYNTEC » pour les prestations d'études, l'Indice de base étant celui du mois de l'établissement du devis. Aucune retenue de garantie n'est appliquée sur le coût de la mission.

Dans le cas où le marché nécessite une intervention d'une durée supérieure à un mois, des factures mensuelles intermédiaires sont établies. Lors de la passation de la commande ou de la signature du contrat, le Prestataire peut exiger un acompte dont le montant est défini dans les conditions particulières et correspond à un pourcentage du total estimé des honoraires et frais correspondants à l'exécution du contrat. Le montant de cet acompte est déduit de la facture ou du décompte final. En cas de sous-traitance dans le cadre d'un ouvrage public, les factures du Prestataire sont réglées directement et intégralement par le maître d'ouvrage, conformément à la loi n°75-1334 du 31/12/1975.

Les paiements interviennent à réception de la facture et sans escompte. En l'absence de paiement au plus tard le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, il sera appliqué à compter dudit jour et de plein droit, un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Cette pénalité de retard sera exigible sans qu'un rappel soit nécessaire à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

En sus de ces pénalités de retard, le Client sera redevable de plein droit des frais de recouvrement exposés ou d'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Si la carence du Client rend nécessaire un recouvrement contentieux, le Client s'engage à payer, en sus du principal, des frais, dépens et émoluments ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 15% du montant en principal TTC de la créance avec un minimum de 150 euros et ce, à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires. Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable, du seul fait du non-respect de la date.

Un désaccord quelconque ne saurait constituer un motif de non-paiement des prestations de la mission réalisées antérieurement. La compensation est formellement exclue : le Client s'interdit de déduire le montant des préjudices qu'il allègue des honoraires dus.

15. Résiliation anticipée

Toute procédure de résiliation est obligatoirement précédée d'une tentative de conciliation. En cas de force majeure, cas fortuit ou de circonstances indépendantes du Prestataire, celui-ci a la faculté de résilier son contrat sous réserve d'en informer son Client par lettre recommandée avec accusé de réception. En toute hypothèse, en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ses obligations, et 8 jours après la mise en demeure visant la présente clause résolutoire demeurée sans effet, le contrat peut être résilié de plein droit. La résiliation du contrat implique le paiement de l'ensemble des prestations régulièrement exécutées par le Prestataire au jour de la résiliation et en sus, d'une indemnité égale à 20 % des honoraires qui resteraient à percevoir si la mission avait été menée jusqu'à son terme.

16. Répartition des risques, responsabilités et assurances

Le Prestataire n'est pas tenu d'avertir son Client sur les risques encourus déjà connus ou ne pouvant être ignorés du Client compte tenu de sa compétence. Ainsi par exemple, l'attention du Client est attirée sur le fait que le béton armé est inévitablement fissuré, les revêtements appliqués sur ce matériau devant avoir une souplesse suffisante pour s'adapter sans dommage aux variations d'ouverture des fissures. Le devoir de conseil du Prestataire vis-à-vis du Client ne s'exerce que dans les domaines de compétence requis pour l'exécution de la mission spécifiquement confiée. Tout élément nouveau connu du Client après la fin de la mission doit être communiqué au Prestataire qui pourra, le cas échéant, proposer la réalisation d'une mission complémentaire. A défaut de communication des éléments nouveaux ou d'acceptation de la mission complémentaire, le Client en assumera toutes les conséquences.

En aucun cas, le Prestataire ne sera tenu pour responsable des conséquences d'un non-respect de ses préconisations ou d'une modification de celles-ci par le Client pour quelque raison que ce soit. L'attention du Client est attirée sur le fait que toute estimation de quantités faite à partir de données obtenues par prélèvements ou essais ponctuels sur le site objet des prestations est entachée d'une incertitude fonction de la représentativité de ces données ponctuelles extrapolées à l'ensemble du site. Toutes les pénalités et indemnités qui sont prévues au contrat ou dans l'offre remise par le Prestataire ont la nature de dommages et intérêts forfaitaires, libératoires et exclusifs de toute autre sanction ou indemnisation.

Assurance décennale obligatoire

Le Prestataire bénéficie d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité décennale afférente aux ouvrages soumis à obligation d'assurance, conformément à l'article L.241-I du Code des assurances. Conformément aux usages et aux capacités du marché de l'assurance et de la réassurance, le contrat impose une obligation de déclaration préalable et d'adaptation de la garantie pour les ouvrages dont la valeur HT (travaux et honoraires compris) excède au jour de la déclaration d'ouverture de chantier un montant de 15 M€. Il est expressément convenu que le client a l'obligation d'informer le Prestataire d'un éventuel dépassement de ce seuil, et accepte, de fournir tous éléments d'information nécessaires à l'adaptation de la garantie. Le client prend également l'engagement, de souscrire à ses frais un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD), contrat dans lequel le Prestataire sera expressément mentionné parmi les bénéficiaires. Par ailleurs, les ouvrages de caractère exceptionnel, voir inusuels sont exclus du présent contrat et doivent faire l'objet d'une cotation particulière. Le prix fixé dans l'offre ayant été déterminé en fonction de conditions normales d'assurabilité de la mission, il sera réajusté, et le client s'engage à l'accepter, en cas d'éventuelle surcotisation qui serait demandée au Prestataire par rapport aux conditions de base de son contrat d'assurance. A défaut de respecter ces engagements, le client en supportera les conséquences financières (notamment en cas de défaut de garantie du Prestataire, qui n'aurait pu s'assurer dans de bonnes conditions, faute d'informations suffisantes). Le maître d'ouvrage est tenu d'informer le Prestataire de la DOC (déclaration d'ouverture de chantier).

Dans le cas où le prestataire intervient en tant que sous-traitant, si le sinistre est supérieur à 3 M€, le client traitant direct et ses assureurs renoncent à tous recours contre le Prestataire et ses assureurs.

Ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance

Les ouvrages dont la valeur HT (travaux et honoraires compris) excède un montant de 15 M€ HT doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du Prestataire qui en référera à son assureur pour détermination des conditions d'assurance. Les limitations relatives au montant des chantiers auxquels le Prestataire participe ne sont pas applicables aux missions portant sur des ouvrages d'infrastructure linéaire, c'est-à-dire routes, voies ferrées, tramway, etc. En revanche, elles demeurent applicables lorsque sur le tracé linéaire, la/les mission(s) de l'assuré porte(nt) sur des ouvrages précis tels que ponts, viaducs, échangeurs, tunnels, tranchées couvertes... En tout état de cause, il appartiendra au client de prendre en charge toute éventuelle surcotisation qui serait demandée au prestataire par rapport aux conditions de base de son contrat d'assurance. Toutes les conséquences financières d'une déclaration insuffisante quant au coût de l'ouvrage seront supportées par le client et le maître d'ouvrage.

Le Prestataire assume les responsabilités qu'il engage par l'exécution de sa mission telle que décrite au présent contrat. A ce titre, il est responsable de ses prestations dont la défectuosité lui est imputable. Le Prestataire sera garanti en totalité par le Client contre les conséquences de toute recherche en responsabilité dont il serait l'objet du fait de ses prestations, de la part de tiers au présent contrat, le client ne garantissant cependant le Prestataire qu'au-delà du montant de responsabilité visé ci-dessous pour le cas des prestations défectueuses. La responsabilité globale et cumulée du Prestataire au titre ou à l'occasion de l'exécution du contrat sera limitée à trois fois le montant de ses honoraires sans pour autant excéder les garanties délivrées par son assureur, et ce pour les dommages de quelque nature que ce soit et quel qu'en soit le fondement juridique. Il est expressément convenu que le Prestataire ne sera pas responsable des dommages immatériels consécutifs ou non à un dommage matériel tels que, notamment, la perte d'exploitation, la perte de production, le manque à gagner, la perte de profit, la perte de contrat, la perte d'image, l'immobilisation de personnel ou d'équipements.

17. Cessibilité de contrat

Le Client reste redevable du paiement de la facture sans pouvoir opposer à quelque titre que ce soit la cession du contrat, la réalisation pour le compte d'autrui, l'existence d'une promesse de porte-fort ou encore l'existence d'une stipulation pour autrui.

18. Litiges

En cas de litige pouvant survenir dans l'application du contrat, seul le droit français est applicable. Seules les juridictions du ressort du siège social du Prestataire sont compétentes, même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

VI – Enchaînement des missions types d'ingénierie géotechnique (Norme NF P 94-500)

Le Maître d'Ouvrage doit associer l'ingénierie géotechnique au même titre que les autres ingénieries à la Maîtrise d'Œuvre et ce, à toutes les étapes successives de conception, puis de réalisation de l'ouvrage. Le Maître d'Ouvrage, ou son mandataire, doit veiller à la synchronisation des missions d'ingénierie géotechnique avec les phases effectives à la Maîtrise d'Œuvre du projet.

L'enchaînement et la définition synthétique des missions d'ingénierie géotechnique sont donnés ci-après. Deux ingénieries géotechniques différentes doivent intervenir : la première pour le compte du Maître d'Ouvrage ou de son mandataire lors des étapes 1 à 3, la seconde pour le compte de l'entreprise lors de l'étape 3.

Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique et Phase de la mission		Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser
Étape 1 : Etude géotechnique préalable (G1)		Etude géotechnique préalable (G1) Phase Etude de Site (ES)		Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
	Etude préliminaire, Esquisse, APS	Etudes géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)		Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonctions des données existantes et de la complexité géotechnique
Étape 2 : Etude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Etude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)		Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (<i>choix constructifs</i>)
	PRO	Etudes géotechniques de conception (G2) Phase Projet (PRO)		Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (<i>choix constructifs</i>)
	DCE/ACT	Etude géotechnique de conception (G2) Phase DCE/ACT		Consultation sur le projet de base/choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux		
Étape 3 : Etudes géotechniques de réalisation (G3/G4)		A la charge de l'entreprise	A la charge du maître d'ouvrage			
	EXE/VISA	Etude de suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Etude (<i>en interaction avec la phase suivi</i>)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (<i>en interaction avec la phase supervision du suivi</i>)	Etude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (<i>réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience</i>)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
	DET/AOR	Etude et suivi géotechniques d'exécutions (G3) Phase Suivi (<i>en interaction avec la Phase Etude</i>)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (<i>en interaction avec la phase Supervision de l'étude</i>)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage		Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux
A toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)		Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié

Classification des missions d'ingénierie géotechnique en page suivante

Février 2014

VII – Missions types d'ingénierie géotechnique (Norme NF P 94-500)

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

ETAPE 1 : ETUDE GEOTECHNIQUE PREALABLE (G1)

Cette mission exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elle comprend deux phases:

Phase Étude de Site (ES)

Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour une première identification des risques géotechniques d'un site. - Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisnants avec visite du site et des alentours.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

Phase Principes Généraux de Construction (PGC)

Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).

ETAPE 2 : ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2)

Cette mission permet l'élaboration du projet des ouvrages géotechniques et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend trois phases:

Phase Avant-projet (AVP)

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisnants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

Phase Projet (PRO)

Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées suffisamment représentatives pour le site. - Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

- Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisnants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

Phase DCE / ACT

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques.

- Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel).
- Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participé à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

ETAPE 3 : ETUDES GEOTECHNIQUES DE REALISATION (G3 et G 4, distinctes et simultanées)

ETUDE ET SUIVI GEOTECHNIQUES D'EXECUTION (G3)

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives:

Phase Étude

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques: notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs: plans d'exécution, de phasage et de suivi.

Phase Suivi

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Établir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO).

SUPERVISION GEOTECHNIQUE D'EXECUTION (G4)

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives:

Phase Supervision de l'étude d'exécution

- Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

Phase Supervision du suivi d'exécution

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisnants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).
- Donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

A TOUTES ETAPES : DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE (G5)

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant.

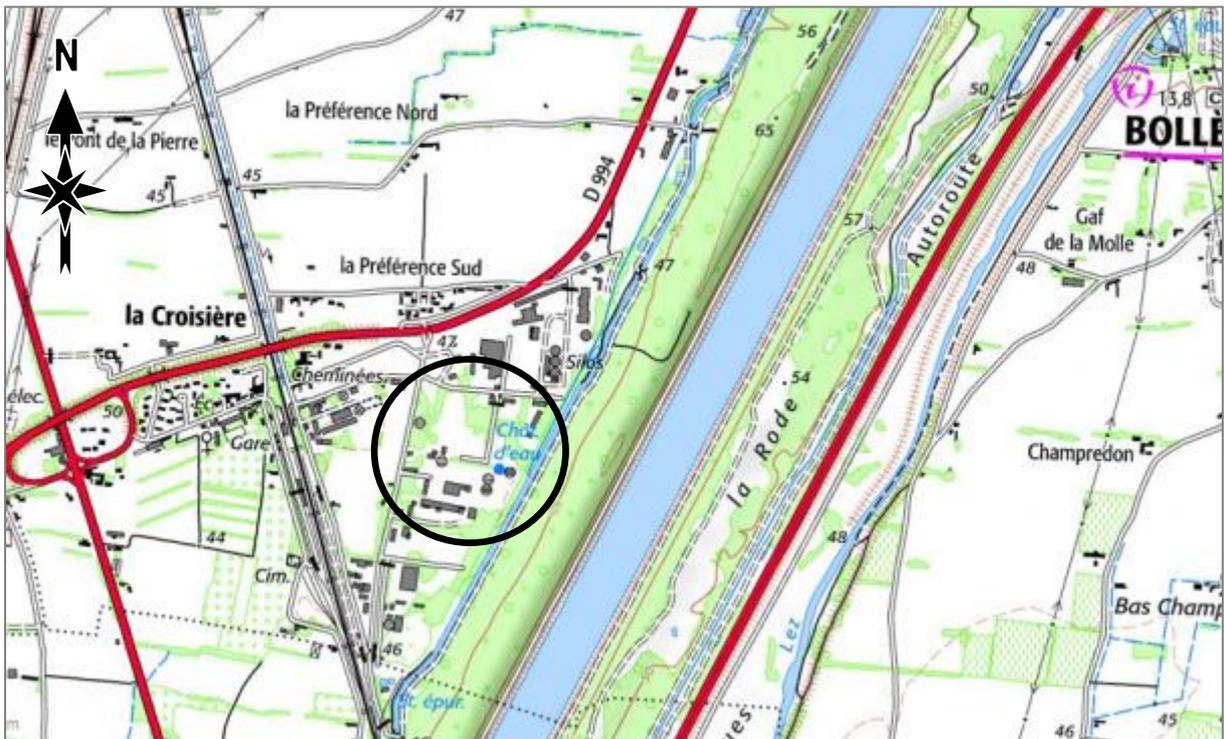
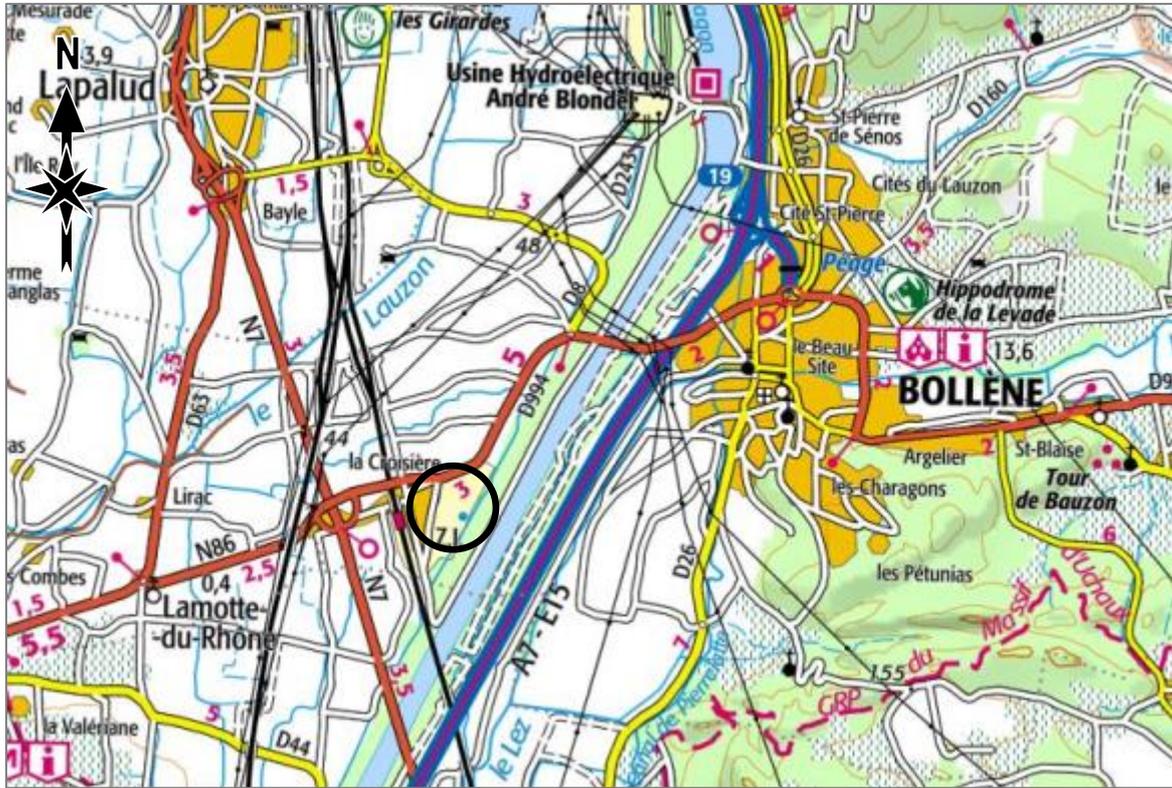
- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.

Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).

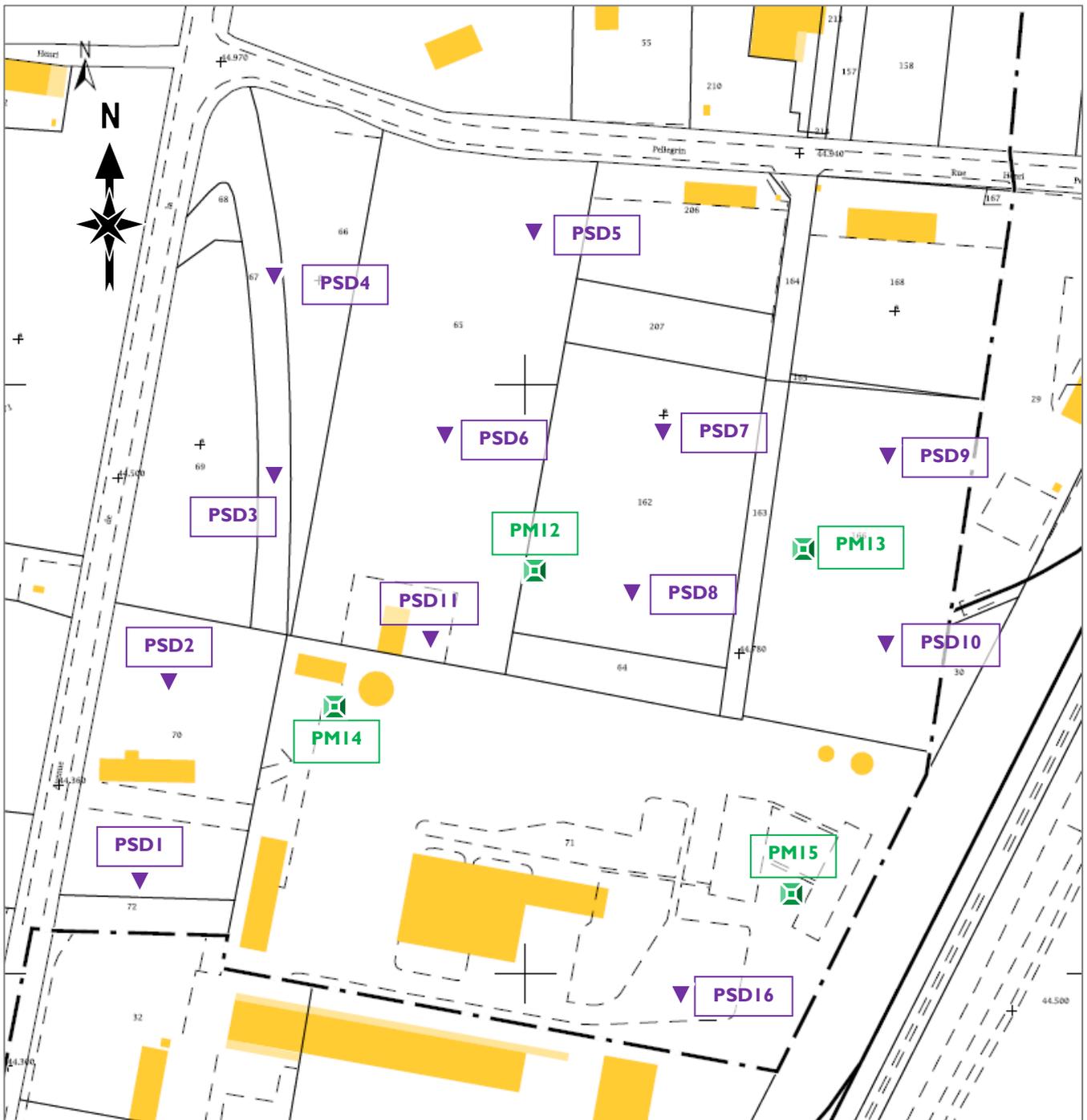
Février 2014



VIII – Plan de situation



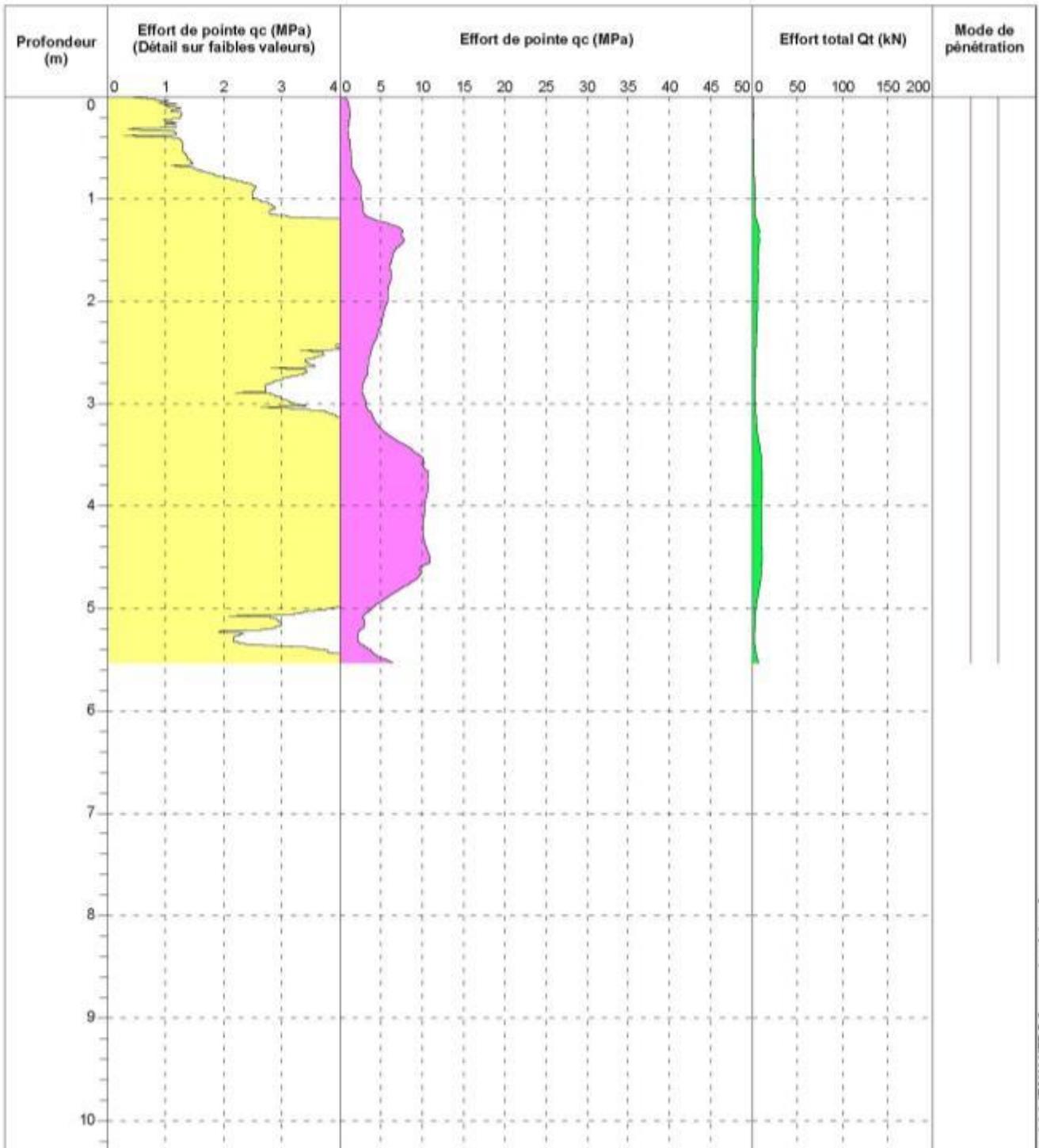
IX – Plan d’implantation des sondages



	BOLLENE (84)		AFFAIRE : AF-EA180039
	Réaménagement de l'ancien site Butagaz		
Date : 13/03/2018	Machine : PSD18TS2	Profondeur : 0.00 - 5.53 m	

Forage : PSD1

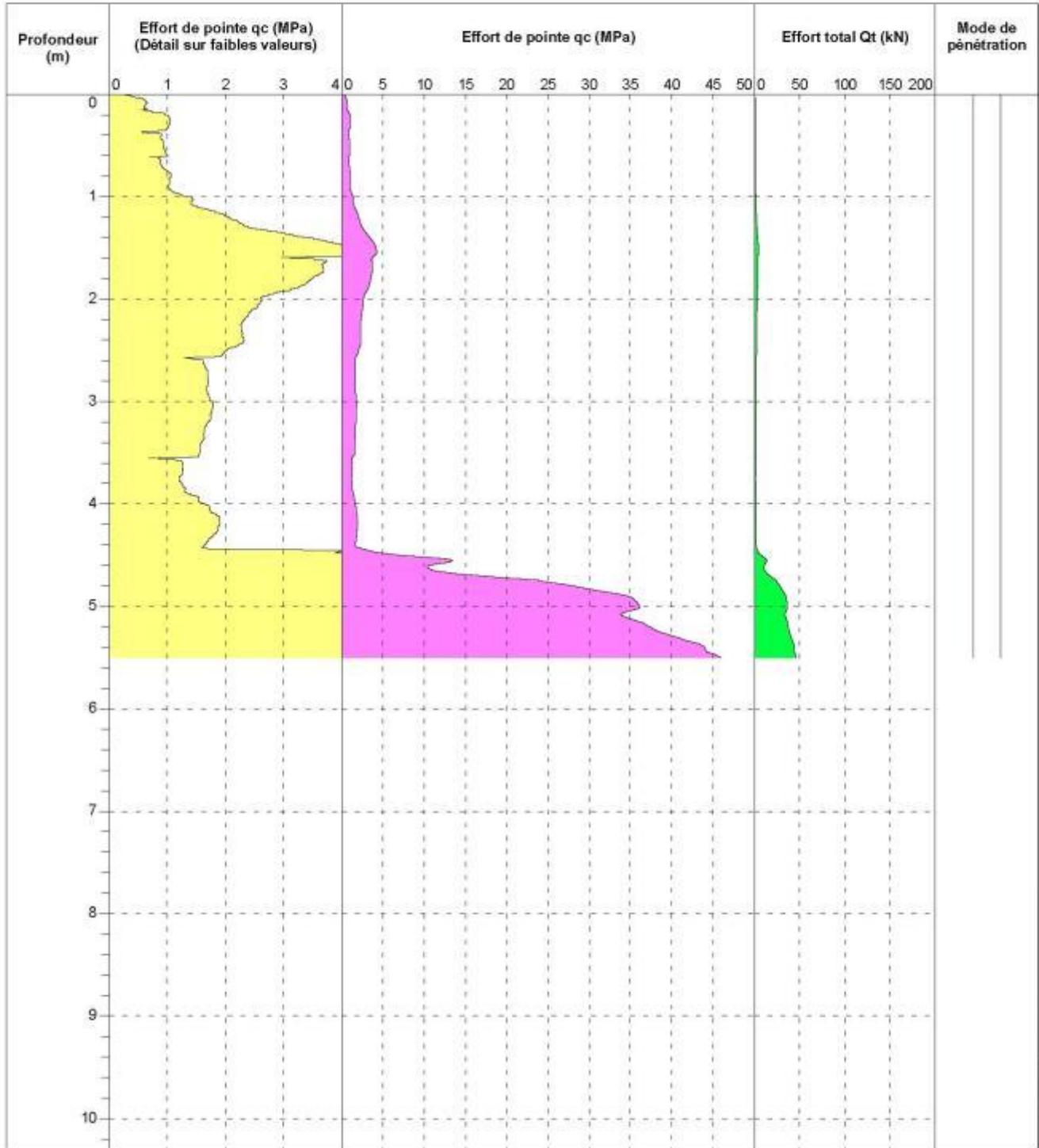
EXGTE 83.20.3/GTE



Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Forage : PSD2

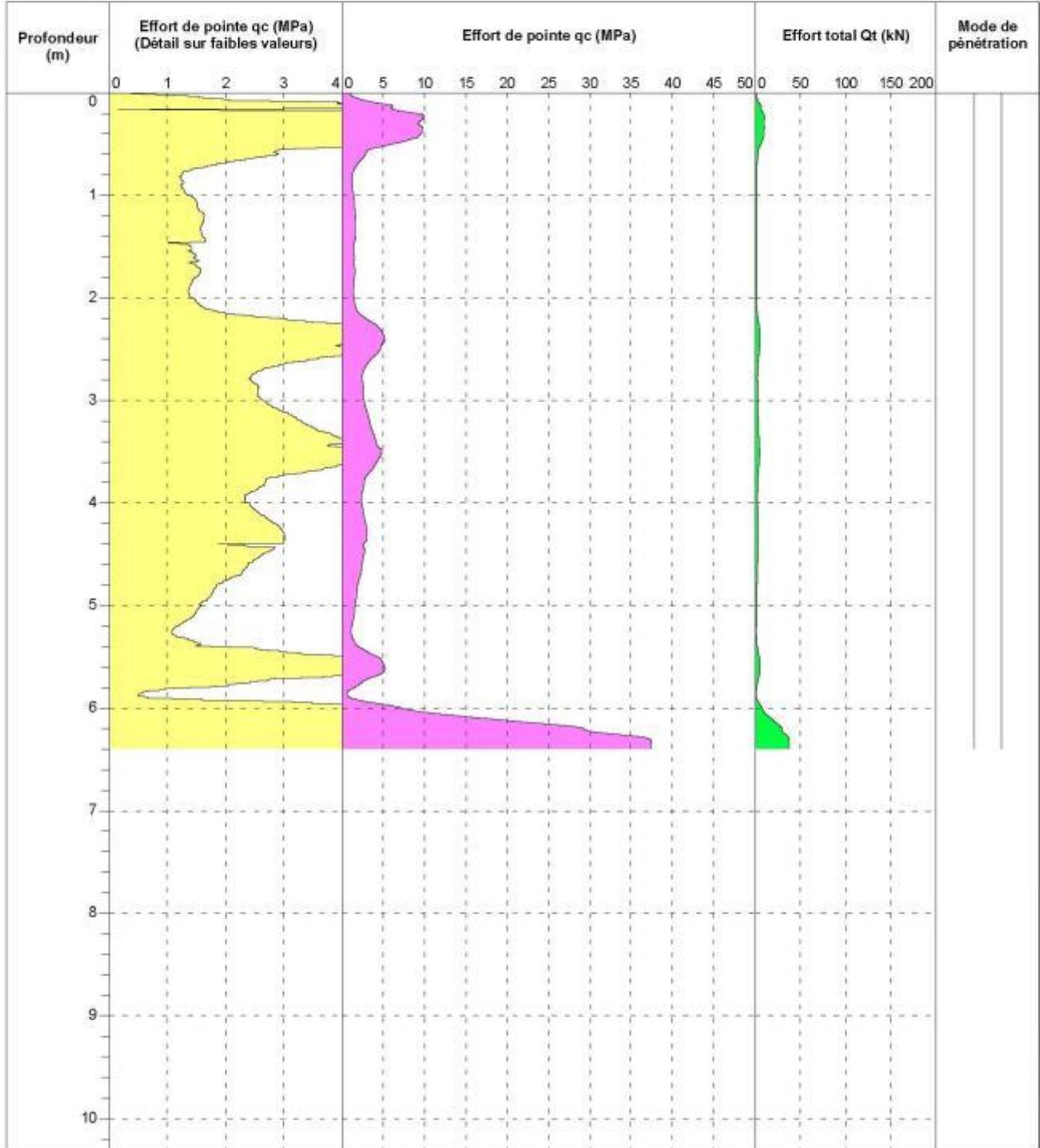
EXGTE 83.20.3/GTE



Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Forage : PSD3

EXGTE 83.20.3/GTE



Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

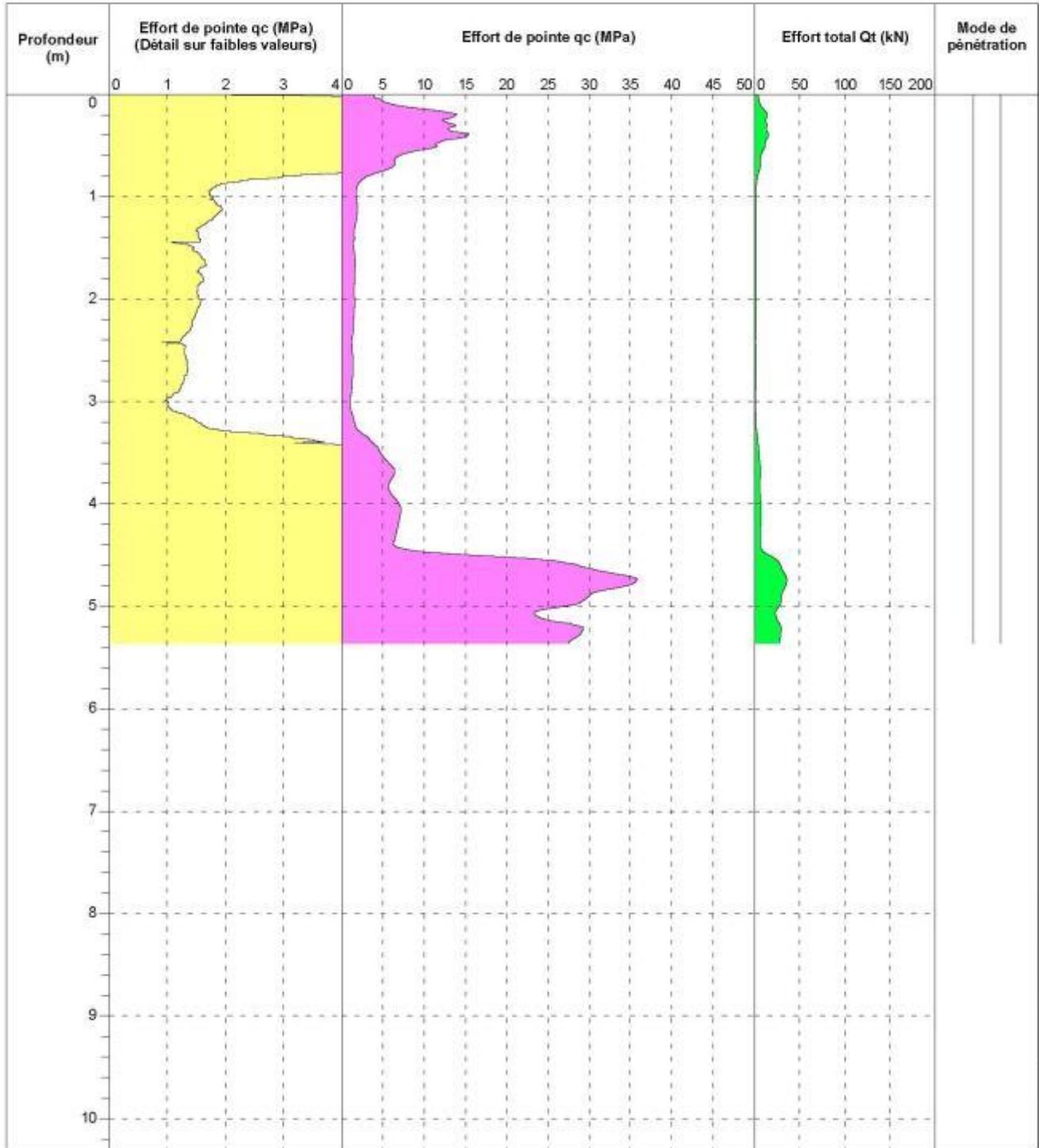


BOLLENE (84)
Réaménagement de l'ancien site Butagaz
Date : 13/03/2018 Machine : PSD18TS2 Profondeur : 0.00 - 5.36 m

AFFAIRE : AF-EA180039

Forage : PSD4

EXGTE 83.20.3/GTE



Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

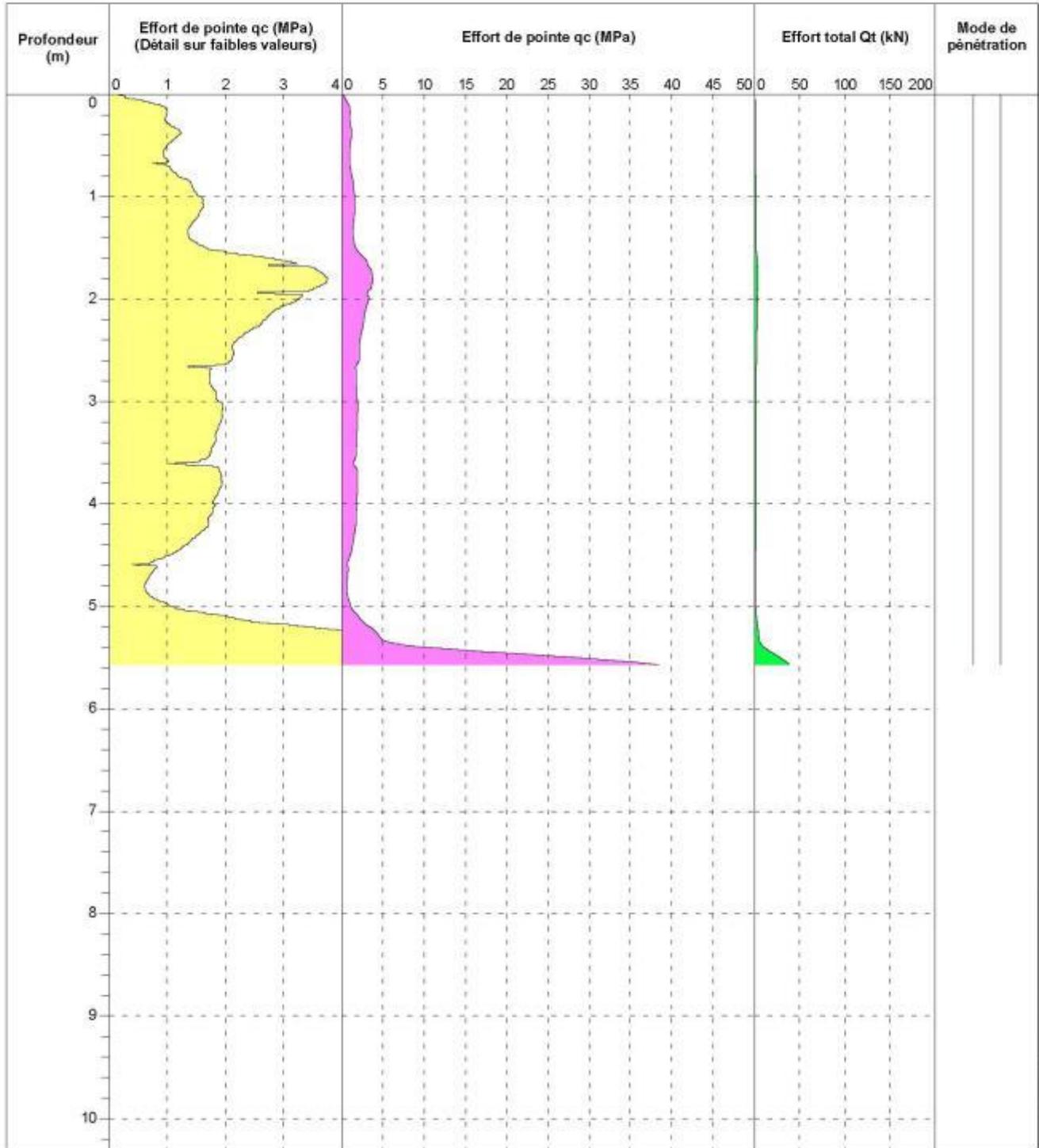


BOLLENE (84)
Réaménagement de l'ancien site Butagaz
Date : 13/03/2018 Machine : PSD18TS2 Profondeur : 0.00 - 5.57 m

AFFAIRE : AF-EA180039

Forage : PSD5

EXGTE 83.20.3/GTE

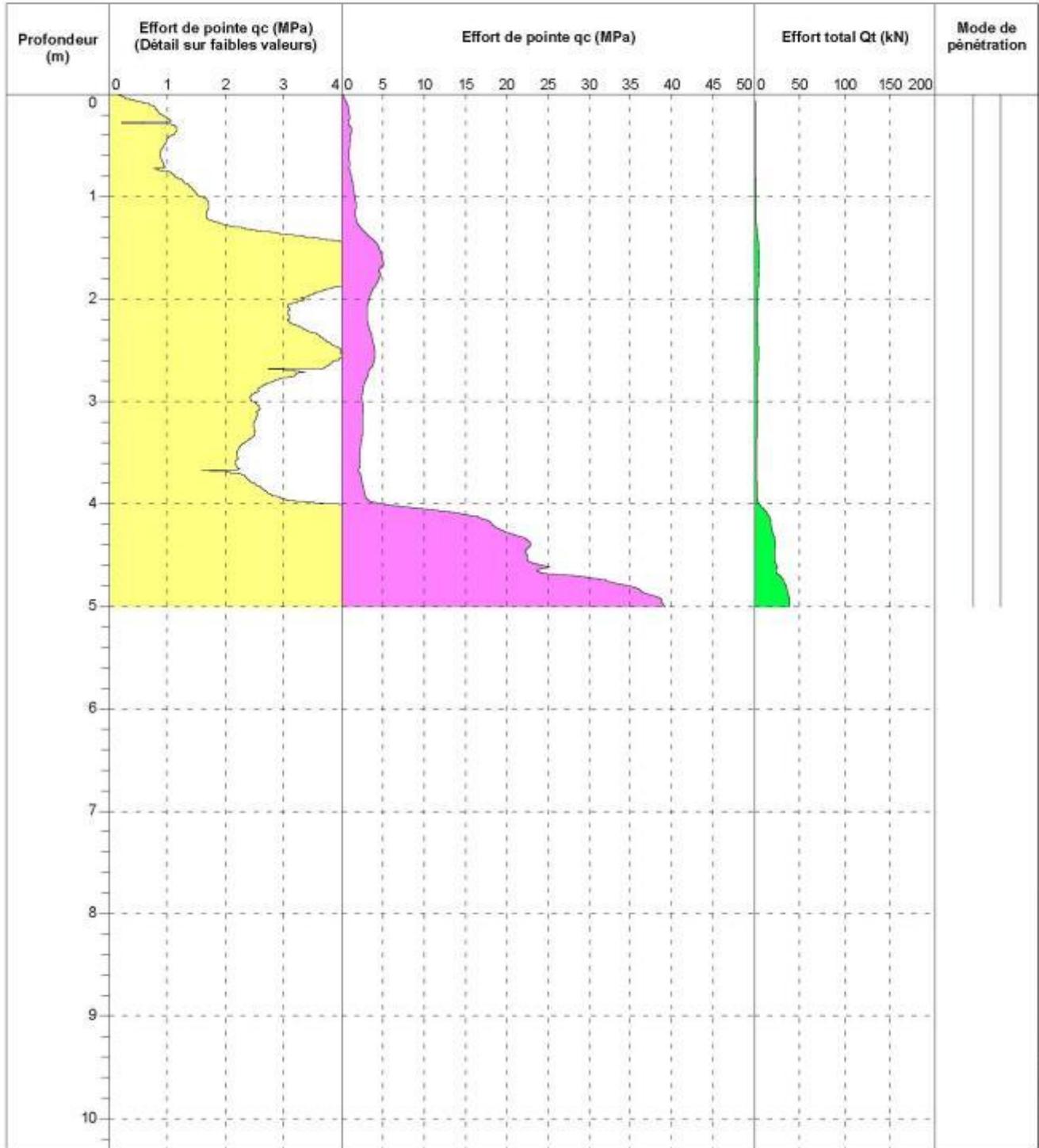


Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr



Forage : PSD6

EXGTE 83.20.3/GTE



Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

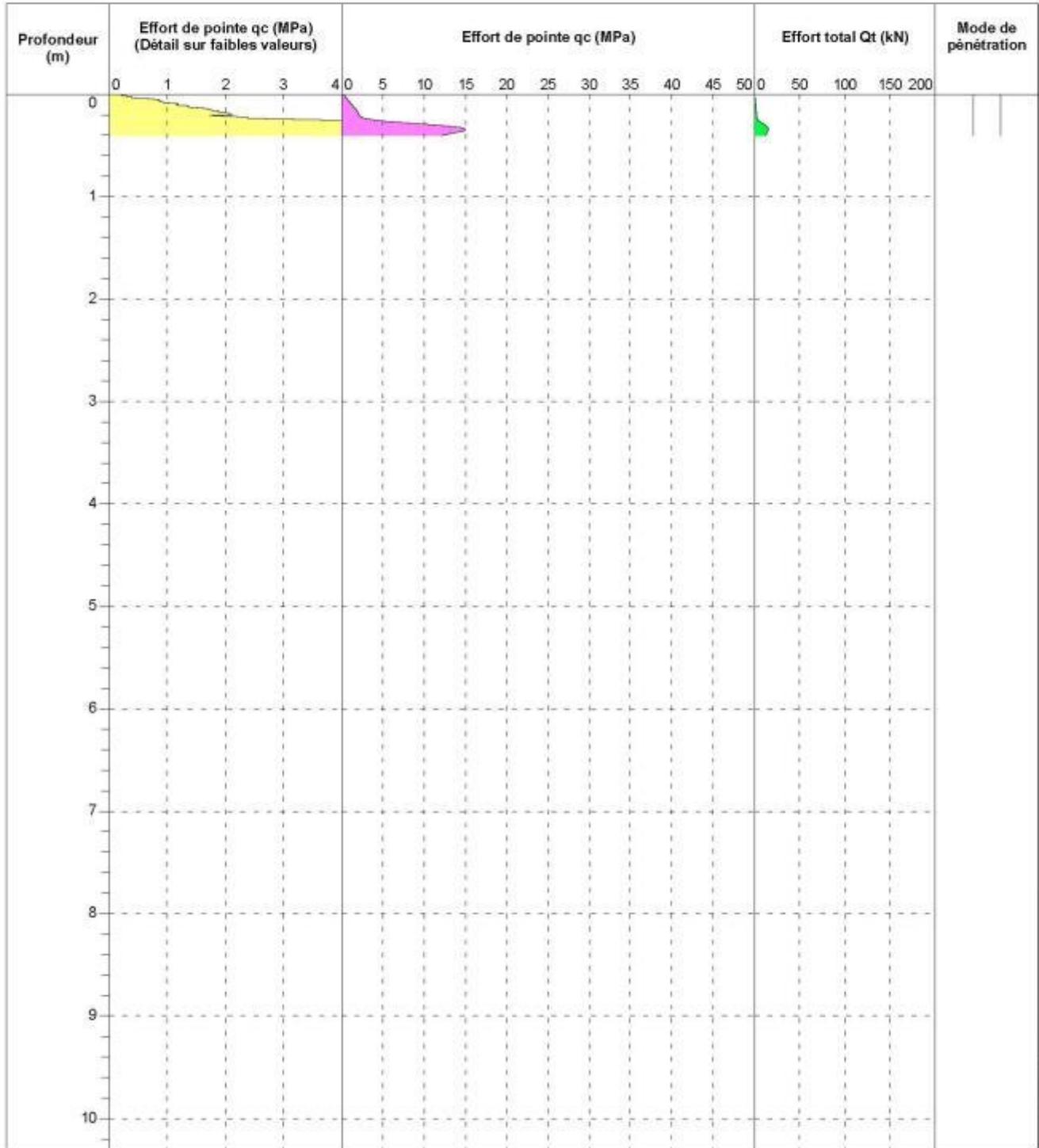


BOLLENE (84)
Réaménagement de l'ancien site Butagaz
Date : 13/03/2018 Machine : PSD18TS2 Profondeur : 0.00 - 0.40 m

AFFAIRE : AF-EA180039

Forage : PSD7

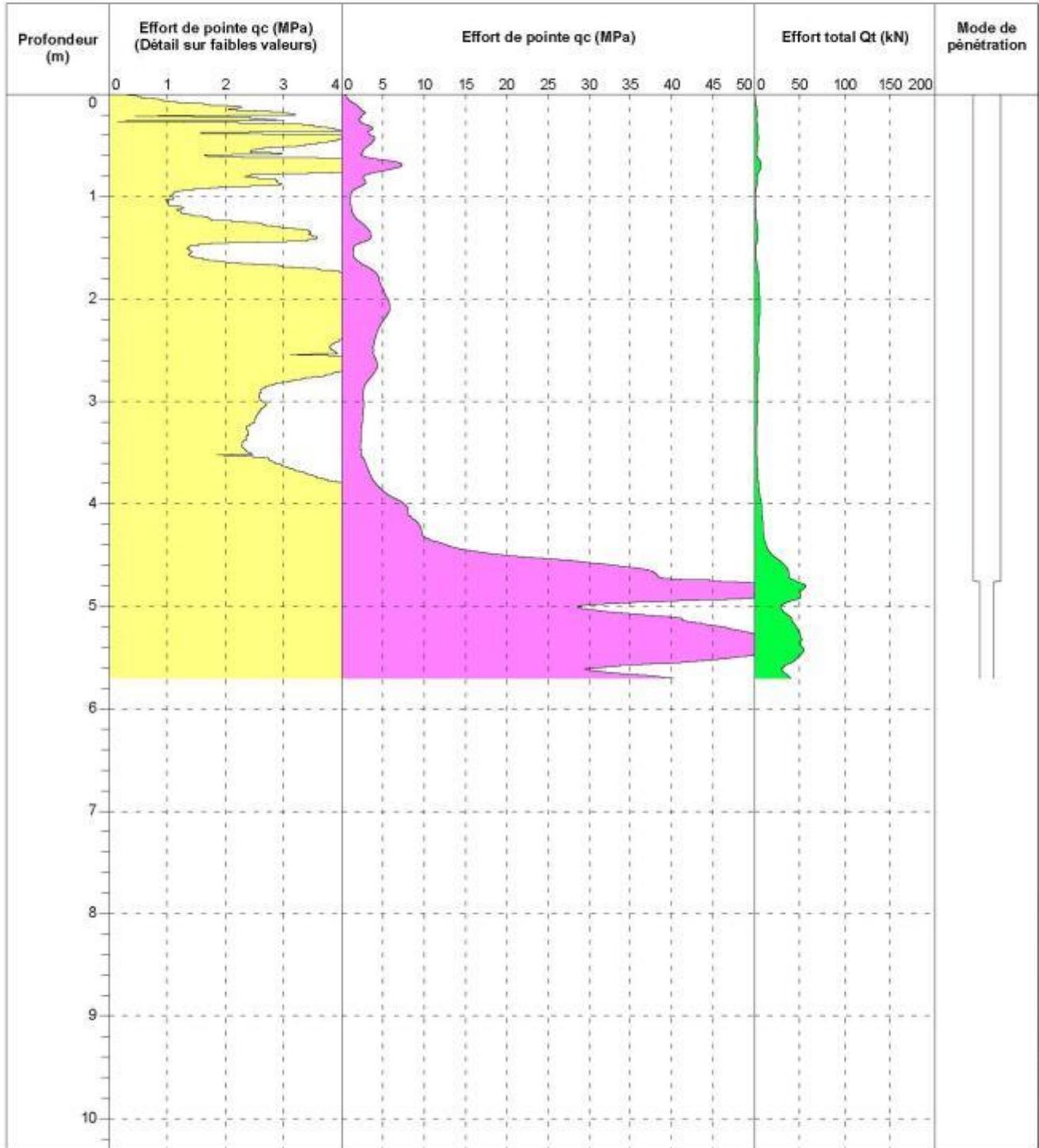
EXGTE B3.20.3/GTE



Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Forage : PSD7B

EXGTE 83.20.3/GTE



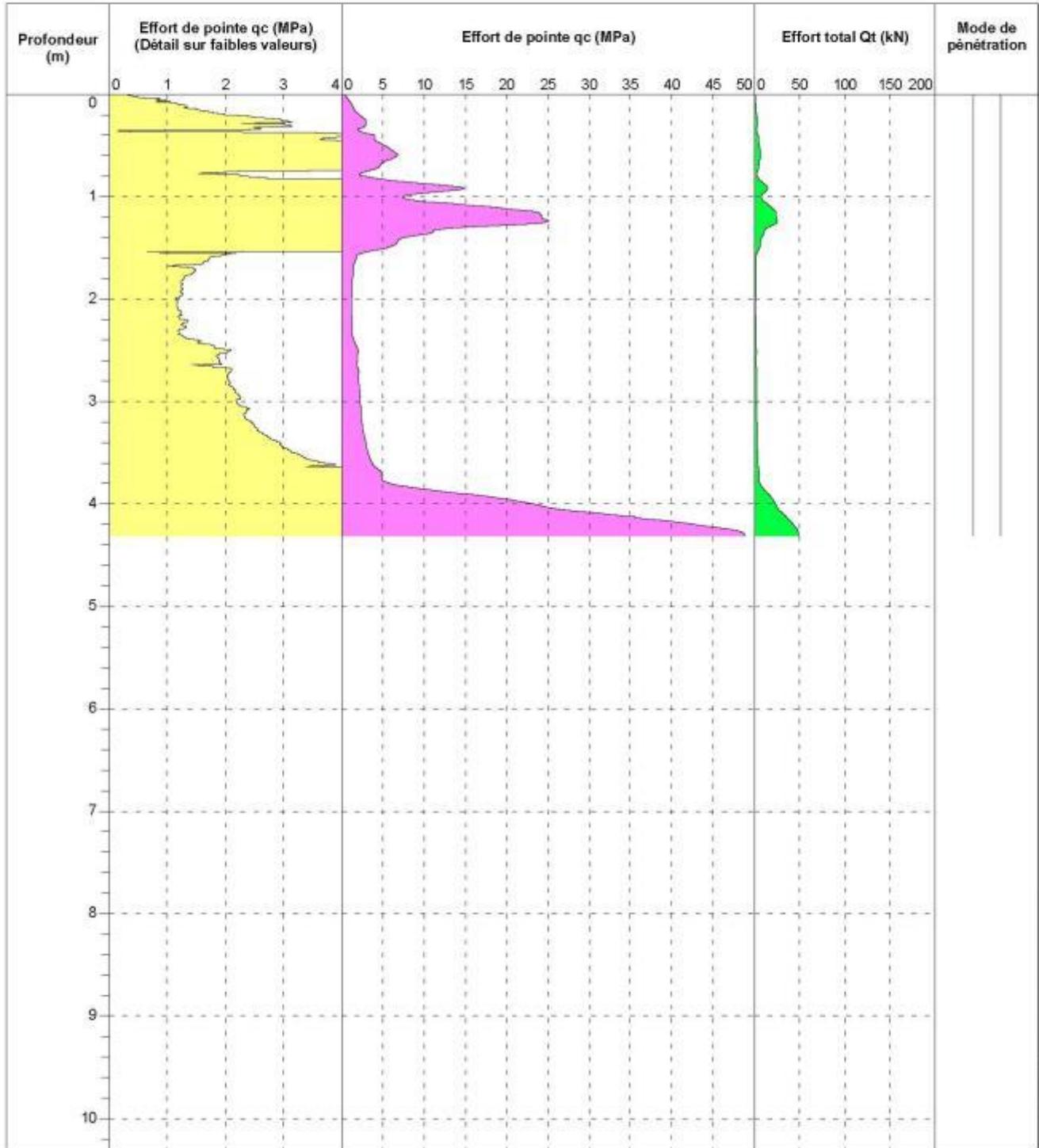


BOLLENE (84)
Réaménagement de l'ancien site Butagaz
Date : 13/03/2018 Machine : PSD18TS2 Profondeur : 0.00 - 4.31 m

AFFAIRE : AF-EA180039

Forage : PSD8

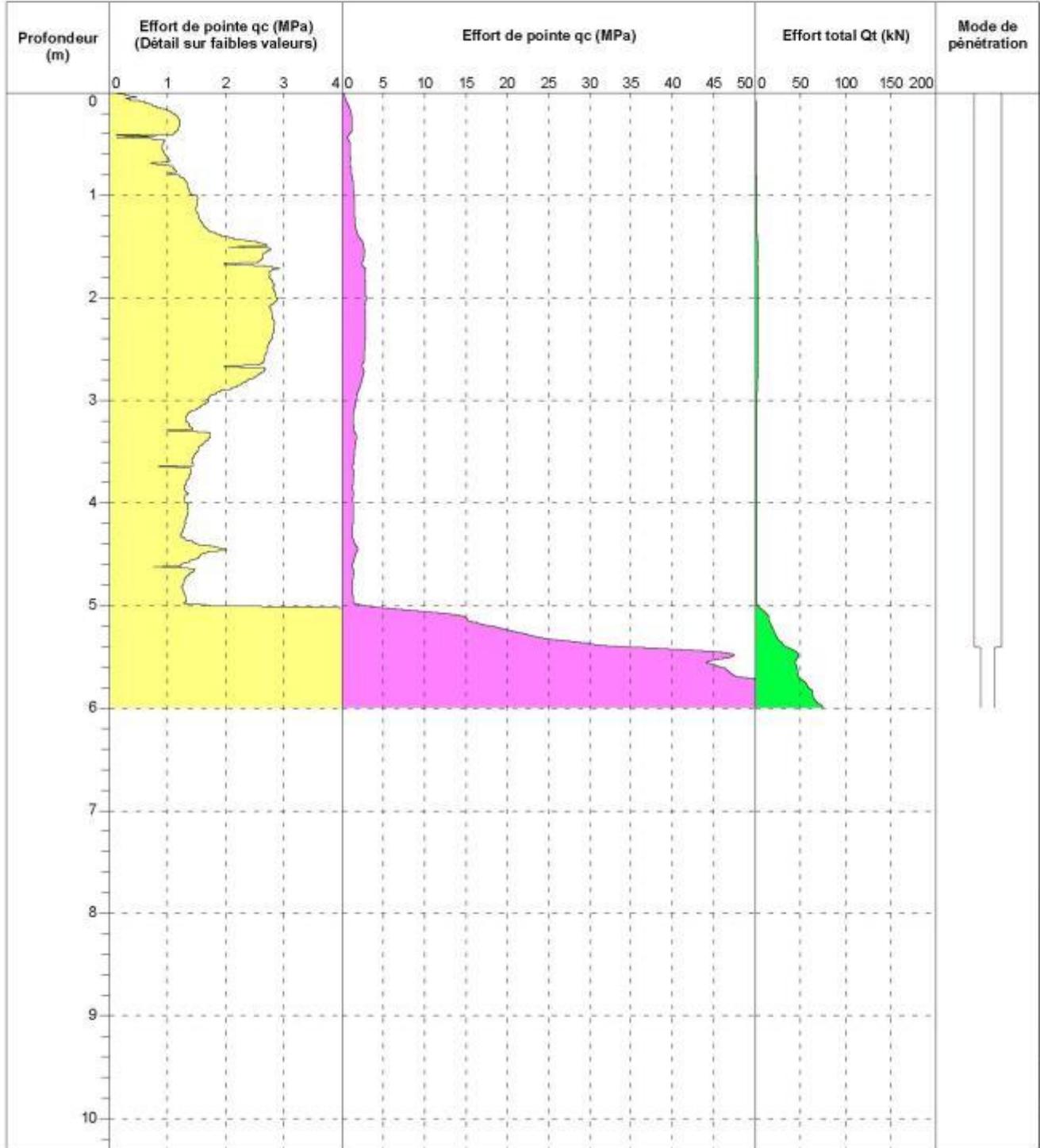
EXGTE 83.20.3/GTE



Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Forage : PSD9

EXGTE 83.20.3/GTE



Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Forage : PSD10

EXGTE 83.20.3/GTE



Profondeur (m)	Lithologie	Venue d'eau / niveau d'eau non stabilisé	Echantillons	Observations
0	Terre végétale	Non observée		
0.10 m	Sable limoneux jaune et blocs calcaires Ø70cm			
0.70 m	Sable limoneux gris clair, marron clair, et racines			
1.80 m	Sable fin gris-beige			
2.10 m	Argile grise			
2.90 m				

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr



Profondeur (m)	Lithologie	Venue d'eau / niveau d'eau non stabilisé	Echantillons	Observations
0	0.30 m Terre végétale, limon argilo sableux marron	Non observé		
1	1.80 m Limon argileux marron clair verdâtre, dense et friable			
2	2.80 m Argile marron clair, gris clair et traces de rouille, oxyde de fer, très dense, sec, sort en galettes			

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr



Profondeur (m)	Lithologie	Venue d'eau / niveau d'eau non stabilisé	Echantillons	Observations
0	Terre végétale	Non observée		
0.15 m	Remblais graveleux, nombreux galets Dmax Ø15cm, 50% >6cm, liant sableux argileux marron et cailloutis Ø0,5cm			
0.60 m				
1	Limons argileux, marron clair, verdâtre			
1.80 m				
2	Argile marron clair, gris clair et traces de rouille, oxyde de fer			
3	3.10 m			

Logiciel JEAN LUTZ S.A. - www.jeanlutzsa.fr



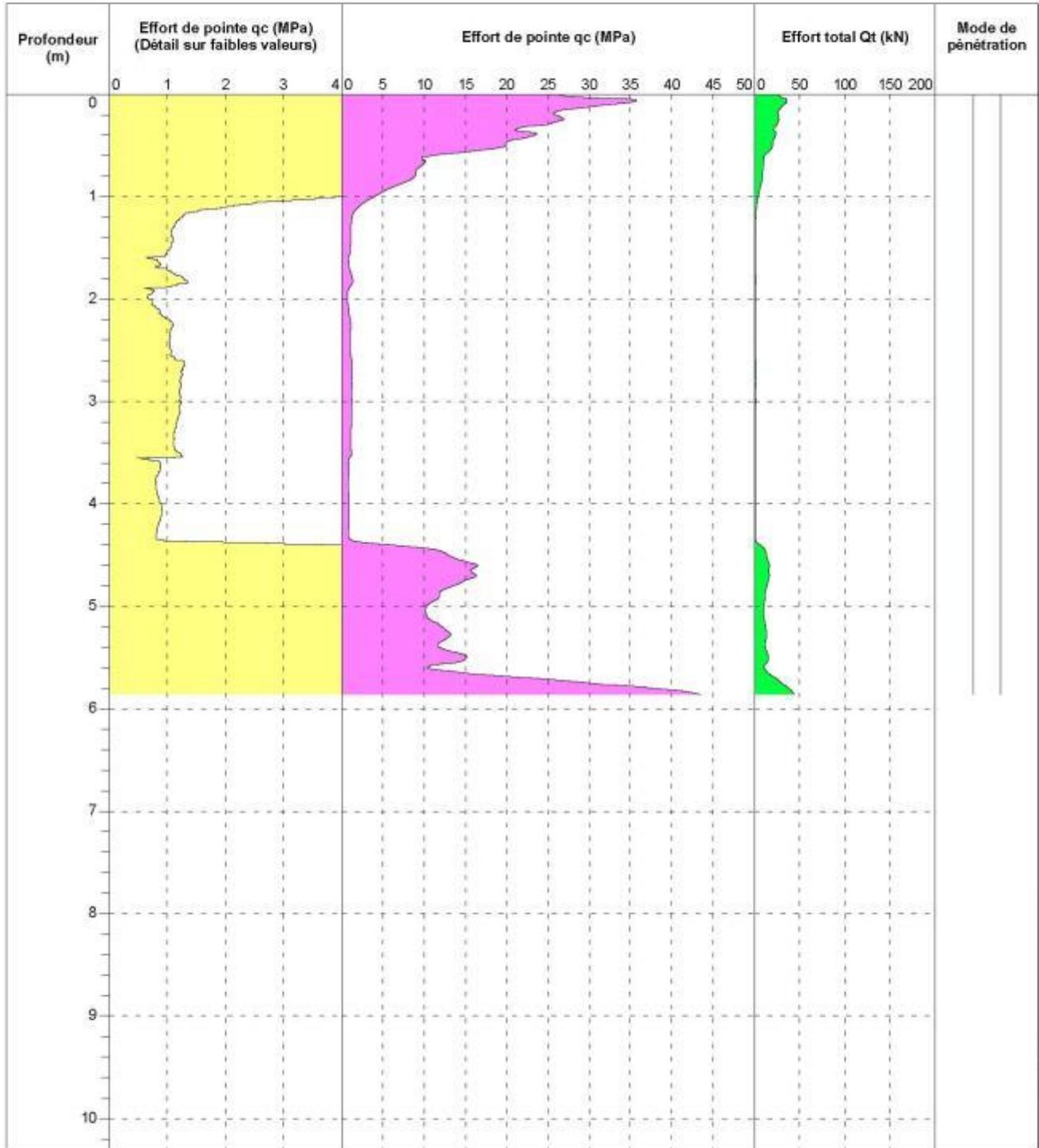
Profondeur (m)	Lithologie	Venue d'eau / niveau d'eau non stabilisé	Echantillons	Observations				
0	Remblais : nombreux blocs béton, cuves Dmax Ø12cm, briques, ferrailles, liant argileux sableux marron. 1.80 m							
1								
2								
3								
3.00 m								
					Argile marron clair, gris clair et traces de rouille, oxyde de fer			

Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr



Forage : PSD16

EXGTE 83.20.3/GTE





fondasol

TERRITOIRE(S) D'EXIGENCE

AGENCE D'AVIGNON

231 route de Morières – Z.A. de Saint Montange

84270 VEDENE

☎ 04 32 70 17 57 ☎ 04 90 25 08 94

✉ avignon@fondasol.fr

💻 www.fondasol.fr

www.fondasol.fr